



2024
2025

Rapport d'activité

ACTEURS DE LA NATURE, PARTENAIRES DU VIVANT





EDITO

Chère lectrice, cher lecteur,

Cette année, j'ai l'honneur de vous présenter un nouveau document, qui remplacera désormais l'habituel rapport fédéral : le rapport d'activité de la FDC24.

Ce document, plus complet et synthétique, a pour ambition de retracer l'ensemble des missions de la FDC24 et de rendre compte des actions menées dans le cadre du SDGC. Il permet de suivre l'évolution de nos projets, d'évaluer les résultats obtenus et de mettre en lumière le rôle essentiel de notre fédération dans la gestion et la valorisation du patrimoine cynégétique.

Vous découvrirez, au fil de ces pages, la diversité et la richesse des actions menées par nos équipes : protection de la faune sauvage, entretien et amélioration des habitats, accompagnement des chasseurs et promotion de la pratique cynégétique. Cet engagement constant reflète l'expertise et le dévouement de la FDC24 dans tous ses domaines d'intervention.

Je tiens à saluer et remercier toutes celles et tous ceux qui, par leur implication, contribuent au rayonnement de notre passion, au maintien de nos traditions et à la préservation de notre territoire. Ce rapport est le témoignage concret de votre engagement pour la nature et pour la faune sauvage.

Je vous souhaite une excellente lecture et espère que ce document saura vous convaincre de la richesse et de l'importance de toutes nos missions.

Avec mes salutations les plus sincères,

Michel Amblard,
Président de la FDC24

Sommaire

INTRODUCTION

Missions fédérales	5
// Missions de service public	5
// Nos autres missions	5
Conseil d'administration	6
// Bureau	6
// Autres membres du conseil d'administration	6
Organigramme du personnel	7
Temps forts 2024/2025	11

PARTIE 1 : GUICHET UNIQUE ET FORMATIONS

Guichet unique	14
// Profil des chasseurs	15
// E-validation	15
// Options complémentaires	15
// Fonctionnement fédéral	15
Formations	16
// Chiffres clés	16
// Permis de chasser	17

PARTIE 2 : COMMUNICATION

// Accès à la chasse	20
// Annonces en ligne	20
// Communication aux chasseurs	21
// Faire connaître la chasse	22
// Un dimanche à la chasse	23
// Animations	24

PARTIR 3 : ENVIRONNEMENT

// Recyclage des cartouches	28
// Le domaine du Bûcher	29
// L'Étang Grolhier	32
// La Vallée des Beunes	34
// L'École Chasse Nature	36

PARTIE 4 : GRAND GIBIER

// Dégâts	40
// Prévention des dégâts	43
// Organisation des territoires	45
// Le Cerf - Plan de chasse	46
// Le Cerf - ICE	47
// Le Chevreuil - Plan de chasse	48
// Le Chevreuil - ICE	49

// Le Sanglier - Plan de chasse	50
// Le Mouflon méditerranéen - Plan de chasse	51

PARTIE 5 : MIGRATEURS

// Baguage	54
// Enquête prélèvements	55
// Bécasse des bois	56
// Canard colvert	57
// Pigeon ramier ou palombe	58

PARTIE 6 : PETIT GIBIER

// Haies champêtres	62
// Subventions	64
// Enquête prélèvements	64
// Lièvre brun	65
// Faisan de Colchide	66
// Perdrix rouge	67

PARTIE 7 : PRÉDATEURS

// Carnets piègeurs	70
// Préparation à l'argumentaire triennal	71
// Enquête Pie bavarde	72
// Suivi du Vison d'Amérique	74

PARTIE 8 : SANITAIRE

// Équarrissage	78
// Examen initial du gibier sauvage	80
// SAGIR	82
// Sylvatub	83
// Aujeszky	84

PARTIE 9 : SÉCURITÉ

// Formation sécurité décennale obligatoire	88
// Formation directeur de battue	89
// Miradors	89
// Accidents et incidents liés à la chasse	90
// Contrôles par l'OFB	91
// Concertation avec les usagers de la nature	91

PARTIE 10 : PATRIMOINE

// Siège social	94
// Site de formation	94
// Les Antennes	95

Lexique	96
----------------------	-----------





Missions fédérales



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne (FDC24) a été créée en août 1923. Cette association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1978 a pour objet la mise en valeur du patrimoine cynégétique du département et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

// MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La FDC24 est délégataire de missions de service public en matière de gestion de la faune sauvage et de ses habitats :

- Élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) (Article L 421-7 du code de l'environnement)
Validé pour 6 ans par le Préfet, il fixe les règles et actions applicables et opposables aux chasseurs dans le département.
- Indemnisation des dégâts de grand gibier (Articles L 426-1 et L 426-5 du code de l'environnement)
- Prévention des dégâts de grand gibier (Articles L 426-1 et L 426-5 du code de l'environnement) dont les Plans de Chasse
- Gestion des ACCA (Associations Communales de Chasse Agréées), des enclos et parcs de chasse, auparavant gérés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS, actuel OFB)
- Gestion administrative et formation à l'examen du permis de chasser et validation du permis
- Formations diverses : chasse à l'arc, chasse silencieuse, piéteur agréé, régulation des corvidés, garde particulier, examen initial du gibier sauvage, sécurité décennale, directeur de battue, chasse accompagnée, SSC (voir lexique page 96)

// NOS AUTRES MISSIONS

- Suivi des territoires de chasse, des installations (palombière et pylône de tir)
- Suivi d'espèces chassables ou protégées : comptage, baguage, suivi en milieu périurbain, pose de balise GPS, suivi ICE des cervidés...
- Gestion de zones humides : sites naturels acquis grâce à la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage, restauration de mares
- Restauration de corridors écologiques : plantations de haies, entretien d'écoducs, suivi d'écoponts...
- Réintroduction d'espèces
- Veille sanitaire de la faune sauvage
- Éducation à l'environnement avec des animations scolaires et des manifestations grand public, et au travers de partenariats
- Gestion d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et espèces invasives, mais aussi protection d'espèces autochtones (Vison d'Europe par exemple)

Conseil d'administration

// BUREAU

Michel AMBLARD
Président
Représentant Pays 5

Yves CHETANEAU
1^{er} Vice-président
Représentant Pays 3

Olivier GAUTHIER
2^{ème} Vice-Président
Représentant Pays 6

Jean-Paul DUBOS
Secrétaire général
Représentant Pays 7

Pierre GRANGER
Trésorier
ACCA/AICA

Dominique BAILLET
Trésorier adjoint
Groupements de propriétaires

// AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe BALDO
GIC

Jérôme BRUDY
Amicales

Ginette GASQUET
Chasses privées

Maryline JOUBERT
Représentante Pays 4

Nicolas MAGNANOU
Représentant Pays 8

Thierry MURAT
Représentant Pays 2

Jean-Philippe SAUTONIE
Sociétés communales de chasse

Jean-François VILLEMAGNE
Représentant Pays 1

// COMMISSION COMMUNICATION - FORMATIONS

Rapporteur : Nicolas MAGNANOU
Administrateurs : Michel AMBLARD - Yves CHETANEAU - Jean-Paul DUBOS - Ginette GASQUET - Maryline JOUBERT

// COMMISSION GRAND GIBIER

Rapporteur : Yves CHETANEAU
Administrateurs : Michel AMBLARD - Dominique BAILLET - Philippe BALDO - Jérôme BRUDY - Ginette GASQUET - Olivier GAUTHIER - Thierry MURAT - Jean-Philippe SAUTONIE

// COMMISSION MIGRATEURS - PETIT GIBIER - PRÉDATEURS

Rapporteur : Jean-François VILLEMAGNE
Administrateurs : Michel AMBLARD - Dominique BAILLET - Yves CHETANEAU - Jean-Paul DUBOS - Pierre GRANGER - Maryline JOUBERT - Thierry MURAT

// COMMISSION PATRIMOINE

Rapporteur : Jérôme BRUDY
Administrateurs : Michel AMBLARD - Dominique BAILLET - Philippe BALDO - Ginette GASQUET - Nicolas MAGNANOU - Jean-François VILLEMAGNE

// COMMISSION SÉCURITÉ

Rapporteur :
Administrateurs : Michel AMBLARD - Dominique BAILLET - Yves CHETANEAU - Jean-Paul DUBOS - Olivier GAUTHIER - Pierre GRANGER

Organigramme du personnel

Laëtitia DEVILLE
Directrice

Secrétariat général

Virginie JODON
Assistante de direction

Gwenaëlle MALEMANCHE
Secteur Nord Est

Magdaléna MOREL
Secteur Sud Ouest

Laura PETIT
Chargée d'accueil

Communication

Marie AUCLERE
Chargée de communication

Manon TANCREZ
Animatrice nature

Anaëlle BROQUET
Alternante Chargée de communication

Technique

Cédric LEJEUNE
Pays 1 Bergeracois / Bessède

Claude CHERY
Pays 2 Landais

Alain PETIT
Pays 3 La Double

Yann DUMAS
Pays 4 Périgord Blanc

Franck VERNET
Pays 5 Périgord Vert

Stéphane COUREAUD
Pays 6 Auvézère / Périgord Centre

Mickaël BALAINE
Pays 7 Forêt Barade

Angélique GENDRE
Pays 8 Périgord Noir / Bessède Est

Alban BERNIER
Technicien

Christophe GOYAT
Service polyvalent d'assistance

Laure BLANCHET
Chargée de missions

Tom METTETAL
Chargé de missions

Dégâts - Plan de chasse

Frédéric RENAUD

Claire MAROIS
Secteur Sud Est

Béatrice DEBET
Agent d'entretien

Régine RENIER
Agent d'entretien

Comptabilité

Catherine LURIAUX
Comptable

Céline SERRA
Secteur Sud Est

Cartographie

Yann NIKONOFF
Chargé de missions Environnement



Temps forts 2024/2025

Août 2024

Salon Terre de Chasse

Les 30 août et 1^{er} septembre, la FDC24 était représentée à ce grand salon organisé en Gironde !

Septembre 2024

Soirées Brame

Suite au succès des soirées Brame en 2023, 3 soirées ont été proposées au grand public en 2024, et 2 soirées réservées aux scolaires et centres de loisirs. Au total, 110 personnes ont eu le privilège d'entendre le Cerf élaphe !

Octobre 2024

Octobre rose

Le 5 octobre 2024, la FDC24 se mobilisait pour la cause, invitant les archers et les fauconniers pour une journée de sensibilisation.

Octobre 2024

Fête départementale de la randonnée

Le 6 octobre 2024, la FDC24 était présente à la Fête départementale de la randonnée organisée par le Comité départemental de la randonnée pédestre.

Octobre 2024

Nouveau SDGC 2024/2030

Le nouveau Schéma départemental de gestion cynégétique est validé par M. Le Préfet pour la période 2024/2030.

Novembre 2024

Nuit de l'orientation

Le 27 novembre 2024, la FDC24 participe à nouveau à l'événement pour l'orientation professionnelle des jeunes. Un moment riche en rencontres !

Novembre 2024

Movember

Dans la lignée d'Octobre rose, la FDC24 a participé, à son niveau à l'opération pour sensibiliser les chasseurs aux maladies masculines.

Décembre 2024

La Sous-Préfecture de Bergerac à la FDC24

Afin d'aider les chasseurs à créer leur compte SIA, la FDC24 a accueilli pendant 2 jours les agents de la Sous-Préfecture. Des dizaines de chasseurs ont pu ainsi créer leur compte en ligne.

Décembre 2024

Plantations de haies

Avec l'aide du Conseil Départemental et de la Fédération Nationale des Chasseurs, la FDC24 a pu planter en 2024, 1 080m linéaires de haies dans le cadre de l'opération nationale Sensibilis'haie. Toujours organisées avec des scolaires, ces journées ont permis de toucher près de 200 enfants et non-chasseurs.

Janvier 2025

Nouveau site internet

Après son logo, le site internet a fait peau neuve en janvier. Une action de plus dans la volonté de moderniser son image et celle des chasseurs. La FDC24 est également plus présente sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Youtube et depuis cette année LinkedIn.



Mars 2025

J'aime la Nature Propre

Au total, la collecte du 14 et 15 mars 2025 a eu lieu sur 17 communes du département (points de collecte + communes limitrophes) avec 177 km prospectés. Deux établissements scolaires ont participé. L'opération a été menée en partenariat avec le SMD3, le SMCTOM de Nontron, le SICTOM du Périgord noir, le CDRP24, l'association " Les Mange Talus ", et le SMBI.

Mars 2025

Séminaire Palombe

Dix ans après son colloque Palombe, la FDC24 a organisé un séminaire sur l'oiseau bleu, rassemblant plusieurs scientifiques pour échanger avec les chasseurs sur l'état des connaissances de l'espèce.

Mai 2025

Manifeste de la chasse

Les chasseurs se sont mobilisés auprès des maires afin de présenter et faire signer le manifeste lancé par la FNC. 44 communes périgourdines ont signé ce manifeste.



Mai 2025

Premières Portes Ouvertes

Le 17 mai 2025, la FDC24 ouvrait les portes du Domaine du Bûcher, à Château l'Éveque aux chasseurs du département.

Objectif : leur faire découvrir le site et les nombreux projets que la FDC24 souhaite réaliser.

Plus de 600 chasseurs ont fait le déplacement.



2024
2025
RAPPORT D'ACTIVITÉ



**GUICHET UNIQUE
ET FORMATIONS**

PARTIE 1

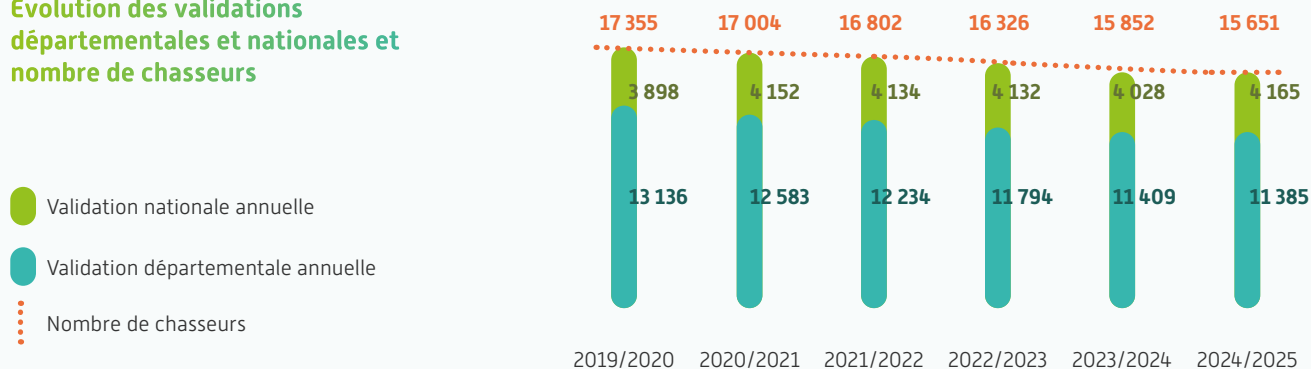


Guichet unique

Chaque année, le nombre de chasseurs diminue dans le département. Pour la saison 2024/2025, on compte 15 651 chasseurs, dont 11 385 validations annuelles départementales (contre 11 409 en 2023/2024) et 4 165 validations annuelles nationales (contre 4 028 en 2023/2024). Le nombre de validations temporaires est de 122.

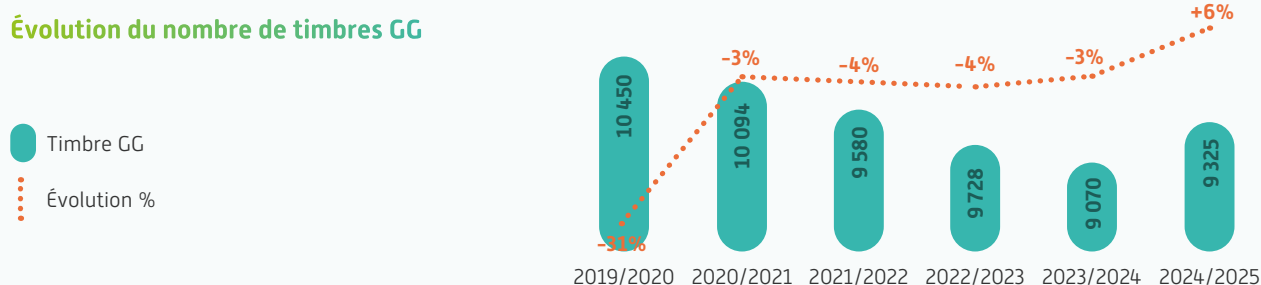
Pour l'année 2024/2025, la perte de chasseurs est au nombre de 201, en baisse de 1% par rapport à la saison 2023/2024.

Évolution des validations départementales et nationales et nombre de chasseurs



61,2% des chasseurs pratiquent la chasse du grand gibier, si on tient compte des vendus pour lors de la validation départementale. Pour les chasseurs validant au national, nous ne pouvons pas savoir s'ils chassent le Grand Gibier. Ce nombre est en hausse de 6%, contrairement au nombre de chasseurs dans le département.

Évolution du nombre de timbres GG



Parmi ces chasseurs, 393 sont de nouveaux chasseurs ayant bénéficié de l'offre " validation nationale à 0 € ", 74 ont bénéficié du remboursement de 50% sur le timbre chasse (pour la 2^{ème} année de validation) et 22 chasseurs ont bénéficié du remboursement de 25% sur le timbre chasse (pour la 3^{ème} année de validation consécutive).



16 chasseurs ont repris le permis après avoir arrêté de chasser pendant au moins 3 ans, grâce à l'opération parrainage (remboursement de 50% de la cotisation à la FDC24 pour une validation annuelle départementale, pour le filleul et le parrain).





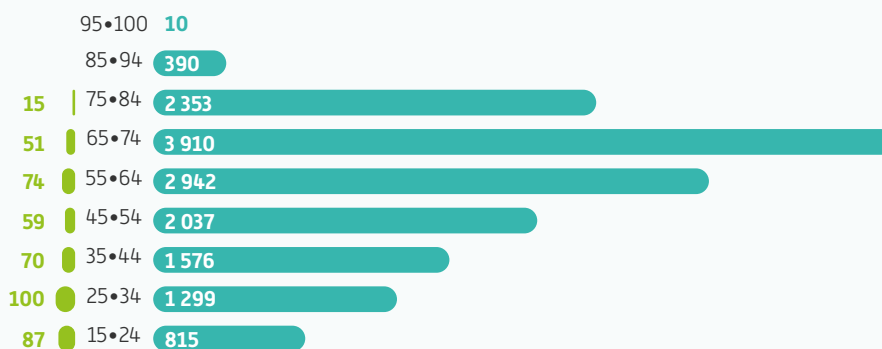
// PROFIL DES CHASSEURS

La pratique se féminise progressivement, on dénombre 456 femmes, soit 3 % des pratiquants. Un nombre qui reflète la tendance nationale.

La population de chasseurs est, malgré un engouement certain des jeunes pour l'activité cynégétique, vieillissante. L'âge moyen des chasseurs est de 58 ans et de 43 ans pour les chasseresses.

Pyramide des âges

- Femme
- Homme



// E-VALIDATION

Les validations par internet ont été moins nombreuses cette saison avec 9 094 validations internet (contre 9 499 en 2023/2024). Cette baisse peut s'expliquer par le changement de logiciel de validation. Il y a eu 6 694 validations papier en 2024/2025.

// OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour la saison 2024/2025, le nombre d'abonnés périgourdiens à la revue régionale Chasseur en Nouvelle-Aquitaine est en hausse, avec 5 931 abonnements, soit 8% d'augmentation par rapport à la saison précédente.

Concernant l'assurance Responsabilité Civile proposée par la FDC, elle a été choisie par 9 895 chasseurs. Un nombre qui augmente chaque année (augmentation de 3%) ! Cette solution est proposée au chasseur qui conserve bien sûr la faculté de souscrire auprès de tout autre assureur de son choix.



Il est à noter que l'assurance Responsabilité Civile chasse est obligatoire. Elle doit couvrir :

- Les accidents corporels et matériels occasionnés par tout acte de chasse ou tout acte de destruction d'animaux ESOD.
- La Responsabilité Civile encourue par le chasseur du fait de ses chiens.

// FONCTIONNEMENT FÉDÉRAL

Lors de la période estivale, la FDC24 enregistre une forte hausse des demandes de validation du permis de chasser. Les chasseurs désireux de valider leur permis au guichet de la Fédération sont nombreux. De même, un volume important de demandes de validation parvient par voie postale.

Cet afflux saisonnier impose à la FDC24 une adaptation de son organisation afin de garantir un traitement rapide et rigoureux des demandes. Dans ce contexte, la Fédération renforce chaque année ses effectifs en recrutant un salarié saisonnier dédié spécifiquement à la gestion des validations.

Formations

La FDC24 dispense 10 formations, dont certaines sont obligatoires et régies par le Code de l'Environnement, telles que la formation au permis de chasser, piégeage, chasse à l'arc, examen initial du gibier sauvage. Les autres sont initiées par le Conseil d'Administration de la FDC24 pour répondre aux besoins des chasseurs et des responsables de territoire de chasse, en fonction des évolutions de la pratique cynégétique.

// CHIFFRES CLÉS

Permis de chasser
10 Formations

378h

642 Candidats

Directeur de battue

4 Formations

28h

112 Participants

Régulation des corvidés

7 h

1 Formation

12 Participants

Chasse accompagnée
3 Formations

21h

49 filleuls et parrains

Examen initial du gibier sauvage

21h

3 Formations

114 Participants

Garde particulier
1 Formation

14h

18 Participants

Chasse à l'arc

3 Formations

21h

45 Participants

Piégeur agréé
4 Formations

77h

90 Participants

Sécurité décennale obligatoire

31 Formations délocalisées

960 Participants présents

472 Formés en distanciel

Chasse silencieuse

1 Formation

7 h

45 Participants

Piégeage Sanglier
5 Formations

18h

82 Participants

Formation SSC
(Stage de sensibilisation à la sécurité à la chasse)

5 Formations

35h

29 Participants

6 partenaires participent à ces formations. L'action de formation des chasseurs représente une mission dominante pour la FDC24. Pour l'année 2024/2025, le volume de travail sur l'action de formation était de 0,33 ETP.

// PERMIS DE CHASSER

En plus de la gestion administrative, la formation mobilise 10 formateurs(trices), pour 10 sessions de formations (soit un total de 54 jours de formation). Pour préparer 642 nouveaux candidats à l'examen dans des conditions optimales, l'équivalent de 1,2 salariés à temps plein est nécessaire.

En 2024/2025, 404 candidats ont réussi l'examen du permis, avec un taux de réussite de 72 %, pour 76 femmes et 328 hommes.

Évolution du pourcentage de réussite à l'examen du permis de chasser en Dordogne

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026 [en cours]
Nombre de candidats présents	534	557	424	538	561	263
Taux de réussite [sans absence]	67%	71%	76%	73%	72%	75%



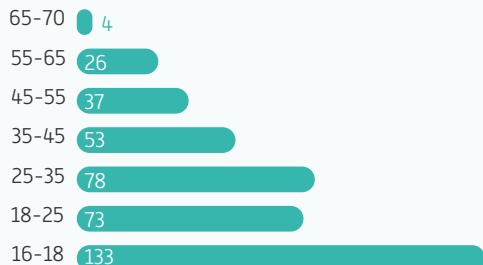
La FDC24 a mis en ligne sur Youtube, en 2020, 13 vidéos permettant aux candidats de visualiser chaque atelier de l'examen du permis de chasser, sur le site de l'École de Chasse de Saint-Astier. Ces vidéos cumulent plus de 158 000 vues. Elles sont non seulement utiles aux candidats périgourdins du permis de chasser mais aussi au-delà de la Dordogne.

Profil des candidats

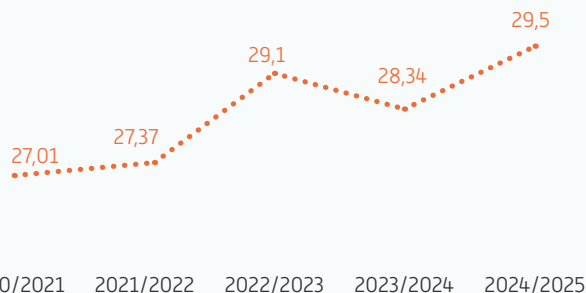
Le nombre de femmes désireuses de chasser est en forte augmentation et représente 18,8 % des reçus à l'examen du permis en 2024/2025.

Les candidats sont âgés de 29,5 ans en moyenne. Le candidat le plus âgé avait 69 ans au moment de l'examen du permis de chasser.

Age des candidats



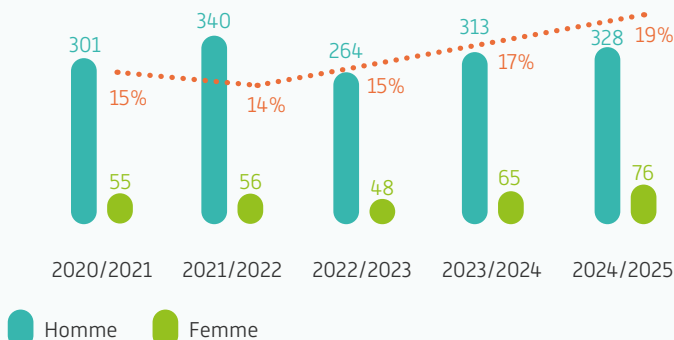
Évolution de l'âge moyen des reçus à l'examen du permis de chasser



Analyse de la réussite/échec en 2024/2025

	Ajournés (nombre de points insuffisant)	Éliminés à la pratique	Éliminés à la théorie
Nombre de candidats	47	96	14
Pourcentage d'échec	30%	61%	9%

Évolution du ratio homme femme



La grande majorité des recalés à l'examen (61%) ont commis une faute éliminatoire sur le parcours pratique. La seconde raison d'échec est un résultat insuffisant (moins de 24 sur 31 points).

Origine géographique des candidats :

22 candidats proviennent d'autres départements

2024
2025
RAPPORT D'ACTIVITÉ



COMMUNICATION

A man in a camouflage cap and olive green jacket is kneeling in a field, holding a bird of prey on a gloved hand. The background is a blurred landscape under a clear sky. A white banner with the text "PARTIE 2" is overlaid on the right side of the image.

PARTIE 2

Communication

// ACCÈS À LA CHASSE

Le recrutement de nouveaux chasseurs est essentiel pour maintenir les effectifs et assurer la pérennité de la pratique. Différentes actions sont entreprises par la FDC24 pour donner envie aux non-initiés de découvrir la chasse.

D'abord sur les opérations concernant la validation du permis :

- Validation nationale à 0€ pour la première année du chasseur
- Remboursement sur la 2^{ème} et 3^{ème} validation consécutive en Dordogne (valable pour une validation départementale)

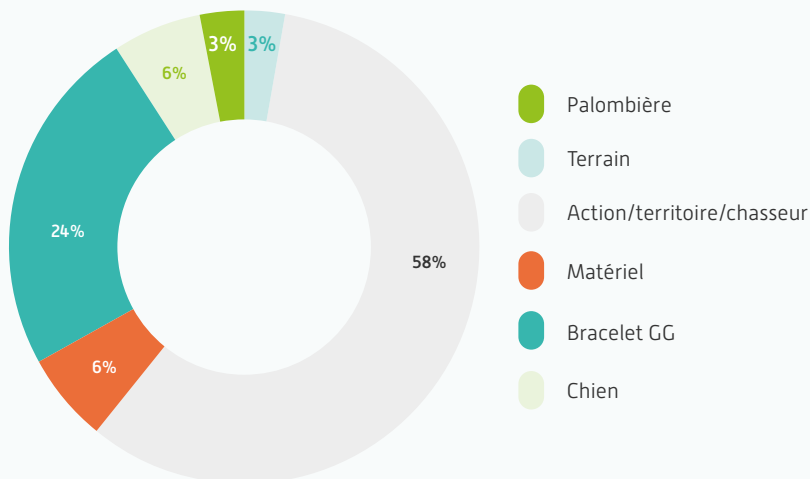
Mais aussi sur la formation chasse accompagnée.

// ANNONCES EN LIGNE

Depuis de nombreuses années, le site internet de la FDC24 propose une rubrique "Annonces", auparavant appelée "Bourse aux territoires", permettant aux chasseurs d'échanger sur leurs besoins. Cet espace numérique permet aux chasseurs de déposer et de consulter librement des annonces sur des thématiques variées : recherche d'action/bracelet, recherche de chasseurs postés ou d'équipage de chiens...

Au cours de la saison 2024/2025, 33 annonces ont été publiées en ligne, dont 12 demandes et 21 offres. Plus de la moitié des annonces concernaient la recherche d'actionnaires ou de chasseurs pour compléter une équipe de chasse. Par ailleurs, un quart des annonces portaient sur des bracelets Grand gibier, confirmant l'intérêt et le besoin des chasseurs de trouver des solutions sur ces thématiques.

Répartition des annonces postées sur le site internet de la FDC24



Cette rubrique "Annonces" semble avoir trouvé une place dans les habitudes des chasseurs. Pour la saison 2024/2025, elle a en effet enregistré 15 740 consultations cumulées sur les différentes annonces, soit en moyenne 476 vues par annonce.

Ces chiffres témoignent de l'importance de cette rubrique pour la mise en réseau et la communication entre chasseurs.

Grâce à ce service, la FDC24 renforce son rôle fédérateur auprès des chasseurs.

// COMMUNICATION AUX CHASSEURS

REVUE RÉGIONALE CHASSEUR EN NOUVELLE AQUITAINE

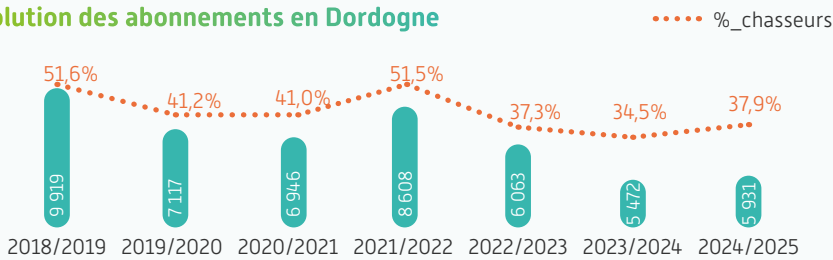
Avec 4 numéros par an, la revue régionale est un moyen de s'informer de ce qui se passe en Dordogne (4 pages y sont consacrées) mais aussi dans les autres départements (4 pages par département), en Nouvelle-Aquitaine (6 à 8 pages) et au niveau national (2 pages par numéro).

Pour la saison 2024/2025, 5 931 chasseurs périgourdins étaient abonnés à la revue régionale soit 38 % des chasseurs du département. Les chasseurs périgourdins représentent 10,6% des abonnés à la revue régionale.

Depuis son lancement en juillet 2017, la revue régionale semble moins intéresser les chasseurs périgourdins qui étaient habitués à la revue départementale Nature en Périgord.



Évolution des abonnements en Dordogne



Toute personne désirant s'abonner à la revue régionale a la possibilité de le faire, soit au moment de la validation de son permis, soit en remplissant un coupon d'abonnement disponible auprès de la FDC24.

Son coût est actuellement de 7,5 € pour 4 numéros pour un adhérent à la FDC24, et de 10€ pour un abonnement pris par un non-adhérent.

En plus des abonnés, la FDC24 distribue gratuitement 160 exemplaires de chaque numéro aux institutions, médias... afin de les tenir informés des actualités de la chasse.

Malgré le nombre restreint de pages, pour la saison 2024/2025, 23 sujets ont été abordés. Une journaliste pigiste est chargée de rédiger les articles. Nous veillons à mettre en lumière toutes les zones du Périgord afin de faire découvrir l'ensemble du département.

FLASHINFOS

Cette lettre d'information est envoyée par mail à tous les chasseurs du département disposant d'une adresse mail valide, soit une moyenne de 10 682 chasseurs.

4 FlashInfos ont été envoyés sur la saison 2024/2025 :

Numéro	Août 2024	Décembre 2024	Février 2025	Mai 2025
Nombre de mails envoyés	8 206	11 461	11 521	11 541
Ouverture du mail	67%	65%	58%	62%

Ces mails semblent attirer l'attention des chasseurs car 63% d'entre eux ouvrent ces FlashInfos qui contiennent en moyenne 11 informations.

En plus de ces FlashInfos, des mails sont régulièrement envoyés en fonction des besoins et de l'actualité. Ainsi, la FDC24 a envoyé 43 mails sur la saison dernière, destinés aux chasseurs ou aux responsables de territoire de chasse. 14 450 personnes ont aussi été touchées.

Cette correspondance par mail devient de plus en plus essentielle, pour des raisons écologiques mais aussi économiques, dans un contexte où l'inflation s'applique à tous les domaines. L'envoi de mails coûte beaucoup moins cher à la FDC24, et de fait aux chasseurs périgourdins.

Si vous ne recevez pas nos mails, n'hésitez pas à nous contacter afin de trouver une solution. Sachez que certains mails sont automatiquement classés dans les Spams ou Indésirable ou Promotions. Avant de nous contacter, prenez le temps de regarder si ce n'est pas votre cas.

CORRESPONDANCE PAR COURRIER

Pour certains sujets, l'envoi de courrier reste nécessaire pour toucher tous les chasseurs.

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2024/2030 a ainsi été envoyé à l'ensemble des chasseurs par courrier.

Il a également été transmis aux maires du département et aux institutions.

Le SDGC est également disponible sur le site internet de la FDC24.

RÉUNIONS FDC24/CHASSEURS

Au cours de la saison cynégétique, différentes réunions sont organisées avec les chasseurs :

- 58 réunions de massifs (en octobre/novembre et en janvier sur les secteurs à enjeux) : elles permettent de faire le point sur les prélèvements à mi-saison et d'échanger avec les chasseurs sur les problématiques locales.
- 9 réunions de secteurs en février, pour préparer l'Assemblée générale.
- 19 sous-commissions " Plan de chasse " en mars pour préparer les attributions de Grand Gibier pour la saison suivante.
- L'Assemblée générale en avril

Ces réunions mobilisent l'ensemble des salariés.

// FAIRE CONNAÎTRE LA CHASSE





Au travers de ses diverses actions, la FDC24 s'applique à faire connaître la chasse et le monde cynégétique auprès du grand public, des différents acteurs de la nature, et des collectivités territoriales.

SITE INTERNET

Le site internet de la FDC24 a connu une métamorphose sur la saison 2024/2025. Il a été enrichi et modifié pour être plus lisible. Le site internet s'adresse aussi bien aux chasseurs qu'aux non-chasseurs souhaitant se renseigner sur les activités de la FDC24.

RÉSEAUX SOCIAUX

La FDC24 est présente sur 4 réseaux sociaux :

-  Instagram (fdc_dordogne), **1 316 abonnés** au 30/06/2025
-  Facebook (Fédération des Chasseurs de Dordogne), **5 792 abonnés**
-  Youtube (Fédération des Chasseurs de Dordogne), **118 abonnés**
-  Réseau de professionnels LinkedIn : Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne, **33 abonnés** au 30/06/2025 (première publication le 10/06/2025)

Nous publions très régulièrement sur les différents réseaux :



3 posts par semaine sur Facebook et Instagram, soit **218 publications sur 2024/2025**.



Depuis janvier 2025, nous diffusons également des vidéos courtes (réels) à raison de 1 par semaine, soit **33 réels pour la saison 2024/2025**.



Les réels sont également partagés sur la chaîne Youtube, ainsi que les vidéos diffusées à l'Assemblée générale et au séminaire Palombe (**20 vidéos**).

CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DE LA NATURE

En 2024/2025, des rencontres ont eu lieu avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre au sujet de la convention signée en avril 2024. Il a été évoqué le projet de fournir au comité des gilets fluorescents pour permettre aux randonneurs de se rendre visibles lors de leurs randonnées organisées sur le département. Ce point est encore en cours de réflexion, nous espérons que le projet sera réalisable et réalisé prochainement.



// UN DIMANCHE À LA CHASSE

Depuis 2 ans, l'opération "Un dimanche à la chasse" est remise en place en début de saison cynégétique. Pour rappel, cette opération permet à des non-chasseurs de découvrir la chasse sur le terrain.



	2024/2025 20 octobre 2024	2025/2026 19 octobre 2025
Nombre de territoires inscrits	34	24
Nombre de territoires accueillants	18	18
Nombre de non-chasseurs inscrits	107	91
Nombre de non-chasseurs participants	88	83

Les participants ont pu découvrir 5 modes de chasse :

- **La battue** (chevreuil, sanglier et cerf) : 12 associations de chasse en 2024 et 15 associations en 2025 proposaient de découvrir ce mode de chasse.
- **La chasse devant soi** (lièvre, bécasse, faisan) : 3 associations en 2024 et une association en 2025.
- **La chasse du renard au bâton** en 2024 et 2025 dans une association du Périgord vert.
- **La palombière** en 2024 en Périgord noir.
- **La chasse à l'arc au petit gibier** en 2025 dans une association du Périgord vert.
- **La chasse du lièvre au bâton** en 2025 dans une association du Bergeracois.

Une enquête de satisfaction menée après l'événement révèle que **tous les participants se sont déclarés satisfaits**. Ils recommandent l'opération à 100 % pour découvrir la chasse et se disent prêts à approfondir leur découverte de cette activité. Certains ont même exprimé leur envie de passer le permis de chasser à la suite de cette journée. Cet événement a ainsi permis de favoriser les échanges entre chasseurs et grand public, tout en mettant en avant les valeurs de partage et de sécurité.

J'AIME LA NATURE PROPRE

L'opération "J'aime la Nature Propre" s'est déroulée les 14 et 15 mars 2025. Organisée par la FDC24, cette initiative mobilise tous les usagers de la nature et les scolaires pour une grande action de nettoyage dans le but de sensibiliser à la préservation des milieux naturels, de lutter contre les déchets sauvages et de mettre en avant l'engagement des chasseurs pour l'environnement.



Le 14 mars était consacré aux écoles : 127 élèves et 13 accompagnants, issus de 2 établissements scolaires ont ainsi participé à la collecte des déchets sur Lalinde et Boulazac.



Le 15 mars, ouvert au grand public, a rassemblé 275 participants.

En 2025, il y avait 8 points de collecte, contre 5 points en 2024 :

- Busserolles pour l'étang Grolhier
- Les Eyzies pour la vallée des Beunes
- Château-l'Évêque pour le Domaine du Bûcher
- Saint Priest les Fougères
- Saint Martial d'Artenset
- Fraisse
- Veyrignac
- Grignols, Coursac, Manzac-sur-Vern, Jaure, Saint Séverin d'Estissac et Vallereuil

Au total, **17 communes ont été prospectées pour un total de 117km, permettant de collecter un peu plus de 8,5 tonnes de déchets pour un volume de 74 m³.**

Partenaires de l'événement : SMD3, SMCTOM de Nontron, SICTOM du Périgord Noir, OFB, FNC, FRC NA, Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, Association Les Mange Talus, Comité Départemental de la Randonnée 24, sociétés de chasse locales et mairies des communes concernées.



// ANIMATIONS

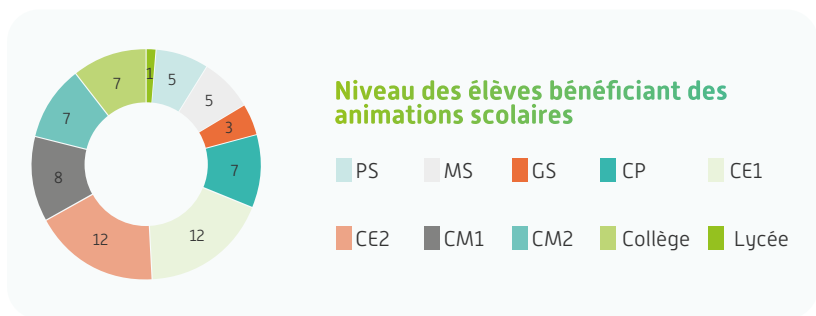
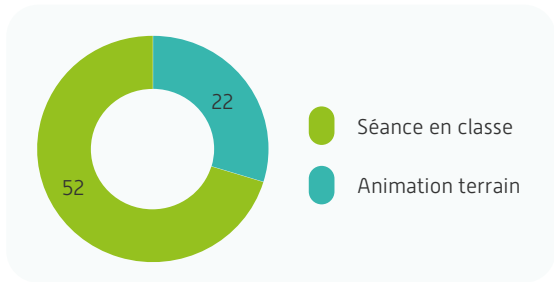
L'éducation à l'environnement est l'une des missions prioritaires de la FDC24.

ANIMATIONS SCOLAIRES

Sur l'année scolaire 2024/2025, l'éducatrice nature est intervenue auprès de 34 classes, soit un total de 762 élèves. Sur 74 animations, 2/3 ont eu lieu en classe et 1/3 sur le terrain, à proximité immédiate de l'école ou sur un site naturel communal, départemental ou fédéral (par exemple la vallée des Beunes).



Le niveau des élèves s'étend de la maternelle au lycée, même si nous intervenons surtout auprès des CE1 et CE2.



La FDC24 est également intervenue auprès de 2 ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), pour un total de 44 enfants âgés de 3 à 12 ans.



CONVENTION AVEC LE CLUZEAU

Depuis 2020, la FDC24 a signé une convention avec le Lycée d'Enseignement Agricole Privé du Cluzeau, à Sigoulès-et-Flaugeac.

Ainsi, la FDC24 intervient tous les ans, en classe et sur le terrain, auprès des lycéens en Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.

Sur l'année scolaire 2024/2025, 7 salariés de la FDC24 ont réalisé 73.5h d'intervention sur 11 thématiques : grand gibier, petit gibier, migrateurs, ESOD, sanitaire, apiculture...

Ce partenariat, initié depuis de nombreuses années, mais entériné depuis 2020 a vu le jour grâce à l'écocontribution. Il se poursuit désormais comme une action pérenne de la FDC24.

ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Les animations grand public tendent à se développer, notamment grâce aux soirées brame qui remportent un franc succès.

	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Nombre de soirées	2	2	4
Nombre de participants	49	39	71

Ces animations deviennent payantes à partir de 2026, à raison de 10€ par personne afin de couvrir les frais de déplacement et le temps de travail des salariés. Pour les soirées organisées en septembre 2025, plus de 50 personnes étaient sur liste d'attente !

Ces soirées sont reconduites en septembre 2026 avec 5 dates.



Deux salariés sont nécessaires à chaque soirée, auxquels s'ajoutent des chasseurs bénévoles qui accompagnent les participants et s'occupent de l'intendance.

En 2025, une animation spécifique a vu le jour au Domaine du Bûcher, à Château-l'Évêque, dans le but de faire découvrir le site et ses richesses.

Les portes ouvertes au Domaine du Bûcher organisées le 17 mai 2025 ont attiré près de 600 personnes (chasseurs et leur famille).

En plus des animations organisées par la FDC24 et citées précédemment, la FDC24 a participé à 9 manifestations ou animations destinées au grand public sur 2024/2025.



Ces animations, réparties sur 11 jours, ont chacune mobilisé 2 à 3 salariés fédéraux.



2024
2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ENVIRONNEMENT —————



PARTIE 3

Environnement

// RECYCLAGE DES CARTOUCHES

CONTEXTE

La FDC24 a mis en place une collecte des douilles usagées en 2016, avec le soutien financier du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental de la Dordogne. Cette opération répond à plusieurs enjeux économiques, sociétaux et environnementaux :

- **Réduction des ordures ménagères dans les foyers.**
- **Valorisation des matériaux** (matières plastiques et métalliques).
- **Sensibilisation au tri** et à la valorisation des produits usagés.
- **Sensibilisation à la collecte des déchets** en milieux naturels.

Chaque adhérent avait alors reçu un sac de collecte. Des boîtes sont également mises à disposition des adhérents au siège social. Toutes les cartouches vidées et percutées peuvent être déposées aux antennes de la FDC24 (Creysse, Ribérac, Sarlat-la-Canéda et Thiviers) ainsi qu'au siège social (Marsac-sur-l'Isle).

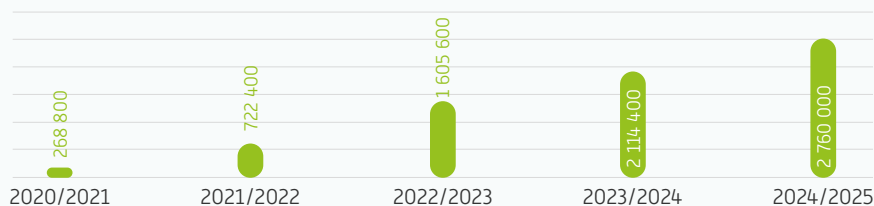
BILAN DES OPÉRATIONS

Au total, **plus de 32 tonnes** ont été collectées depuis le début de l'opération, soit une estimation de **3,9 millions de cartouches**. Les chasseurs ne sont pas les seuls contributeurs puisque certains clubs de tir sportif et ball-trap participent également.

Saison	Masse (T)	Estimation (cartouches)	Collectes	Coûts (€)	Organisme
2020/2021	2,240	268 800	1	480,48	Suez
2021/2022	3,780	453 600	1	474,40	Suez
2022/2023	7,360	883 200	4	1 215,60	Suez
2023/2024	4,240	508 800	2	655,40	Suez
2024/2025	5,380	645 600	3	0	Ecologic

Évolution de l'opération Recyclage des cartouches en 5 ans

● Nombre de cartouches cumulées



Depuis cette saison 2024/2025, l'organisme Ecologic prend en charge cette valorisation sans coût pour les chasseurs.

CYCLE DE VIE D'UNE CARTOUCHE



// LE DOMAINE DU BÛCHER

DESCRIPTION

Le Domaine du Bûcher est localisé à l'est de la départementale 939 reliant Périgueux à Brantôme. Le site de 190 hectares est majoritairement situé sur la commune de Château-l'Évêque, le reste des parcelles étant sur Agonac et Biras.

Auparavant constitué de milieux assez ouverts et laissé à l'abandon depuis de nombreuses années, le site a vu une végétation épaisse prendre possession des lieux et les bâtiments menacent de s'effondrer. Plusieurs étangs parsèment le site.

IMPLICATION DE LA FDC24



Acquisition et classement du site

Le site est une propriété de la FDC24 depuis 2023, bien que les rebondissements politiques n'aient permis de s'engager pleinement qu'à partir de la saison 2024/2025. Il ne fait l'objet d'aucun classement particulier.



Gestion du site

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place afin de répondre aux différents enjeux liés au site et au projet de la FDC24 : gestion de la faune, des bâtiments, des forêts, des zones humides ou encore des questions foncières. Dans un premier temps, un important travail d'état des lieux est à l'œuvre, ainsi qu'une mise aux normes des ouvrages hydrauliques.

En 2025, une démarche de concertation des acteurs locaux a été engagée, permettant d'élargir notre vision pour ce site et de nouer des partenariats solides et durables pour la gestion et l'animation futures.

La régulation du grand gibier s'est organisée cette saison autour de 3 battues, réalisées en collaboration avec les 6 structures cynégétiques limitrophes. Elles ont rassemblé 35 chasseurs, pour un tableau de chasse de 2 sangliers.





Suivi des espèces et des habitats

Un pré-diagnostic écologique a été réalisé en fin d'année 2023. Cette expertise a conclu que " le site présente des enjeux écologiques modérés à fort.

La mosaïque paysagère est variée, avec la présence de l'ensemble des stades de la dynamique de végétation. D'un point de vue du réseau écologique, il s'agit d'un cœur de biodiversité. "

En novembre 2024, la Fédération de Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a inventorié les populations de poissons.

Les caractéristiques écologiques des plans d'eau sont favorables aux populations de cyprinidés d'eau calme et carnassiers. Grâce aux filets mis en place, 7 espèces ont été comptées.

En conclusion, le peuplement piscicole de ces étangs est assez conforme à l'attendu d'un point de vue spécifique même si la variété est plutôt faible.

Concernant les densités, même si la méthode d'inventaire ne permet pas de les déterminer finement, elles apparaissent faibles pour toutes les espèces rencontrées.

Il est important de noter qu'une espèce de poisson ayant le statut d'espèce exotique envahissante a été recensée : la Perche soleil.

De janvier à décembre 2025, des inventaires naturalistes ont permis d'établir un état initial de l'environnement. L'objectif est d'identifier les espèces de flore, de faune et les habitats naturels présents sur le site.



Ces actions révèlent une richesse modérée et en cours de dégradation, notamment due à l'abandon du site depuis de nombreuses années.

Cependant, des espèces d'importances régionales et nationales ont été (re)découvertes parmi lesquelles : le Sonneur à ventre jaune, la Cistude d'Europe, la Vipère aspic, le Damier de la Succise.

Certains habitats naturels, notamment les pelouses calcaires et les habitats associés aux zones humides, présentent des enjeux écologiques modérés à forts, compte-tenu de leur rareté et des espèces de flore et de faune qu'ils abritent tout ou partie de l'année. Les inventaires faunistiques portaient sur les taxons suivants : amphibiens, chiroptères (chauve-souris), insectes, mammifères, oiseaux et reptiles.

Ces opérations mobilisent 1 bureau d'études, 1 salarié de la FRC et 3 salariés de la FDC24. Le tout est financé via l'écocontribution. L'objectif est de rédiger un plan de gestion, cadrant les actions à mener pour mieux gérer, préserver et valoriser cet espace naturel.





Mise en valeur du site

Le 17 mai 2025, une journée " portes ouvertes " gratuite et réservée aux chasseurs a rassemblé plus de 600 chasseurs autour de stands de découverte du site et de toutes les associations spécialisées du département.

4 sentiers balisés permettaient de découvrir le domaine, complétés de 2 balades commentées.

Un important travail de valorisation et de vulgarisation est à mener, en lien avec les inventaires et la concertation démarrée récemment. La finalité est de proposer un lieu de découverte de la nature au grand public et aux jeunes générations.

Les réflexions engagées avec les acteurs locaux identifient l'accessibilité et l'offre d'itinéraires de randonnée comme prioritaires.

Un des premiers chantiers réalisés en ce sens consistera donc en la mise en place d'un sentier de randonnée, accompagné d'observatoires de la faune sauvage et de panneaux d'interprétation et de sensibilisation au paysage, à l'histoire et la biodiversité locale.

// L'ÉTANG GROLHIER

DESCRIPTION

L'étang Grolhier est situé sur les communes de Busserolles, Piégut-Pluviers, Champniers-Reilhac, et dans le Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Le plan d'eau occupe une surface de 21 ha, et dispose d'un barrage, édifié par les moines au XII^e siècle. Par sa surface en eau, il représente la zone humide la plus importante du département en eau dormante et non exploitée par le tourisme. Il s'agit donc d'un site naturel d'importance patrimoniale qu'il convient de protéger.

En effet, ce plan d'eau et les milieux humides qui y sont associés accueillent une diversité importante d'oiseaux d'eau en particulier (anatidés, ardéidés et quelques limicoles). Plus de 20 espèces d'oiseaux sont liées à la présence de l'étang, soit en qualité de nicheuses, d'hivernantes ou de passage. L'étang se trouve sur un emplacement privilégié dans les voies de migration. La diversité de sa flore explique également la variété de la faune rencontrée.

En plus des oiseaux, la Loutre d'Europe, espèce protégée, est également présente sur le site.

IMPLICATION DE LA FDC24



Acquisition et classement du site

Les acquisitions par la Fondation pour la Préservation de la Nature ont débuté en 1989. Les acquisitions se poursuivent encore à ce jour, afin d'acquérir des parcelles adjacentes à l'étang pour faciliter sa gestion.

La Fondation pour la Préservation de la Nature a été créée en 1979 à l'initiative des chasseurs et financée en majorité par les fédérations de chasseurs. L'objectif de la Fondation est la conservation des milieux naturels remarquables et menacés.

L'étang Grolhier est classé en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS) depuis 1999, en Espace Naturel Sensible (ENS) depuis 2000 et identifié comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2. Il est également inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Dordogne (arrêté du 10/04/1979).

Un projet de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) est à l'œuvre. Celui-ci offrira des moyens de gestion, un accompagnement et une visibilité supplémentaires pour ce site naturel d'exception.



Gestion du site

Le 3 mars 1989, la Fondation et la FDC24 ont signé une convention afin de rendre la FDC24 gestionnaire de l'étang Grolhier.

Des aménagements écologiques ont été entrepris en 2018 :

- ouverture de milieu avec réduction des saulaies sur plusieurs sections de berges en préservant les zones de cache principales de la Loutre d'Europe
- aménagement d'îlots (de type hauts fonds) sur les bords rive gauche et rive droite.

Ces aménagements répondent à plusieurs objectifs :

- créer des zones de refuge et de repos en particulier pour les anatidés et les limicoles
- favoriser les zones de reproduction pour les espèces piscicoles présentes et notamment le Grand brochet et les carpes
- favoriser par la réouverture du milieu le retour d'espèces végétales héliophiles.



Suivi des espèces et des habitats

Une étude des habitats naturels, de la faune et de la flore a été réalisée sur la saison 2023/2024. Le site présente une grande diversité d'habitats naturels caractéristiques des zones humides. En outre, de nombreuses espèces végétales patrimoniales ont été identifiées, conférant au site un enjeu global fort.



19 habitats naturels
dont 7 d'intérêt communautaire.



7 espèces d'amphibiens
dont 5 protégées.



22 espèces de mammifères
dont 6 protégées et 2 EEE.



209 espèces floristiques
dont 12 patrimoniales
et 10 EEE.



80 espèces d'insectes
dont 10 remarquables.



5 espèces de reptiles
dont 1 patrimoniale
et 4 protégées.



142 espèces d'oiseaux.

Ces suivis ont été réalisés conjointement avec un botaniste indépendant (Thomas PICHILLOU), la FRC NA et avec le soutien de l'OFB via le fonds écocontribution.

L'objectif est de rédiger un plan de gestion, cadrant les actions à mener pour mieux gérer, préserver et valoriser cet espace naturel.

Mise en valeur du site



Au regard des suivis réalisés et du plan de gestion en cours de rédaction, plusieurs aménagements seront réalisés dans les années à venir :

- sentier d'interprétation autour de l'histoire, du paysage, de la gestion de la ressource hydrique et de la biodiversité
- observatoire de la faune sauvage orienté sur les oiseaux nicheurs et hivernants.

Ces aménagements permettront d'accueillir scolaires et grand public dans le cadre notamment d'animations conjointes avec le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

// LA VALLÉE DES BEUNES

La FDC24 a fait le choix, en 2004, de devenir gestionnaire de l'une des plus grandes zones humides naturelles du département, appelée la Vallée des Beunes.

La FDC24 est plus précisément gestionnaire de la vallée de la petite Beune, affluent de la Vézère situé entre les Eyzies et Meyrals.

DESCRIPTION

La petite Beune est un ruisseau d'environ 10 km, se ramifiant en bras marécageux, couverts de roselières. La vallée présente un fond plat à faible pente qui favorise les inondations des terrains et la formation de tourbe.

Le site offre une diversité floristique très intéressante, avec de nombreuses espèces de zones humides : Aulne glutineux, Roseau commun, Cirse des marais, Prêle des marais, Iris faux-acore..., ainsi que des espèces d'orchidées sauvages : Orchidées à larges feuilles, Orchidée élevée, Orchidée des marais, Liparis des marais, Orchidée incarnata...

L'avifaune et les invertébrés composent l'essentiel de la diversité animale : Martin-pêcheur d'Europe, Bouscarle de Cetti, Canard colvert, Cingle plongeur, Bergeronnette grise, Rousserole turdoïde, Tarin des aulnes, Bruant des roseaux, Râle d'eau, Gallinule poule d'eau, Milan noir... Les lépidoptères (papillons) et odonates (libellules et demoiselles) sont également très présents.

Dans les années 1940, le site fut le théâtre de l'exploitation de travailleurs déportés, appelés Annamites, dans le but de produire du chanvre. Cette exploitation prit fin en 1944.

IMPLICATION DE LA FDC24



Acquisition et classement du site

C'est en 2004 que démarre l'aventure de la FDC24 avec les premières acquisitions de parcelles (à 75% par la Fondation pour la Protection de la Nature et 25% par la FDC24). La même année, la vallée est classée Natura 2000 et fait l'objet d'un Document d'Objectifs, qui définit les actions à mener. En 2015, la zone s'intègre au Grand Site de France " Vallée de la Vézère ".

Entre 2004 et 2013, la Fondation et la FDC24 acquièrent plus de 37 ha. La gestion du site est donnée à la FDC24, en partenariat avec la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

De nouvelles acquisitions sont régulièrement envisagées afin de limiter le morcellement du territoire et favoriser une gestion homogène des zones humides.





Gestion du site

En 2012, les premiers travaux d'ouverture du milieu sont réalisés, suivis d'un chantier avec le lycée du Cluzeau en 2016.

Entre 2017 et 2023, le Conservatoire des Races d'Aquitaine a mis à disposition des vaches de race bordelaise pour un pâturage permanent. L'opération a donné lieu à une convention entre le Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne, la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire des Races d'Aquitaine et l'agriculteur en charge des animaux. De plus, un entretien manuel est nécessaire sur certaines parcelles pour maintenir le milieu ouvert.

Une demande de renouvellement du contrat Natura 2000, qui permet de financer ces actions, a été déposée en 2025, pour une validation dans le courant du premier semestre 2026.



Suivi des espèces et des habitats

En 2015, un baguage des oiseaux communs est réalisé dans le cadre du Suivi Temporel des Oiseaux Communs. Des comptages herpétologiques (serpents) sont également réalisés avec le concours de l'association Cistude Nature et de la Fédération de Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. En 2019, l'UMS PatriNat a également réalisé un inventaire sur plusieurs parcelles.



Mise en valeur du site

Un sentier de découverte est créé en 2019 pour faire découvrir la richesse de la vallée. Le sentier est financé en grande partie par la commune des Eyzies et fait l'objet d'une subvention " Territoire à énergie positive pour la croissance verte ", portée par la Communauté de communes Vallée de l'Homme.

En 2019 également, un partenariat est établi avec le Musée National de Préhistoire pour l'exposition temporaire " Animaux rares, gibiers inattendus : reflets de la biodiversité ", permettant de faire découvrir le site aux visiteurs du musée.

Chaque année depuis les premières acquisitions, des animations, à destination des scolaires et du grand public, sont réalisées sur le site, notamment dans le cadre du Printemps de la Biodiversité, organisé par la Communauté de communes Vallée de l'Homme.

// L'ÉCOLE CHASSE NATURE



DESCRIPTION

L'école Chasse Nature se situe sur la commune de Saint-Astier.

Une mosaïque d'habitats compose le site d'une superficie de 14 hectares. L'École est située au sein d'un vallon calcaire abritant une diversité de milieux naturels. Le vallon est parcouru par un fossé temporairement en eau. La zone comprend ainsi des milieux humides, des pelouses calcaires accompagnées de formations arbustives, ainsi que des boisements de feuillus et des plantations de résineux.

Le site est une ancienne noyeraie en friche, dont certains arbres ont été conservés.

IMPLICATION DE LA FDC24



Acquisition et classement du site

L'École Chasse Nature est l'entière propriété de la FDC24 depuis 2001, date d'achat des terrains situés en fond de vallon. Des terrains annexes ont été acquis jusqu'en 2013. Les bâtiments ont été achevés en 2003.

Dédié aux formations fédérales, le site ne bénéficie d'aucun statut de protection juridique ou de classification environnementale.



Gestion du site

Le fond de vallon est entretenu régulièrement pour permettre une circulation pédestre optimale sur le site, ainsi qu'une bonne visibilité.





Suivi des espèces et des habitats

Une étude des habitats naturels, de la faune et de la flore a été réalisée sur la saison 2023/2024.

Le site présente une diversité d'habitats naturels, caractéristiques des coteaux calcaires périgourdins :



19 habitats naturels
dont 5 d'intérêt communautaire.



6 espèces d'amphibiens protégées.



17 espèces de mammifères
dont 3 protégées.



210 espèces floristiques
dont 5 patrimoniales
et 7 EEE



83 espèces d'insectes
dont 3 protégées
et 3 d'intérêt communautaire.



5 espèces de reptiles protégées.



95 espèces d'oiseaux.

Ces suivis ont été réalisés conjointement avec un botaniste indépendant (Thomas PICHILLOU), la FRC NA et avec le soutien de l'OFB via le fonds écocontribution.

La taille relativement réduite du site ne lui permet pas d'accueillir un grand nombre d'espèces, ni d'être le lieu de vie principal de celles-ci. Néanmoins, ses caractéristiques en font un lieu de passage et de gagnage pour plusieurs d'entre elles. Le maintien à minima des milieux ouverts et des milieux humides constitue un enjeu fort pour la préservation des espèces présentes et des habitats naturels.

Un document de gestion est en cours de rédaction, tenant compte à la fois des enjeux environnementaux et des usages actuels et futurs du site.



Mise en valeur du site

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'accès est aujourd'hui strictement réservé au personnel de la FDC24 et aux candidats convoqués pour les diverses formations.

Néanmoins, cet état des lieux permettra de procéder à des aménagements et à des actions de valorisation, à l'instar de l'étang Grolhier. Plusieurs aménagements sont prévus dans les années à venir :

- Aménagement d'une scénographie et de plusieurs modules pédagogiques pour les scolaires, à l'École Chasse Nature (hors parcours de formation).
- Création d'un sentier d'interprétation et d'outils pédagogiques autour du parcours de formation, accessible en-dehors du temps de formation.

L'aménagement de l'École sera réalisé pour la saison 2025/2026.

Ce projet de valorisation s'inscrit dans une volonté de la FDC24 d'enrichir son offre d'éducation à l'environnement, en s'appuyant sur le patrimoine existant.

2024
2025
RAPPORT D'ACTIVITÉ



GRAND GIBIER _____

A dark, atmospheric photograph of a forest at night. The scene is dimly lit, with a white banner overlay on the right side containing the text 'PARTIE 4'. The background shows the silhouettes of trees and some faint light filtering through the branches.

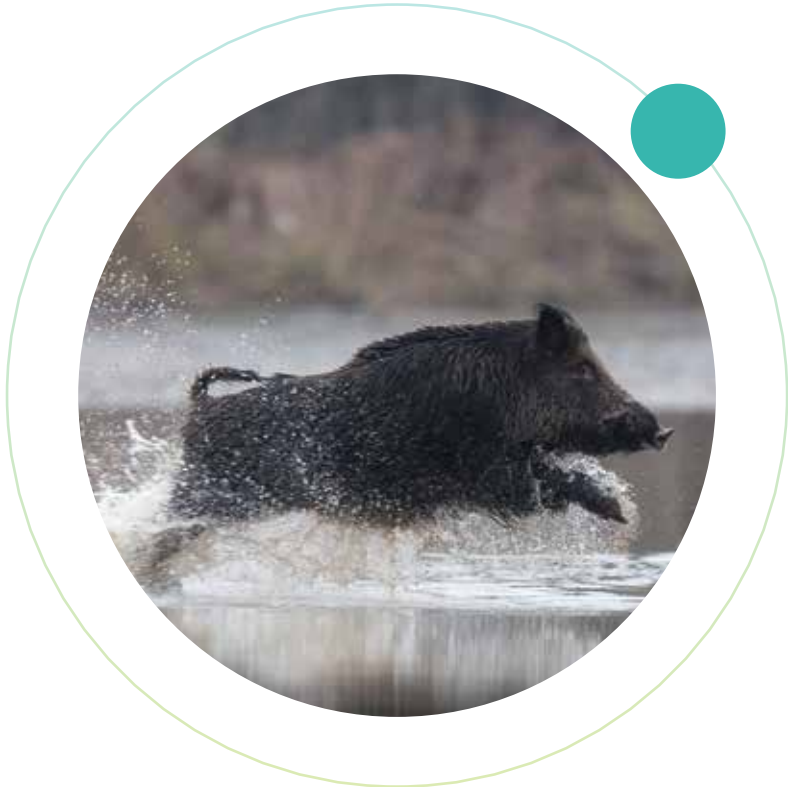
PARTIE 4

Grand Gibier

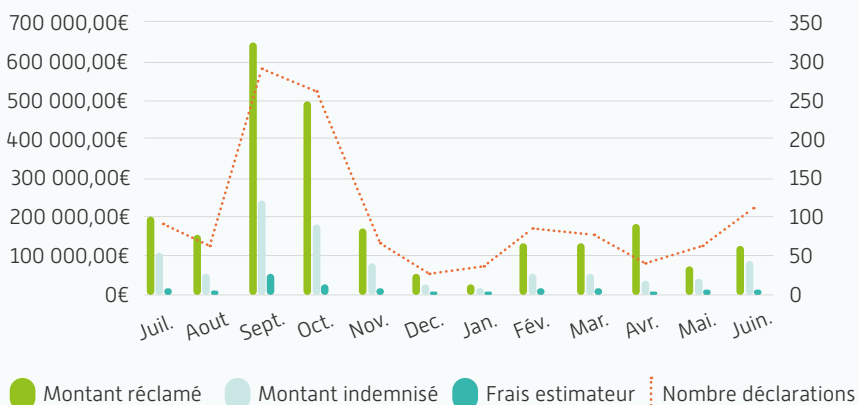
// DÉGÂTS

Sur la saison 2024/2025, 1 257 déclarations de dégâts ont été réceptionnées, représentant un montant réclamé de 2 361 446,21€. Après étude des déclarations, le montant de l'indemnisation s'élève à 942 627,75€, auxquels sont ajoutés les frais estimateurs, soit 144 858,70€.

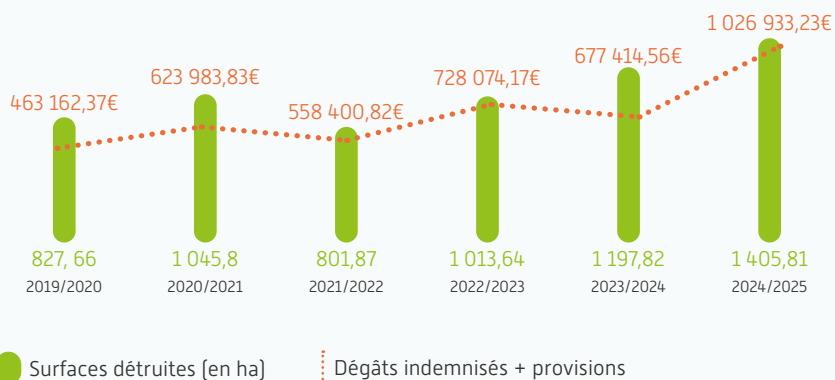
La hausse du montant des dégâts par rapport à la saison précédente s'explique notamment par une augmentation du nombre de déclarations (+64%), du montant indemnisé (+42%) et des frais estimateurs (+34%). Le montant moyen indemnisé par déclaration a cependant diminué (-13%).



Évolution des déclarations sur la saison

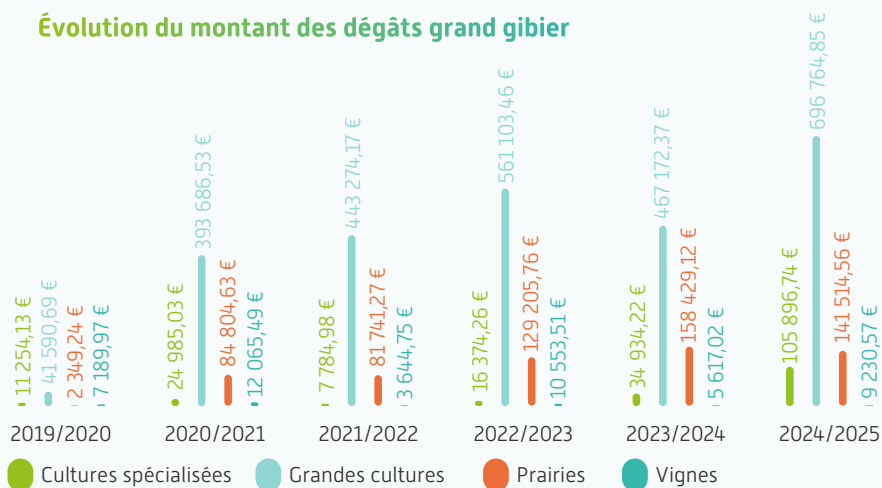


Évolution des dégâts (surface et montant)



SITUATION DÉPARTEMENTALE DES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

Évolution du montant des dégâts grand gibier



Les cultures spécialisées regroupent essentiellement les cultures fruitières et légumières.

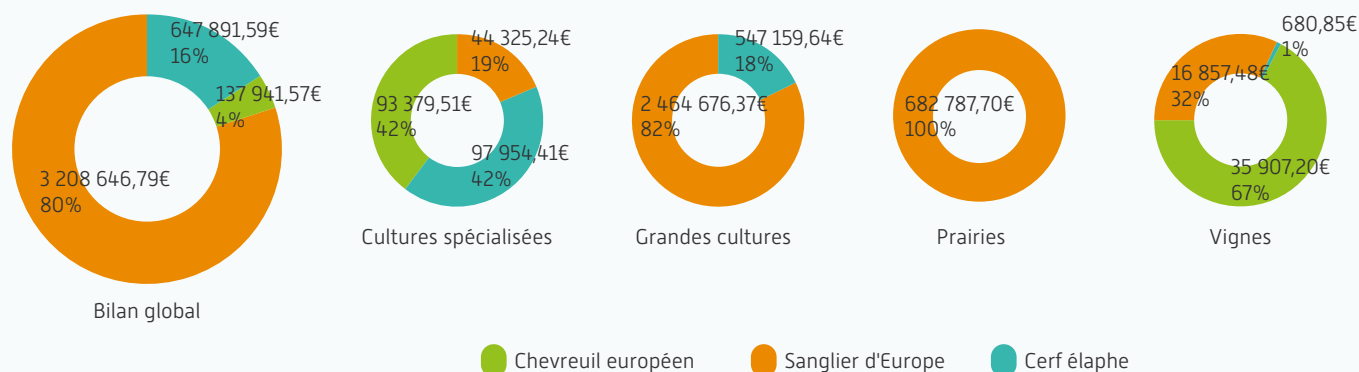
Les grandes cultures regroupent quant à elles essentiellement les cultures céréalières et fourragères.

Les montants des dégâts, répartis ici par type de culture, sont en hausse quasi constante depuis 2019/2020.

Seuls les dégâts sur vigne présentent un bilan à l'équilibre avec un montant plancher à 3 644,75 € en 2021/2022 et un montant record à 10 553,51 € en 2023/2024.

Cette évolution est inquiétante, notamment au regard de l'évolution des tableaux de chasse qui semblent insuffisamment soutenir une maîtrise des dégâts agricoles.

Répartition du montant des dégâts indemnisés entre les saisons 2019/2020 et 2024/2025



Sans surprise, le Sanglier est l'espèce la plus représentée dans les demandes d'indemnisation avec 80% du montant des dégâts. Le Cerf élaphe et le Chevreuil européen représentent quant à eux 42% et 40% de la facture pour les cultures spécialisées.

Le Chevreuil européen est jugé responsable également de 2/3 des dégâts indemnisés. Enfin, 99% des dégâts sur prairies sont attribués au Sanglier d'Europe.



POINT NOIR SANGLIER

Le nombre de communes identifiées en point noir et point gris évolue à la hausse, passant respectivement de 9 et 44 communes en 2019/2020 à 32 et 94 en 2024/2025.

Les structures cynégétiques locales rattachées à ces communes sont invitées à cartographier leur territoire de chasse afin d'établir un état des lieux précis des zones à risque. Cette étape permet de cibler les actions et d'anticiper les interventions.

Lorsqu'un signalement de dégâts est confirmé et que les moyens de régulation habituels s'avèrent insuffisants, la FDC24 sollicite sans délai les services de l'État pour engager des mesures administratives adaptées.

L'objectif est alors de limiter rapidement la dégradation des cultures, en mobilisant des outils proportionnés à la situation.

- Les battues de coordination, organisées entre plusieurs territoires, constituent souvent la première réponse apportée. Elles permettent de mutualiser les efforts et d'optimiser l'efficacité de la régulation.
- Si nécessaire, des battues administratives peuvent être mises en place par arrêté préfectoral, autorisant des interventions en dehors des périodes de chasse traditionnelles ou avec des moyens renforcés.
- Le piégeage ciblé et les tirs de nuit viennent compléter ce dispositif, notamment en période critique, comme avant les semis ou durant les récoltes, afin de réduire les populations problématiques et prévenir de nouveaux dégâts.

Le suivi de ces zones est primordial pour évaluer l'impact des mesures déployées et ajuster les actions en conséquence.



CONCLUSION

Malgré les efforts constants déployés par les chasseurs pour réguler les populations de grand gibier, les dégâts agricoles continuent de progresser à travers le département.

Les interventions administratives, bien qu'efficaces de manière ponctuelle, ne suffisent pas à compenser les difficultés rencontrées à l'échelle du territoire. Leur rôle n'est d'ailleurs pas de se substituer à une gestion cynégétique équilibrée, mais bien d'apporter un soutien ciblé en cas de crise avérée.

La solution réside avant tout dans l'adaptation des pratiques de chasse et dans une meilleure coordination entre les structures cynégétiques locales.

Une pression de prélèvement plus homogène sur l'ensemble du département permettrait d'éviter le simple déplacement des animaux d'un territoire à l'autre, pour privilégier une régulation effective des populations.

C'est en renforçant cette cohérence collective que les dégâts pourront être durablement réduits, tout en préservant l'équilibre entre les activités agricoles et la gestion des écosystèmes.

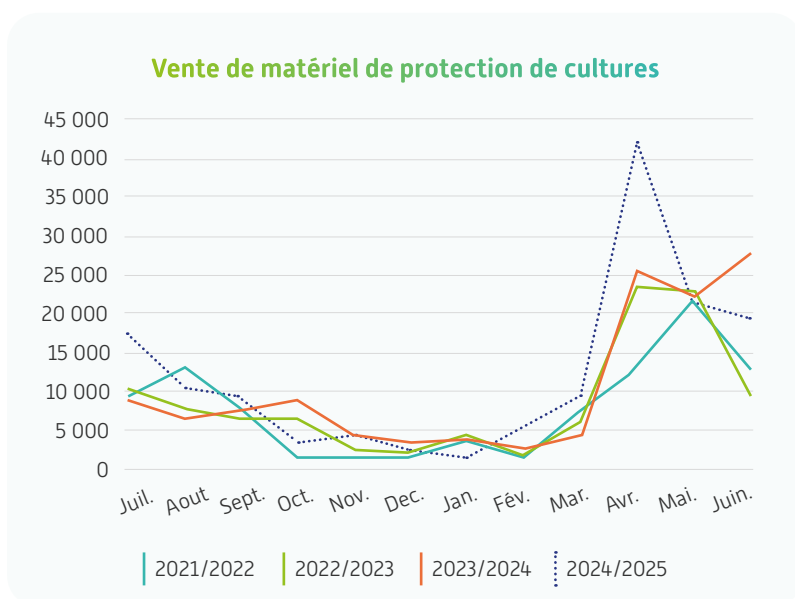
// PRÉVENTION DES DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

La prévention des dégâts de grand gibier est indissociable de l'indemnisation et doit être la première étape obligatoire afin de limiter les dégâts agricoles et forestiers.

La FDC24 assiste les associations de chasseurs de plusieurs manières afin de faciliter la mise en place de mesures de prévention.

CONVENTION CULTURE ANNUELLE

La convention de culture annuelle a pour but d'aider les associations à l'achat de clôtures électriques. Ainsi, la FDC24 dispose d'une centrale d'achat où les chasseurs peuvent se fournir au tarif le plus avantageux. En complément, selon le type de contrat d'adhésion [adhésion simple et contrat de service] souscrit à la FDC24, l'association peut bénéficier d'aides supplémentaires allant de 60% [pour les groupements cynégétiques] à 70% [pour les contrats de service] du montant total de la facture.



En moyenne, chaque année, la FDC24 vend aux associations de chasse + de 120 000 € de matériel de protection, avec un pic entre avril et juin (plus de 50% des ventes).

Le montant des aides accordées pour l'achat du matériel de protection s'élève à 55 101 € pour la saison cynégétique 2024/2025. Ce montant varie peu d'une année sur l'autre [de 48 000 à 65 000 €].

CONVENTION CULTURE SENSIBLE

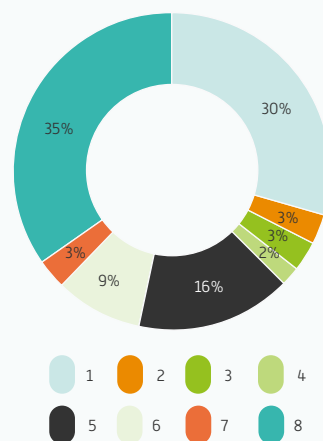
L'agriculteur peut établir, annuellement, une convention culture sensible avec la FDC24 et le détenteur de droit de chasse.

Cette convention de mise en place de protection particulière fait suite à la sollicitation de l'exploitant agricole et à une enquête de terrain menée par le technicien de la FDC24, afin d'apporter une solution satisfaisante pour protéger efficacement la culture en question (maraîchage, vigne, verger...). L'examen de la situation sur le terrain conclut à la nécessité ou non de mettre en place une protection de type clôture électrique et/ou grillagée en dernier recours.

Depuis la saison 2007/2008, 263 conventions ont été signées. Pour la saison 2024/2025, seules 9 conventions ont été signées, pour une surface totale de 31ha, bien loin de la réalité du terrain.



Pourcentage de conventions culture sensible signées par pays de chasse depuis 2007/2008



Les conventions sont réparties principalement sur les pays 5 et pays 8 (3 conventions chacun). A l'heure actuelle, très peu de conventions sont signées dans le sud-ouest du département (pays 1), alors qu'elles étaient nombreuses par le passé (30% des conventions).

Il est essentiel que les agriculteurs et les chasseurs déclarent les cultures sensibles sur le territoire afin de les protéger et éviter les dégâts.

CONTRAT D'AGRAINAGE

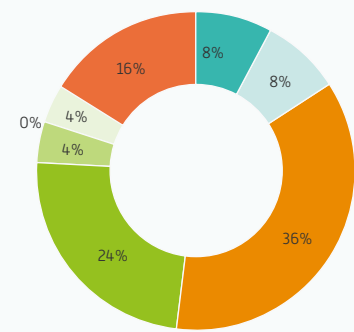
L'agrainage des sangliers est interdit. Cependant, dans certaines conditions, il participe pleinement à la prévention des dégâts aux cultures en période sensible. L'agrainage dissuasif des sangliers peut être autorisé uniquement dans le cadre d'un contrat d'agrainage signé avec la Fédération et l'Office National des Forêts le cas échéant pour les forêts domaniales, dans le respect des conditions précises définies dans le SDGC.

Tout acte qui n'entre pas dans les conditions définies par le contrat peut être considéré comme du nourrissage, interdit et puni par la loi, y compris pour d'autres espèces et notamment pour le grand gibier (Chevreuil européen, Cerf élaphe).

Les seuls contrats valables sont ceux signés après la validation du nouveau SDGC 2024/2030.

A ce jour, la Dordogne compte 25 contrats d'agrainage actifs, dont 9 concernent le pays de chasse 2, vient ensuite le pays 3 avec 6 contrats, puis le pays 7 avec 4 contrats.

Pourcentage de contrats agrainage établis par pays de chasse



PROTECTION DES VIGNES

Après une phase d'expérimentation de plusieurs années, une solution de protection des vignes contre les cervidés est proposée en convention depuis 3 ans. La FDC24 s'engage à prendre en charge 60% du montant de la facture d'achat du répulsif Trico pour les parcelles citées dans la convention annuelle.

Les retours concernant l'utilisation du répulsif [olfactif et gustatif] sont positifs et à ce jour, 9 conventions ont été signées dans le secteur Sud-Ouest du département.

EXPÉRIENCE TERRAGRAL

Contre les dégâts de sanglier, depuis la saison 2023/2024, des tests sont réalisés sur l'efficacité du TERRAGRAL, un engrais organique aux propriétés répulsives olfactives. L'engrais est appliqué après semis.

Le répulsif a été testé sur 3 communes, dont 2 avec des dégâts de sanglier importants sur maïs. Sur la commune où le test a été réalisé dans le respect strict du protocole et dans les conditions météorologiques idéales, les résultats sont très significatifs.

Le montant des dégâts sur maïs est passé de 30 000€ en 2022/2023, à 0€ en 2023/2024.

Sur la seconde commune, malgré des conditions moins favorables, les résultats sont malgré tout au rendez-vous, le montant des dégâts passant de 17 000€ en 2022/2023 à 9 100 € en 2023/2024.

A noter qu'aucun test n'a été réalisé en 2024/2025 en raison des conditions climatiques qui ont favorisé un semis optimal et un bon développement des cultures. De nouveaux tests sont en cours pour la saison 2025/2026.

SUBVENTIONS GRAND GIBIER SUPPLÉMENTAIRES

En complément des aides à l'achat de matériel de protection, des subventions sont accordées pour la mise en place de cultures à grand gibier, permettant de détourner les animaux des zones cultivées et récoltées, et pour la réalisation de gyrobroyage.

Chaque année, une enveloppe moyenne de 60 000€ est accordée pour les cultures à GG et une enveloppe de 13 000€ pour le gyrobroyage.



// ORGANISATION DES TERRITOIRES

La Dordogne est le 3^e département métropolitain le plus étendu de France avec 906 000 hectares pour 503 communes. C'est également le 4^e département forestier de France avec 418 000 hectares boisés.

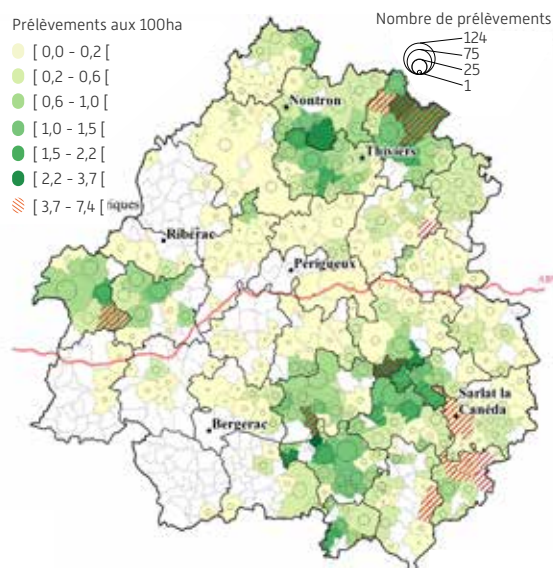
Contrairement à d'autres départements, la Dordogne n'est pas en ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) obligatoire. Ainsi, sur une même commune, on peut compter plusieurs associations de chasse. Sur la saison 2024/2025, 1 457 structures cynégétiques locales sont déclarées, soit une moyenne de 3 par commune. Le morcellement du territoire cynégétique a des conséquences sur la gestion des dégâts de grand gibier.

Structure	Forme juridique	Caractéristiques propres	Nombre	Surface totale (ha)	Surface moyenne (ha)
Groupement de chasse privé	Association loi 1901	Alternative à l'ACCA, gérée par des chasseurs locaux sur un territoire	517	200 340	388
Société communale de chasse	Association loi 1901	Alternative à l'ACCA, gérée par des chasseurs locaux sur un territoire communal	385	390 837	1 015
Adhérent simple	Personne physique ou association	Détenteur de droit(s) de chasse sans structure propre ou alternative à l'ACCA, gérée par des chasseurs locaux sur un territoire	355	77 415	218
Groupement cynégétique	Association loi 1901 ou GIC	Regroupe plusieurs associations locales pour une gestion coordonnée	86	193 063	2 245
ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) et AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée)	Association loi 1901	Non obligatoire en Dordogne, elle gère le territoire communal	50	67 361	1 375
GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique)	Personnalité morale (statut spécifique)	Structure intermédiaire entre ACCA et fédération, pour des projets communs (ex : gestion de territoire)	6	81 297	11 614
Enclos	Propriété privée ou bail	Terrain clos, souvent privé, destiné à l'élevage ou à la chasse de gibier	27	1 664	62
Parc	Propriété privée ou publique	Grand territoire souvent dédié à la chasse et à la gestion de la faune	8	280	35
ONF (Office National des Forêts)	Etablissement public	Terrain loué ou conventionné pour la chasse, souvent géré par une ACCA ou une société	1	436	436
Lot DPF (Droit de Pratique de la Chasse)	Convention ou bail	Terrain loué ou conventionné pour la chasse, souvent géré par une ACCA ou une société	8	//	//
Association spécialisée	Association loi 1901	Consacrée à une espèce ou pratique spécifique (piégeurs, grand gibier, etc.)	14	//	//

// LE CERF - PLAN DE CHASSE

Depuis les années 1960, la gestion cynégétique française a permis la reconstitution des populations de Cerf Élaphe, dont l'aire de répartition et les effectifs n'ont cessé de croître en Dordogne. Le plan de chasse du Cerf élaphe est aujourd'hui l'un des outils pour répondre aux défis écologiques, agricoles et sanitaires. Établi annuellement et en concertation avec les acteurs locaux (article R425-1-1 du Code de l'environnement), il fixe à l'échelle départementale et pour chaque territoire des quotas minimaux et maximaux de prélèvements ainsi qu'une répartition par sexe et catégorie d'âge. Sur la saison 2024/2025, 3 522 bracelets Cerf ont été attribués et 2 884 ont été réalisés (soit environ 82 %).

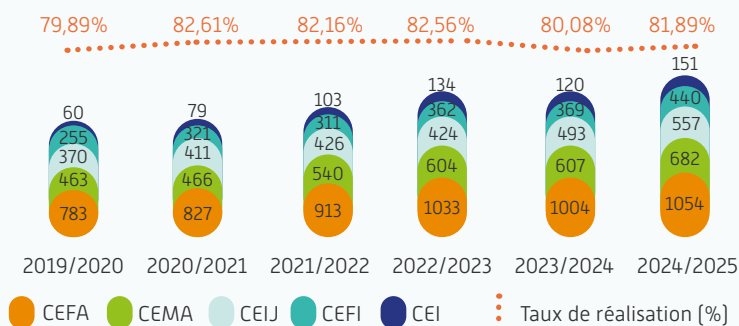
Prélèvements déclarés sur la saison 2024/2025



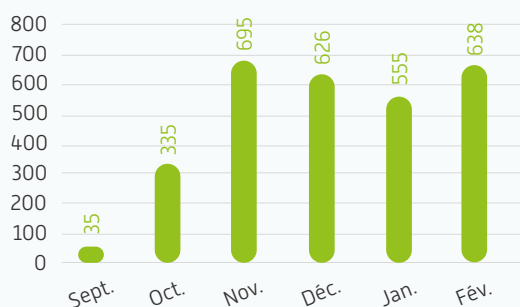
PRÉLÈVEMENTS À L'ÉCHELLE COMMUNALE

L'autoroute A89 tend à limiter les échanges entre le Nord et le Sud, notamment dans la partie Ouest du département. On observe cependant des déplacements entre le noyau Nord-Est et Sud-Est, à noter qu'un passage à faune a été mis en place en 2017 à Limeyrat pour restaurer les continuités écologiques. La FDC24 avait alors réalisé une étude sur 3 années pour analyser la fréquentation de l'ouvrage par la faune sauvage.

Évolution des prélèvements depuis 2019/2020



Nombre de cerfs prélevés par mois sur la saison 2024/2025



Répartition des poids des animaux prélevés



CONCLUSION

L'augmentation de près de 50 % des prélèvements entre les saisons 2019/2020 et 2024/2025 reflète une volonté forte d'adapter la gestion du Cerf élaphe aux réalités écologiques et agricoles. Cette évolution, nécessaire pour répondre aux enjeux de régulation, doit s'accompagner d'une réflexion collective sur les pratiques cynégétiques et leur efficacité.



// LE CERF - ICE

La méthode des Indicateurs de Changement Écologique (ICE), combinant l'analyse de l'abondance des cervidés, de la corpulence des jeunes et de la pression sur la flore, offre une approche adaptative permettant d'ajuster les prélèvements en fonction de l'état des populations et de leur impact sur le milieu, en concertation avec les acteurs locaux. Elle est complémentaire au plan de chasse et déployée depuis la saison 2019/2020.

Chiffres clés de la saison 2024/2025

Abondance	Nb d'unités de gestion	31
	Nb de circuits	120 soit 12 538km parcourus
	Nb de bénévoles	849
	Nb de cerfs observés	6 254 soit 0,5/km
Performance	Nb d'autres animaux	35 342 (dont 23 512 chevreuils, 7 077 lièvres, 4 105 renards)
	Nb d'unités de gestion	11
	Nb d'échantillons ²	270
	Nb de partenaires ³	102
Pression sur la flore	Nb d'unités de gestion	3
	Surface forestière couverte	24 330ha
	Nb de placettes	450

*Nb : nombre

²Un échantillon correspond au poids d'un jeune faon de cerf et sa patte arrière.

³La FDC24 met à disposition des structures cynégétiques locales un peson digital pour permettre une mesure précise du poids des jeunes.

Les résultats, comparés aux années antérieures, sont analysés en comité de pilotage composé de différentes instances (CNPf, Chambre d'Agriculture, CD24, DDT, FDC24, OFB, ONF, SPFS, etc.).

Deux questions guident les décisions :

- Comment évolue l'état de santé des populations ?
- Quels objectifs de gestion partager face aux enjeux écologiques ?

Les enjeux économiques et l'équilibre forêt/cervidés sont au cœur des échanges. Une restitution est faite aux chasseurs en début de saison de chasse.

EXEMPLE DE LA DOUBLE

Les unités de gestion 03A et 03B sont analysées comme une seule entité compte-tenu de leurs caractéristiques écologiques communes et de la présence d'un seul noyau de population sur le secteur.

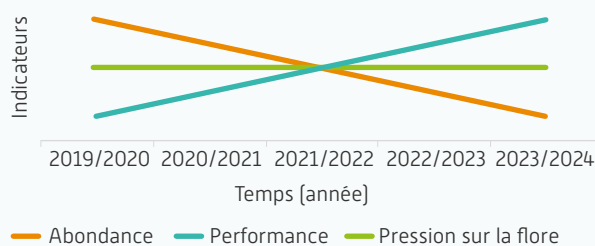
Les actions menées ces dernières années ont permis d'observer une amélioration significative des indicateurs écologiques et cynégétiques. La densité de population (ou abondance) montre une diminution progressive. La corpulence (performance) des jeunes s'est nettement améliorée, signe d'une meilleure disponibilité des ressources alimentaires et/ou d'une réduction de la compétition pour ces dernières. Enfin, la stabilité de la pression sur la flore peut révéler un niveau de stress relativement élevé (pression de chasse, déséquilibre de la population) et/ou une consommation compensée par le Chevreuil européen.

Face à ces résultats encourageants, le comité de pilotage recommande de stabiliser les populations (ou abondance) afin de consolider l'équilibre atteint. Une vigilance accrue sera maintenue sur l'évolution des indicateurs, car une diminution trop brutale de la population pourrait entraîner des déséquilibres importants, tant au niveau démographique qu'écologique. L'objectif reste de préserver une population de cerfs en bonne santé et la qualité des habitats.

CONCLUSION

L'exemple de la Double n'est pas représentatif de l'ensemble des unités de gestion concernées par le déploiement des ICE. Ainsi certains secteurs peinent à recueillir un nombre d'échantillons suffisant pour une analyse précise de l'évolution de la population. D'autres en revanche, voient des indicateurs humains et économiques (dégâts, attributions, chasseurs, etc.) alerter avant les indicateurs " animaux et milieux " en raison de la bonne disponibilité des ressources naturelles. Un important travail d'animation reste à porter pour encourager des pratiques visant à restaurer l'équilibre forêt/gibier et mobiliser les acteurs de la nature.

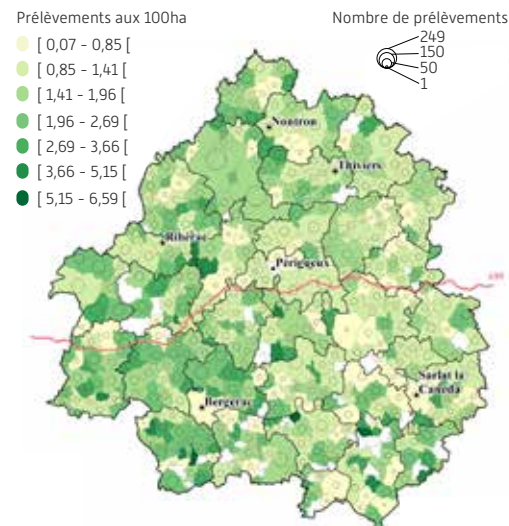
Situation des ICE au sein des UG 03A et 03B



// LE CHEVREUIL - PLAN DE CHASSE

Le Chevreuil européen, espèce de lisière mais s'adaptant à divers milieux, a profité des politiques volontaristes de la fin du XX^e siècle et colonisé tout le département. Aujourd'hui l'espèce se retrouve en abondance localement et peut engendrer des conflits locaux, des problèmes de sécurité publique, des dégâts agricoles et sylvicoles ainsi que favoriser l'émergence de maladies. Le plan de chasse du Chevreuil européen est aujourd'hui l'un des outils pour répondre à ces enjeux. Sur la saison 2024/2025, 17 832 bracelets Chevreuil ont été attribués et 13 798 ont été réalisés [soit environ 77 %].

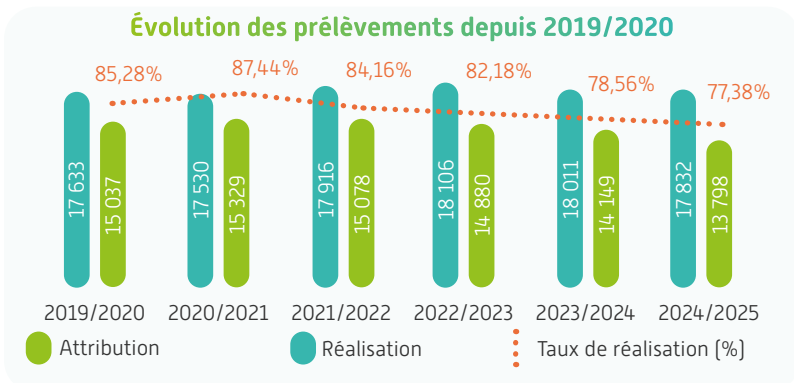
Prélèvements déclarés sur la saison 2024/2025



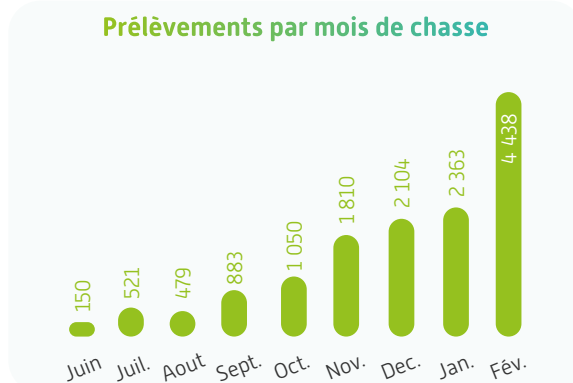
PRÉLÈVEMENTS À L'ÉCHELLE COMMUNALE

L'absence apparente de prélèvements dans certaines communes s'explique généralement par un décalage administratif : les données sont en effet enregistrées non pas selon le lieu effectif de chasse, mais selon la commune de rattachement de la structure cynégétique concernée. Ainsi, une société de chasse intervenant sur plusieurs territoires verra l'ensemble de ses prélèvements comptabilisés sur sa commune de rattachement, indépendamment de la localisation réelle des prélèvements.

Évolution des prélèvements depuis 2019/2020



Prélèvements par mois de chasse



La politique de gestion du Chevreuil européen est relativement constante depuis la saison 2019/2020. En revanche, une tendance à la baisse est observée depuis 2020/2021 avec une diminution des prélèvements de 1 531 [soit environ 10%]. Ce constat révèle non pas un problème biologique, qui serait marqué par une rupture plus nette entre les saisons, mais un glissement d'intérêt. Dans beaucoup de territoires, une logique de priorité cynégétique se développe. La chasse du grand gibier se concentre sur le Cerf élaphe et le Sanglier d'Europe. La chasse du Chevreuil européen devient une variable d'ajustement et les bracelets non-réalisés s'accumulent en fin de saison. Par ailleurs, la découverte de certains parasites comme le Varron du Chevreuil [ou hypodermose], motive davantage ce désintérêt.

Répartition des prélèvements par sexe

Sexe	Nombre de prélèvements
Mâle	7 418
Femelle	6 246
Non précisé	134

CONCLUSION

La stabilité des attributions au fil des saisons traduit les difficultés liées à la gestion du Chevreuil européen sur le territoire et la nécessité de maintenir une pression de chasse et des prélèvements conséquents. Un manque de prélèvements peut mener à une augmentation des densités localement et déséquilibrer les populations [hausse de la compétition pour les ressources et les territoires, fragilité accrue face aux maladies et aléas climatiques, chute brutale des populations in fine] et les milieux [augmentation des dégâts agricoles et forestiers]. Le plan de chasse, utilisé pour gérer les populations, perd progressivement en crédibilité et en efficacité sans mesures complémentaires. L'enjeu prioritaire serait donc de redonner une valeur cynégétique à l'espèce.





// LE CHEVREUIL - ICE

Comme pour le Cerf élaphe, le Chevreuil européen fait l'objet de suivis dans plusieurs secteurs du département (forêt de La Double, Jumilhacais et forêt de Lanmary). Le protocole d'Indice Nocturne est inadapté au suivi de l'espèce en raison de pics d'activité différents (aube/crépuscule) et non nocturne. Les résultats sont à prendre avec précaution. En forêt de Lanmary 2 circuits spécifiques ont été mis en place sur la saison 2024/2025.

Chiffres clés de la saison 2024/2025

Abondance	Nb d'unités de gestion	32
	Nb de circuits	122 soit 12 722km parcourus
	Nb de bénévoles	849
	Nb de chevreuils observés	23 555 soit 1,9/km
	Nb d'autres animaux	17 436 <small>(dont 6 254 cerfs, 7 077 lièvres, 4 105 renards)</small>
Performance	Nb d'unités de gestion	5
	Nb d'échantillons ²	23
	Nb de partenaires ³	11
Pression sur la flore	Nb d'unités de gestion	5
	Surface forestière couverte	28 330ha
	Nb de placettes	606

*Nb : nombre

Les résultats, comparés aux années antérieures, sont analysés en comité de pilotage comme pour le Cerf élaphe.

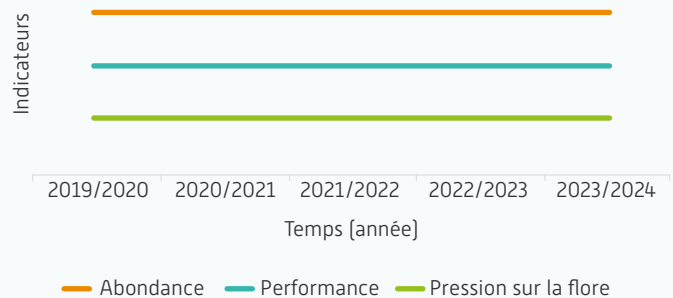
¹Un échantillon correspond au poids d'un jeune faon de chevreuil et sa patte arrière.

²La FDC24 met à disposition des structures cynégétiques locales un peson digital pour permettre une mesure précise du poids des jeunes.

EXEMPLE DE LA DOUBLE

La stabilité des attributions au fil des saisons traduit les difficultés liées à la gestion du Chevreuil européen sur le territoire et la nécessité de maintenir une pression de chasse et des prélèvements conséquents. Un manque de prélèvements peut mener à une augmentation des densités localement et déséquilibrer les populations (hausse de la compétition pour les ressources et les territoires, fragilité accrue face aux maladies et aléas climatiques, chute brutale des populations in fine) et les milieux (augmentation des dégâts agricoles et forestiers). Le plan de chasse, utilisé pour gérer les populations, perd progressivement en crédibilité et en efficacité sans mesures complémentaires. L'enjeu prioritaire serait donc de redonner une valeur cynégétique à l'espèce.

Situation des ICE au sein des UG 03A et 03B



Les actions menées ces dernières années ne permettent pas d'observer une évolution significative des indicateurs écologiques et cynégétiques. En effet, l'ensemble des indicateurs révèlent une stabilité ou une instabilité sans tendance marquée. De plus, le nombre d'échantillons pour les indicateurs de performance diminue chaque année et dégrade d'autant plus la précision des résultats. Ce constat est observé dans l'ensemble des secteurs suivis. A titre d'exemple, le suivi dans le Jumilhacais (05A) n'a fourni aucun échantillon sur la saison.

Face à ces difficultés, le comité de pilotage recommande de stabiliser les attributions et de travailler à l'augmentation du taux de réalisation avant d'envisager d'autres options. Ce bilan illustre l'impasse d'une gestion cynégétique reposant uniquement sur une activité de loisirs, l'engagement de bénévoles et une mobilisation variable des territoires. La poursuite de l'accompagnement technique, du suivi scientifique et de la concertation locale est indispensable afin de relever collectivement les défis à venir et construire une gestion durable, responsable et partagée des populations.

CONCLUSION

L'exemple de la Double n'est pas représentatif de l'ensemble des unités de gestion. Pour autant, le désintérêt marqué des chasseurs envers l'espèce se retrouve dans une majorité des territoires. Un important travail d'animation reste à porter pour remobiliser les chasseurs et autres acteurs de la nature sur la gestion de l'espèce.

// LE SANGLIER - PLAN DE CHASSE

Le Sanglier, espèce emblématique des milieux agricoles et forestiers, illustre une remarquable capacité d'adaptation à son environnement et rend les outils de suivi de la population (comme le sont les ICE) insatisfaisants et inadaptés.

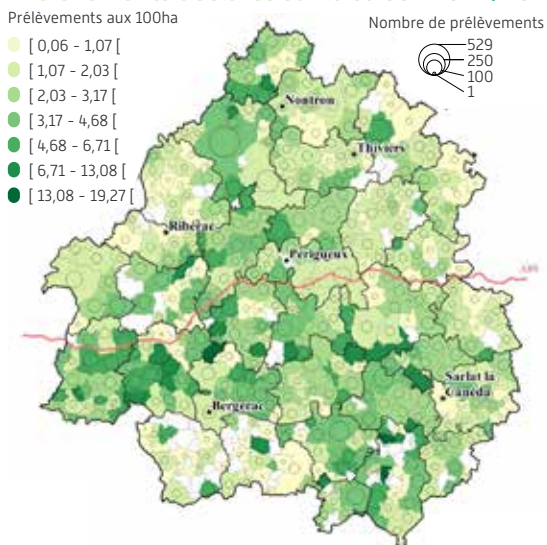
Grâce à sa plasticité écologique et aux politiques volontaristes de la fin du XX^e siècle, il a su tirer parti d'une répartition quasi équilibrée du département entre zones agricoles et massifs forestiers. Aujourd'hui, le Sanglier occupe l'ensemble du territoire et s'impose comme une figure centrale de la pratique cynégétique, au cœur des enjeux écologiques, agricoles, sanitaires et de sécurité publique.

Le plan de chasse du Sanglier est aujourd'hui l'un des seuls outils privilégiés pour y répondre. Établi annuellement et en concertation avec les acteurs locaux (article R425-1-1 du Code de l'environnement), il fixe à l'échelle départementale et pour chaque territoire des quotas minimaux et maximaux de prélèvements. Sur la saison 2024/2025, 27 778 bracelets ont été attribués et 23 163 ont été réalisés (soit environ 83%).

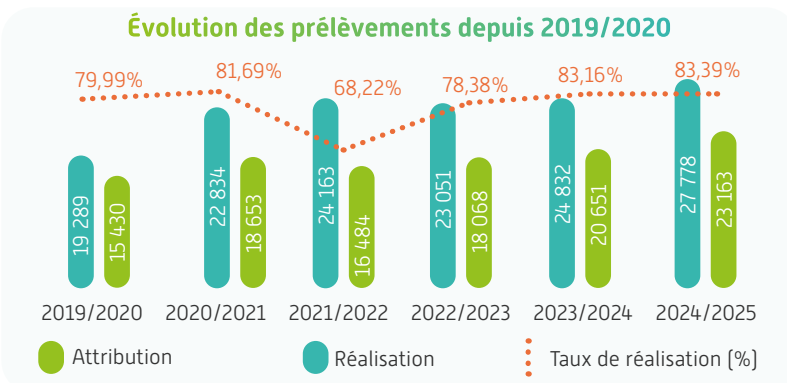
L'absence apparente de prélèvements dans certaines communes s'explique généralement par un décalage administratif : les données sont en effet enregistrées non pas selon le lieu effectif de chasse, mais selon la commune de rattachement de la structure cynégétique concernée.

Ainsi, une société de chasse intervenant sur plusieurs territoires verra l'ensemble de ses prélèvements comptabilisés sur sa commune de rattachement, indépendamment de la localisation réelle des prélèvements.

Prélèvements déclarés sur la saison 2024/2025



Évolution des prélèvements depuis 2019/2020



Répartition des prélèvements par sexe

Sexe	Nombre de prélèvements
Mâle	11 930
Femelle	11 104
Non précisé	129

Entre les saisons 2019/2020 et 2024/2025, le nombre de sangliers attribués et prélevés a connu une hausse significative, avec une progression respective de 44 % et 50 %. Cette évolution témoigne d'une volonté renforcée, tant sur le plan politique que cynégétique, de réguler une population en constante expansion, afin de répondre aux défis agricoles, forestiers, sanitaires et de sécurité publique.

Parallèlement, le taux de réalisation a également progressé, atteignant son niveau le plus élevé en 2024/2025. Cette amélioration pourrait refléter une amélioration des pratiques de chasse, mais aussi une augmentation toujours très importante de la population de sangliers sur le territoire.

CONCLUSION

Le plan de chasse du Sanglier reste l'outil central pour répondre aux multiples défis posés par une espèce en pleine expansion. La saison 2024/2025 confirme une dynamique positive, avec des prélèvements en hausse. Bien qu'encourageants, ces chiffres ne doivent pas masquer les difficultés persistantes : pression croissante de l'espèce sur les milieux agricole et forestiers, enjeux sanitaires et de sécurité publique.

Des mesures complémentaires - battue administrative, tirs de nuit ou piégeage - sont régulièrement mises en œuvre afin de lever les freins locaux et d'améliorer l'efficacité de la régulation.

La FDC24 renforce ainsi ponctuellement la coordination des battues, ciblant les secteurs les plus sensibles. Chasser ensemble, de manière organisée et coordonnée entre équipes, reste le levier prioritaire pour adapter la gestion aux réalités territoriales.



// LE MOUFLON MÉDITERRANÉEN PLAN DE CHASSE

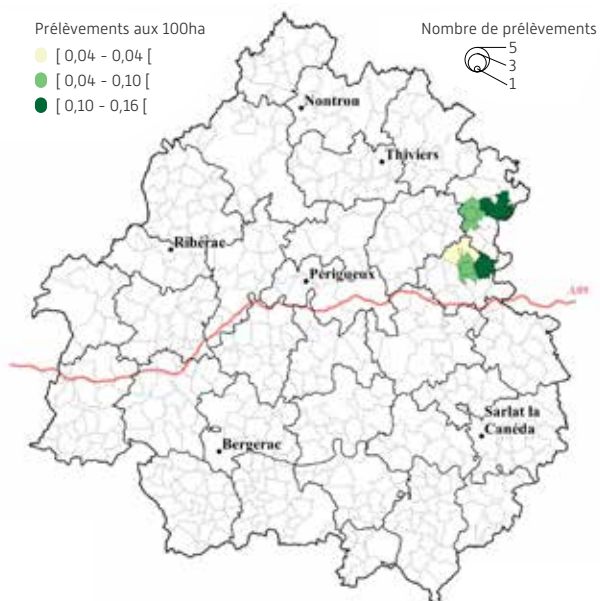
Le Mouflon méditerranéen, espèce de moyennes montagnes méridionales ou d'Auvergne, est présent en Dordogne. En effet, 47 individus ont été lâchés entre 1966 et 1996 pour introduire et renforcer la population dans un but touristique.

Cette opération a été réalisée grâce au soutien financier du Conseil Général (devenu Conseil Départemental) et au soutien logistique de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (devenu Office Français de la Biodiversité). Les animaux avaient alors été capturés dans le massif du Caroux-Espinouse (Hérault, 34) et relâchés à Génis et Mauzac. Les premiers lâchers s'accompagnaient généralement d'une interdiction de chasse pour favoriser leur implantation.

Le plan de chasse du Mouflon méditerranéen est aujourd'hui l'outil privilégié pour contrôler l'évolution des populations. Sur la saison 2024/2025, 19 bracelets ont été attribués et 14 ont été réalisés (soit environ 74%). Historiquement, 3 noyaux de population étaient identifiés : Paunat/Pezuls, Badefols-d'Ans/Chatres, Génis/Saint-Mesmin.

Le premier noyau, isolé et restreint en nombre d'individus, s'est appauvri progressivement. Les dernières attributions datent de la saison 2018/2019 sur ce secteur.

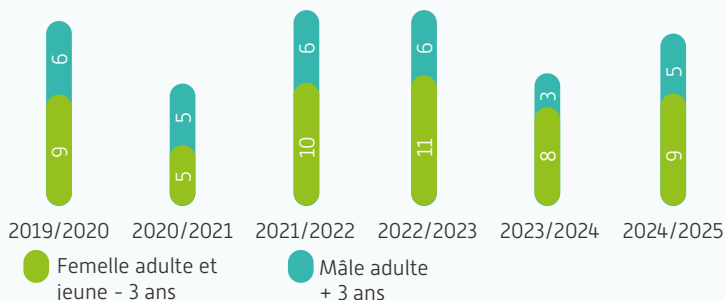
Prélèvements déclarés sur la saison 2024/2025



Évolution des prélèvements depuis 2019/2020

Saison	Attribution	Réalisation	Taux
2019/2020	30	15	50,00
2020/2021	12	10	83,33
2021/2022	21	16	76,19
2022/2023	20	17	85,00
2023/2024	23	11	47,83
2024/2025	19	14	73,68

Évolution des prélèvements depuis 2019/2020



La variation importante du taux de réalisation reflète les conditions locales : une pression de chasse relativement faible et une accessibilité difficile des zones de présence. Le plan de chasse qualitatif permet de conserver un sex-ratio et une pyramide des âges équilibrée avec en moyenne 1/3 de béliers, 1/3 de brebis et 1/3 d'agneaux.

CONCLUSION

Le Mouflon méditerranéen en Dordogne se concentre aujourd'hui sur quelques communes, preuve d'une implantation historique réussie mais limitée. Cette répartition restreinte s'explique en partie par la nature des habitats favorables et par la gestion cynégétique qui vise à maintenir un équilibre entre la présence de l'espèce et les activités humaines locales.

Sa présence est un atout pour la biodiversité locale et un levier de valorisation touristique et pédagogique. Les opérations de comptage, souvent menées avec la participation de bénévoles et de chasseurs, offrent une opportunité unique de sensibiliser le public à la gestion durable des espèces introduites et à la richesse faunistique du département. Elles permettent aussi de renforcer le lien entre les gestionnaires, les élus et les citoyens autour d'un patrimoine naturel partagé.



2024
2025
RAPPORT D'ACTIVITÉ

MIGRATEURS



PARTIE 5

Migrateurs

// BAGUAGE

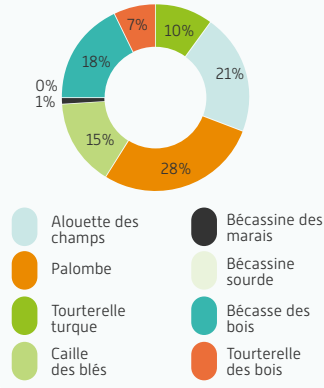
Chaque année, les techniciens cynégétiques réalisent des sessions de baguages pour plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs. Ces baguages sont réalisés sous l'égide du CRBPO.

Pour chaque espèce, un agrément de bagueur spécifique est nécessaire, les périodes et protocoles de baguages s'adaptent à la biologie des espèces.

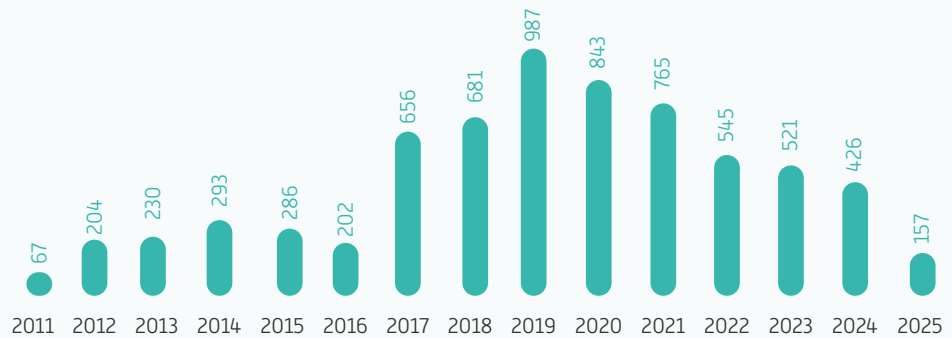
Depuis 2011, 7 002 oiseaux ont été bagués par la FDC24.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Alouette des champs					11	0	240	230	255	288	235	128	23	55	0	1465
Pigeon ramier (Palombe)	17	117	131	144	78	24	173	258	319	233	159	142	142	23	23	1983
Pigeon colombin					6	0	0	0	0	0	0	0	0	0		6
Caille des blés			15	101	95	89	124	59	129	30	76	25	36	211	26	1016
Bécassine marais					2	0	10	4	2	0	7	6	6	0		37
Bécassine sourde					1	0	1	0	1	2	0	0	13	2		20
Bécasse des bois	50	87	84	48	28	15	20	39	118	157	97	117	232	53		1284
Tourterelle des bois					15	0	52	55	92	59	62	66	28	9	23	461
Tourterelle turque					50	74	36	36	71	74	129	61	41	73	85	730

Proportion de chaque espèce baguée



Nombre d'oiseaux bagués par an



RETOUR DE BAGUES

Outre l'acte de baguage qui apporte des informations sur les caractéristiques morphologiques des oiseaux, les retours (issus de reprises ou contrôles) de bagues apportent des éléments de connaissances sur la biologie des espèces, notamment sur la longévité et le comportement migratoire. Un oiseau repris est un oiseau porteur d'une bague d'identification, qui est retrouvé mort (chasse ou autre). Un contrôle est un oiseau capturé vivant et déjà porteur d'une bague.

Depuis 2010/2011

697 retours de bagues ont été enregistrés. 21 espèces d'oiseaux sont représentées dont 6 espèces protégées et 15 espèces chassables.

Le record du temps de port le plus long est détenu par une Bécasse des bois, avec 3 351 jours de port, soit 9 ans, 2 mois et 2 jours.

Le record de la distance entre le lieu de baguage et le lieu de reprise est aussi détenu par une Bécasse des bois, avec 4 268 km parcourus. L'oiseau bagué a été découvert en Russie !

En 2024/2025

14 retours de bagues ont été enregistrés par la FDC24 avec 7 Pigeons ramiers et 7 Bécasses des bois.

Le temps de port le plus long était enregistré pour un Pigeon ramier, avec 2 107 jours de port, soit 5 ans, 9 mois et 5 jours. L'oiseau a été retrouvé au lieu exact de son baguage. En moyenne, les Pigeons ramiers repris ont porté une bague pendant 1 377 jours (3 ans et 9 mois). Une palombe a parcouru 143 km, les autres ont parcouru moins de 10 km.

Le temps de port le plus court était enregistré pour une Bécasse des bois avec seulement 8 jours de port, et 2 km parcourus. En moyenne les Bécasses des bois reprises ont porté une bague pendant 269 jours (8 mois et 25 jours). Le temps de port le plus long était de 1 121 jours (3 ans et 25 jours).

La distance la plus grande parcourue était de 215,7 km entre le lieu de baguage et le lieu de reprise (c'est également la bécasse ayant porté la bague le plus longtemps). Les autres oiseaux ont parcouru moins de 3 km.

// ENQUÊTE PRÉLÈVEMENTS

L'enquête départementale a été lancée en 2023, pour la saison 2022-2023. Elle est renouvelée tous les ans depuis. Elle concerne 22 espèces : 11 migrateurs et 11 espèces de petit gibier.

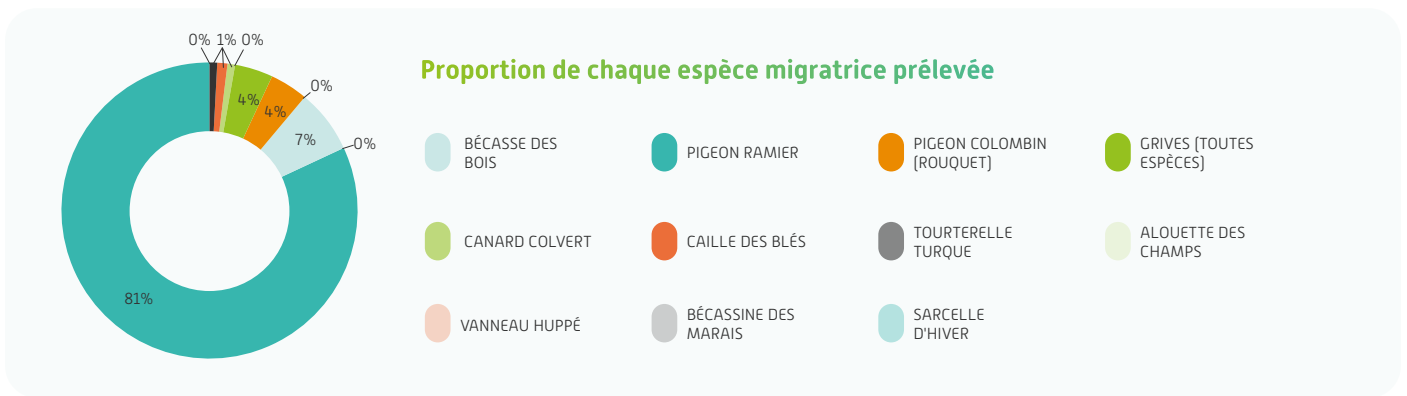
L'enquête de prélèvements pour la saison 2024/2025 a été transmise aux 15 651 chasseurs, avec le bon de commande de la validation. Cette enquête est anonyme et essentielle pour fournir des indications précieuses pour la connaissance et la gestion des espèces gibier. C'est un outil de suivi pour la promotion, la communication, la transparence et la défense de la chasse.

L'enquête départementale vient en complément de celle initiée par la FRC et permet de mieux connaître l'état des prélèvements départementaux.

Pour la saison 2024/2025, 744 chasseurs nous ont retourné l'enquête, ce qui représente 4,8% des chasseurs ayant validé sur la saison cynégétique. Les résultats indiqués ici reflètent l'opinion des chasseurs ayant répondu à l'enquête.

Sur les répondants, 532 enquêtes comportaient au moins 1 prélèvement et 212 ne comportaient aucun prélèvement. Au total, 15 982 prélèvements figurent sur l'enquête, soit une moyenne de 30 prélèvements par chasseur.

Sans surprise, l'espèce majoritairement prélevée, migrateurs et petits gibiers confondus, est le Pigeon ramier (Palombe). Il représente 62.5% des prélèvements totaux.



Si on s'intéresse uniquement aux espèces migratrices, le Pigeon ramier représente alors 81% des prélèvements. Le migrateur le plus prélevé ensuite est la Bécasse des bois, puis en même proportion les grives et le Pigeon colombin. En moyenne, chaque chasseur répondant à l'enquête a prélevé 23 oiseaux sur la saison cynégétique.



// BÉCASSE DES BOIS

BILAN DE LA SAISON 2024/2025

Au cours de la saison 2024-2025, les bagueurs du Réseau Bécasse ont totalisé 11 272 captures, dont 10 446 baguages et 825 contrôles. Le pic de capture est atteint en janvier avec 3 603 captures. En Dordogne, 148 oiseaux ont été capturés.

PRÉLÈVEMENTS

La Bécasse des bois fait l'objet d'un arrêté ministériel spécifique fixant le prélèvement maximal autorisé pour l'espèce à 30 individus par an. La réglementation est stricte et les prélèvements doivent être enregistrés par le chasseur, soit sur un carnet de prélèvement, soit sur ChassAdapt. L'utilisation de l'un ou de l'autre est au choix du chasseur au moment de sa validation.



Sur les 5 761 carnets papier délivrés par la FDC24, 3 872 ont été retournés à la FDC24 en fin de saison 2024/2025 (soit un taux de retour de 67%). 172 carnets ont été déclarés perdus. Pour rappel, le retour de ce carnet est obligatoire afin que le chasseur puisse en obtenir un pour la saison cynégétique suivante.

Sur les 3 872 carnets restitués, 2 329 ne comportaient aucun prélèvement, soit 60%.

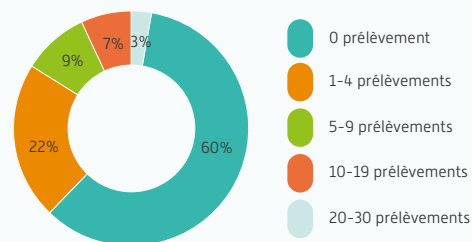
Ainsi, sur la totalité des carnets, seuls 1 543 indiquent des prélèvements, 27% des carnets distribués.

Les carnets comptabilisent 10 199 prélèvements. 14,6% des chasseurs (843 chasseurs) ayant reçu la carte Bécasse ont prélevé moins de 5 oiseaux sur la saison cynégétique. 10,2 % des chasseurs (587 chasseurs) ont prélevé entre 5 et 19 oiseaux et seuls 2 % des chasseurs (111) ont prélevé 20 oiseaux et plus.

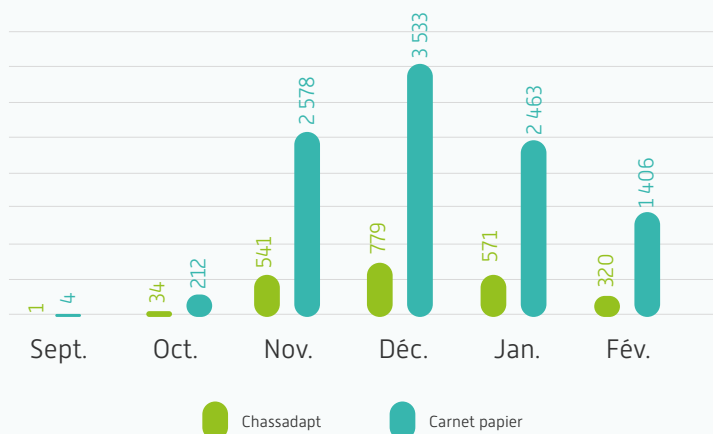
En moyenne, 6,6 oiseaux ont été prélevés par chasseur.

Sur ChassAdapt, 2 246 prélèvements de bécasse ont été enregistrés sur la saison 2024/2025, par 437 chasseurs du département. Ainsi, en moyenne les chasseurs utilisant ChassAdapt ont prélevé 5 oiseaux chacun.

Proportions de prélèvements bécasse effectués par les chasseurs



Répartition des prélèvements bécasse par mois



Sur la saison 2024/2025, il y a eu 116 jours ouverts à la chasse à la Bécasse des bois. A noter que les prélèvements ont été indiqués sur 49 jours en dehors des périodes légales de chasse (du 14/09/2024 au 20/02/2025, les lundis, mercredis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés).

Le mois le plus chassé est décembre avec plus de 4 300 prélèvements, puis viennent les mois de novembre et janvier avec environ 3 100 prélèvements.



// CANARD COLVERT

En Dordogne, le Canard colvert est chassé de diverses façons : à la passée, en bateau (peu pratiquée en France mais très populaire en Dordogne), ou en battue.

Le SDGC24 prévoit un plan de gestion départemental pour le colvert, mis en œuvre avec des modalités particulières possibles à l'échelle d'un bassin versant ou d'une zone géographique importante :

- Mise en place de convention de gestion
- Des jours de chasse définis annuellement dans l'arrêté d'ouverture. Une limitation de 2 oiseaux par jour et par chasseur est instaurée par le plan de gestion.
- Des plans de gestion locaux concernant le GIC Auvézère (voir SDGC24) et le GIC Rivière Vézère/Dordogne. Ce dernier est géré par un cahier des clauses générales (arrêté ministériel fixé sur une période de 6 ans) et un cahier des clauses spéciales (d'égale durée) de la location du droit de chasse au gibier d'eau sur le Domaine Public Fluvial (adjudication).

Adjudication : c'est un acte juridique mettant en concurrence libre des associations de chasse pour la location de droit de chasse (gibier d'eau uniquement) sur le Domaine Public Fluvial (DPF) sur les rivières Dordogne et Vézère. L'acte d'adjudication a été renouvelé pour la période 2019/2028.

DOMAINE PUBLIC FLUVIAL (DPF)

Le DPF comprend des plans d'eau navigables ou flottants établis par décret en Conseil d'État. Le DPF est délimité par un arrêté préfectoral. Le DPF se compose de 2 parties :

- artificielle (rivières, canaux, étangs, réservoirs)
- naturelle (cours d'eau, lacs domaniaux)

Sur le DPF de Dordogne, il y a 9 lots en adjudication, 6 sur la rivière Dordogne et 3 sur la rivière Vézère, pour 32 communes. En dehors de ces lots, le reste du DPF du département est classé en Réserve de chasse et de Faune Sauvage (RCFS). Le nombre de chasseurs détenant une carte diminue chaque année, passant de 284 chasseurs en 2015/2016 à 203 chasseurs en 2024/2025, soit une diminution de 28,5%.

L'intérêt pour ce mode de chasse semble faiblir d'année en année. Le nombre d'oiseaux lâchés illustre aussi cette tendance, passant de 775 canards en moyenne par an entre 2018 et 2023, à une commande nulle pour l'année 2025.

GIC AUVÉZÈRE

Hors DPF, il existe en Dordogne un Groupement d'Intérêt Cynégétique, ou GIC, signataire d'une convention avec la FDC24. Le GIC Auvézère, créé en 2012, regroupe 33 structures cynégétiques, réparties sur 26 communes, pour une surface de 26 377 hectares (avec une surface en eau de 388 hectares).

La convention est établie pour une durée de 5 ans. Elle inclut la nécessité d'aménager le territoire avec des agrainoirs et nichoirs subventionnés par la FDC24, de réguler les prédateurs.

Des lâchers sont également organisés avec 250 à 500 oiseaux par an.

Le GIC implique également une gestion des prélèvements avec une limitation à 4 canards par chasseur et par an. Le canard est chassable entre le 1^{er} dimanche d'octobre et le 31 décembre.

Les populations de canards se portent bien sur le GIC avec 375 oiseaux comptés en 2025.



// PIGEON RAMIER OU PALOMBE

A l'origine, le Pigeon ramier est une espèce migratrice qui se reproduit de l'Europe du Nord jusqu'en Russie. Il quitte cette zone lorsque les températures deviennent plus froides et que les denrées alimentaires se font plus rares.

Il se dirige alors vers le Sud-Ouest de la France, l'Espagne ou encore le Portugal afin de pouvoir passer un hiver dans de meilleures conditions. La migration se fait en groupe et est très attendue par les chasseurs, notamment dans le département car la chasse de ces vols en palombière est très ancrée dans les traditions locales.

Cependant, l'espèce se sédentarise. Cette sédentarité s'explique par la présence, tout au long de l'année de ressources alimentaires et d'habitats favorables. Cela peut avoir un impact important, au printemps, sur les cultures ainsi que sur les semis.

INSTALLATIONS FIXES POUR LA CHASSE DU PIGEON RAMIER

Depuis 2022, la FDC24 envoie un carnet à chaque installation fixe de chasse aux colombidés (palombière et pylône de tir).

Ce carnet est un outil de suivi des installations qui permet aux chasseurs de nous retourner le nombre de vols vus, posés ainsi que le nombre d'oiseaux prélevés sur la saison cynégétique.

Il permet également d'évaluer l'activité effective de l'installation. En effet, sans retour de la page bilan présente à l'intérieur du carnet depuis 3 années, l'installation sera automatiquement considérée comme abandonnée.

Actuellement on recense environ :



1 278

installations actives
sur l'ensemble
du territoire
de la Dordogne



1 167
palombières

2,46

installations
par commune
en moyenne



111

pylônes de tir



+1/3

des installations
actives du département
ont entre 15 et 25 ans.

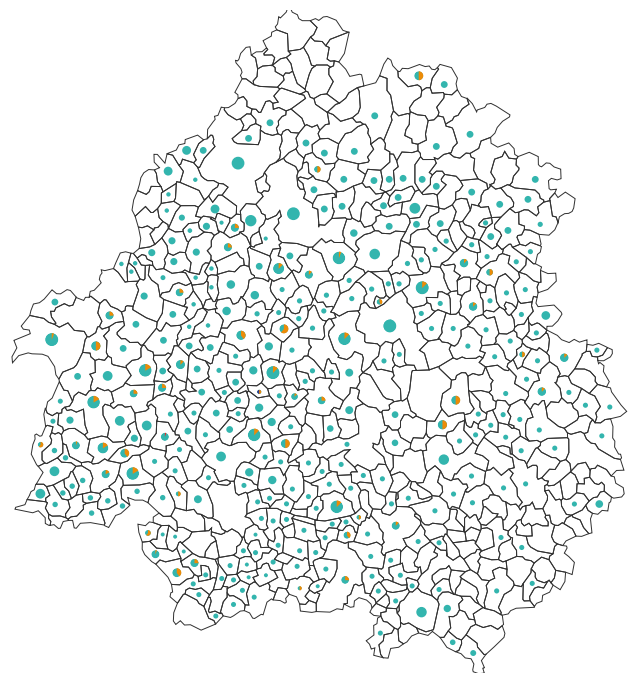
Répartition des installations fixes



Pylône



Palombière



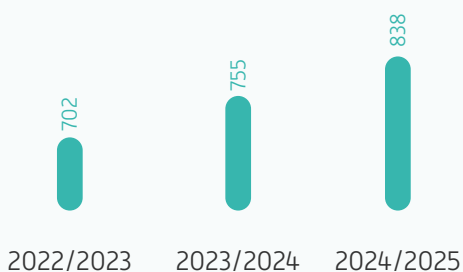
Pour rappel : Le pylône est une installation fixe surélevée, destinée au tir au vol des palombes et des autres oiseaux de passage.

Le pylône est dépourvu d'appelants et les palombes ne sont pas posées mais tirées au vol lors du passage, depuis une plateforme de tir ou depuis une installation du même type que dans les palombières surélevées.



ANALYSE DES CARNETS PALOMBE

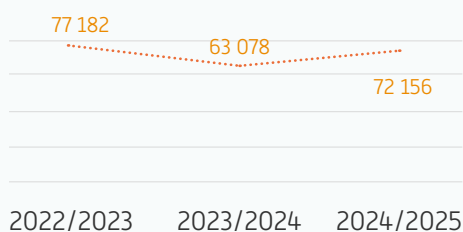
Nombre de retours de carnets palombe



Cette saison, les retours de carnet palombe ont été bien plus nombreux que les années précédentes avec 835 retours de carnet, soit 20% d'augmentation par rapport à la première année.

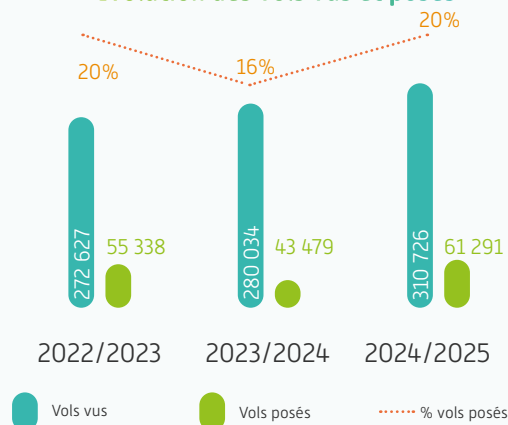
Pour la saison 2024/2025, 72 156 prélèvements ont été notifiés par les chasseurs.

Évolution des prélèvements indiqués sur les carnets palombe



En plus des prélèvements, les carnets donnent des indications sur le nombre de vols vus et le nombre de vols posés.

Évolution des vols vus et posés



Le nombre de vols vus augmente chaque année. En revanche, le nombre de vols posés semble connaître des variations d'une année à l'autre.

SÉMINAIRE PALOMBE

Le 4 avril 2025, le séminaire sur la palombe organisé par la FDC24 a réuni 350 chasseurs à la Filature de l'Isle, à Périgueux. Les paloumayres ont pu suivre avec beaucoup d'intérêt les sujets proposés dont une intervention du GIFS, les migrations en plaine et aux cols, l'hivernage, la biodiversité en palombière, le suivi des balises Argos.

Le programme était complété par la présentation de la thèse [soutenue en janvier 2025] de Salif Cheikhou Diao, " Sociétés rurales et pratiques cynégétiques. Constructions identitaires et formes de patrimonialisation de la chasse à la palombe dans le Sud-Ouest aquitain. "

2024
2025
RAPPORT D'ACTIVITÉ

PETIT GIBIER



PARTIE 6


Petit Gibier

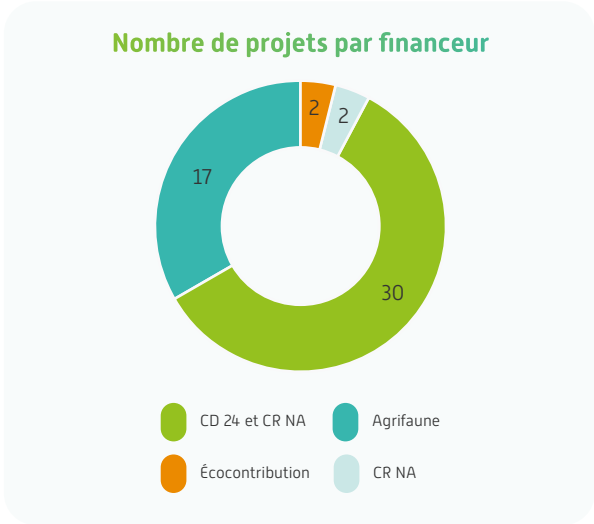
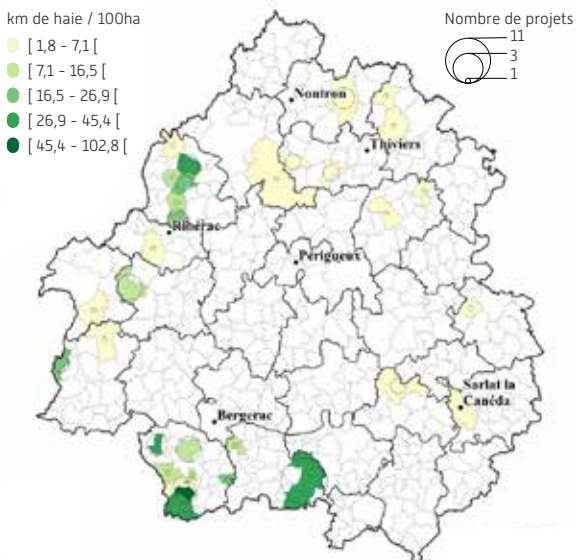
// HAIES CHAMPÊTRES

CONTEXTE

Depuis 2011, des haies sont plantées par les chasseurs, les agriculteurs, les propriétaires et les écoles sur le département. Chaque projet de plantation est soumis à des critères environnementaux et sociaux.

Un inventaire complet a été réalisé en 2024/2025 afin de fournir une carte d'identité de l'état des haies sur le territoire.

 **67 projets et 51 haies linéaires (certaines haies ont été allongées au fil des années), 15 UG/massifs, 32 communes, 11 kilomètres de haies soit une moyenne de 165m par projet**



BILAN

Un atout majeur pour les continuités écologiques

Les plantations ont été principalement réalisées dans les milieux ouverts et à enjeux de continuités écologiques : le Monbazillacois (01A), la Forêt de Lanquais (01B) et le Verteillacois (04A). 75% sont positionnées à l'interface de cultures céréalières et prairies et 10% près des cultures telles que vergers et vignes, le reste étant lié aux chemins, routes et autres infrastructures de loisirs.

Les haies sont des marqueurs paysagers importants et aident à limiter l'érosion des sols. Dans cet esprit, les emplacements ont été sélectionnés pour correspondre soit aux points hauts des plateaux (46%), soit aux pentes relativement importantes (48%). Enfin, plus de 80% des projets étaient situés à moins de 30m d'un milieu d'intérêt écologique (mare, haie, bois, etc.).





Qualité et diversité des haies plantées

Plusieurs critères sont identifiés pour jauger de l'état de conservation : les ruptures de continuité (en cas de mort de certains plants), la diversité des strates de végétations (arborée, arbustive et herbacée) et la présence d'espèces ligneuses comme les ronces. 72% des haies présentaient un bon état de conservation (soit 76% du linéaire total) et 25% un état de conservation moyen (soit 19% du linéaire total).

Des micro-habitats (bois mort, lierre, etc.) ont été observés sur seulement 6 haies, plantées entre 2011 et 2014, preuve que les bénéfices pour la biodiversité ne se mesurent pas sur un temps court.

Il apparaît ici que seules les haies plantées avant 2019 disposent des 4 strates : arborée, arbustive haute, arbustive basse et herbacée. Là encore, le temps est le meilleur allié de la haie. La faune observée dépend surtout de la période d'observation (considérant les cycles biologiques et d'activités de chaque espèce) et des conditions météorologiques du jour. Les insectes sont les plus représentés ici et notamment les lépidoptères (papillons) avec 30% des observations ainsi que les diptères (mouches, syrphes, moustiques, etc.) avec 19% des observations.

L'entretien des haies, une nécessité pour leur préservation

Près d'1/3 des haies ont fait l'objet d'un entretien depuis leur plantation, soit par la FDC24 (taille, pose ou retrait de gaines), soit par le propriétaire ou exploitant (entretien mécanique, débroussaillage).

Le suivi réalisé révèle que 38 haies présentent un bon état de conservation et 2 présentent un mauvais état de conservation. A noter que tout projet de plantation de haie lie le propriétaire et la FDC24. La plantation est à la charge de la FDC24 et l'entretien est à la charge du bénéficiaire.

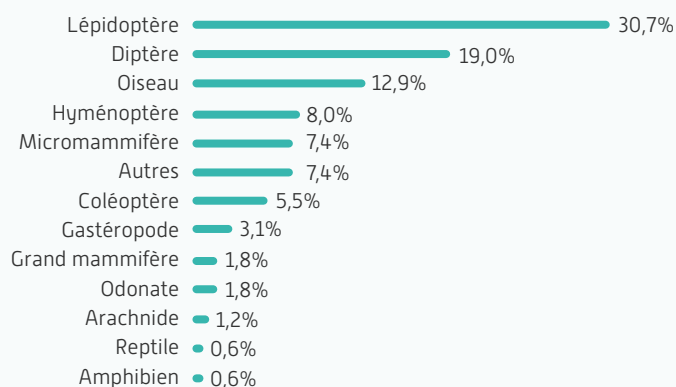
Parmi les préconisations proposées pour l'entretien, la plantation de nouveaux plants en complément ou remplacement, la taille latérale et le paillage sont les plus fréquentes.

Des bandes enherbées jouxtent 45 haies. Pour rappel, elles offrent les mêmes avantages que les haies (en matière de biodiversité, de paysage, de qualité de l'eau ou encore d'érosion des sols) en leur procurant également une strate herbacée.

Perspectives

Sur la saison 2024/2025, 6 projets de haies ont été menés à bien. Seuls le 07 et le 08 n'ont pas eu de projets cette année. 1 080 mètres ont été plantés avec la participation de 6 établissements scolaires.

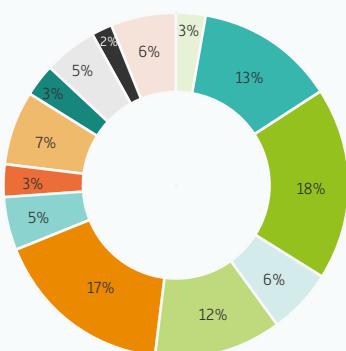
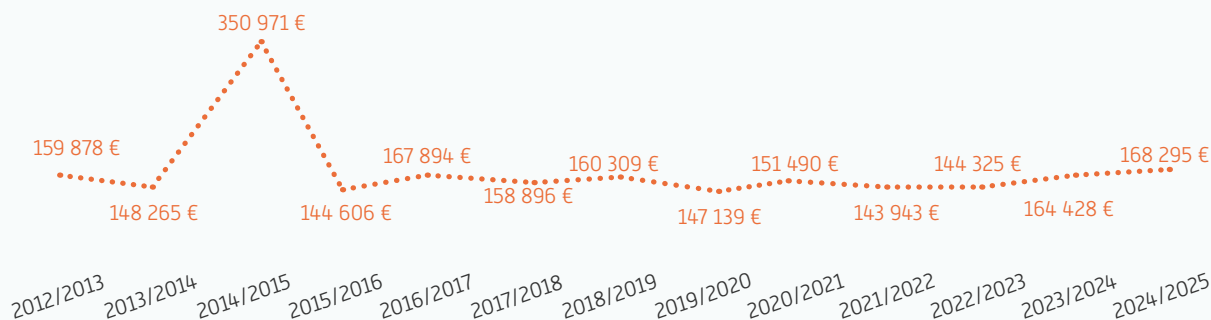
Taxons observés lors des suivis



// SUBVENTIONS

Pour la saison 2024/2025, les subventions fédérales ont été de 168 295€. Ce budget est stable depuis de nombreuses années. Ces subventions sont attribuées aux sociétés de chasse selon plusieurs critères : nombre de carnets piégeurs retournés à la FDC24, transmission du règlement intérieur (RI), surface en réserve, présence de garde particulier, d'agrains, de cultures à gibier, cartes gratuites destinées aux moins de 30 ans, adhésion à un GC ou à un GIC, frais de véhicules lors de comptage et jachères. Sont aussi subventionnées les opérations de lâchers de Perdrix rouge et de Faisan de Colchide, faisant l'objet de convention.

Évolution des subventions fédérales en faveur du petit gibier

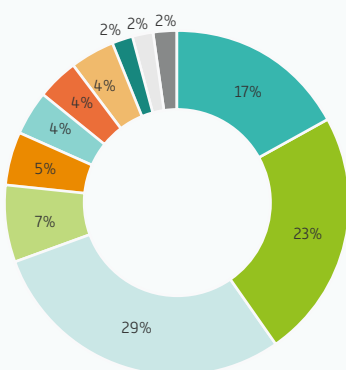


Répartition des subventions fédérales

- Carnets piégeurs
- Réserve
- Garde particulier
- Agrains
- Cultures PG
- RI
- Cartes gratuites
- Adhésion GC
- Adhésion GIC
- Véhicules
- Faisan
- Perdrix
- Jachères

// ENQUÊTE PRÉLÈVEMENTS

L'enquête départementale recense 11 espèces de petit gibier, représentant 22,4% des prélèvements indiqués par les chasseurs ayant répondu à l'enquête sur la saison 2024/2025.



Proportion de chaque espèce de petit gibier prélevée

- Corneille noire
- Faisan commun
- Renard roux
- Étourneau sansonnet
- Pie bavarde
- Lièvre d'Europe
- Merle noir
- Perdrix rouge
- Lapin de garenne
- Geai des chênes
- Perdrix grise

Si on s'intéresse uniquement aux espèces de petit gibier, le Renard roux représente près de 30% des prélèvements, suivi du Faisan commun (23%), puis de la Corneille noire (17%). En moyenne, chaque chasseur répondant à l'enquête a prélevé 6,7 individus de petit gibier sur la saison cynégétique.

// LIÈVRE BRUN

Un Plan de Gestion Cynégétique départemental est inscrit dans le SDGC. Il limite les prélèvements à 1 lièvre par jour et par chasseur, et à 3 lièvres par an et par chasseur.

Le chasseur doit mentionner le prélèvement de l'animal sur un carnet fédéral, qui doit être retourné à la FDC24 en fin de saison.

Le traitement des données contenues dans le carnet de prélèvement lièvre a donné les informations suivantes pour la saison 2024/2025 :

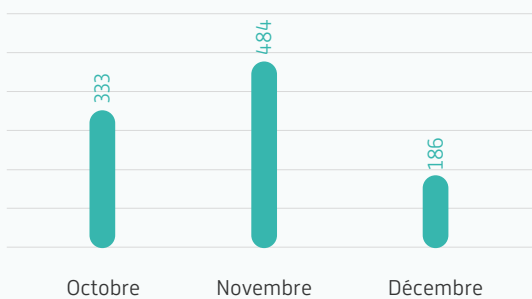
2 655 ont été retournés à la FDC24, 655 d'entre eux comportaient au moins un prélèvement, soit 24,7%.

Au total, 1 005 prélèvements ont été notés, soit environ 1,5 lièvre par chasseur.

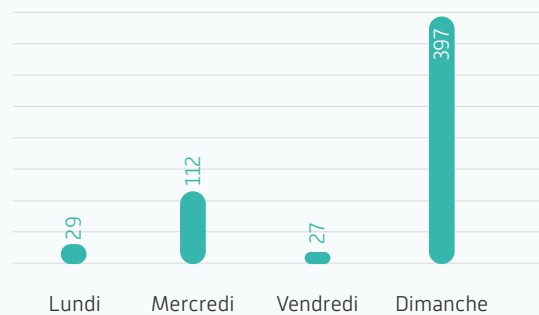
Il y a eu au total 23 jours ouverts à la chasse sur 2024/2025 : 8 jours en octobre, 10 en novembre et 5 en décembre.

En moyenne, les lièvres ont été plus prélevés en novembre avec en moyenne 48,4 lièvres prélevés par jours de chasse. En octobre, il a été prélevé en moyenne 41,6 lièvres par jour de chasse et en décembre, cette moyenne descend à 37,2 lièvres par jour de chasse.

Nombre de lièvres prélevés par mois de chasse



Nombre de lièvres prélevés par jour de chasse



Le jour le plus chassé est le dimanche avec en moyenne 36 lièvres prélevés par dimanche, viennent ensuite les jours fériés avec en moyenne 28 lièvres prélevés. En moyenne, seuls 11 lièvres, en moyenne, ont été prélevés chaque mercredi.

Les prélèvements sont réalisés dans le Beaumontois ou dans le Ribérais, ces territoires étant plus favorables à la présence du lièvre.

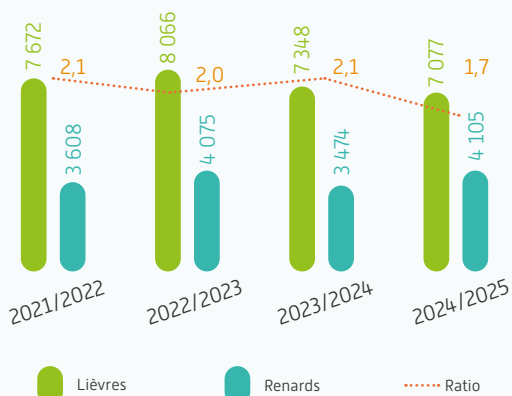
Le carnet lièvre renseigne également sur le nombre d'animaux vus. Au total, 6 385 lièvres ont été vus : 2 989 sur les carnets sans prélèvements, et 3 396 sur les autres. Cette indication laisse supposer que les populations de lièvre se portent bien. En effet, le nombre de lièvres prélevés représente 15,7% des individus vus.

INDICE NOCTURNE

Lors des comptages ICE (voir pages Grand gibier pour plus d'informations) réalisés par les bénévoles et la FDC24, les lièvres bruns et les renards roux sont comptés le long de circuits parcourus sur l'ensemble du département.

En moyenne, sur les 4 années de comptage, on compte 2 lièvres pour un renard. On observe cependant une diminution de ce ratio sur l'année 2024/2025, ce qui signifie un nombre de renards plus important par rapport au nombre de lièvres. Le ratio variant d'une année sur l'autre, il faudra observer la tendance sur plusieurs années avant de pouvoir espérer en tirer des conclusions.

Lièvres et renards comptés via l'indice nocturne



// FAISAN DE COLCHIDE

L'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire mais est souvent maintenue artificiellement (animaux issus d'élevage). Les populations sauvages de Faisans de Colchide sont de plus en plus rares en Dordogne. L'espèce fait l'objet d'une attention particulière sur la commune de Nojals-et-Clotte (actuel Beaumontois en Périgord).



- **Dès 2008**
 - Arrêt de tous lâchers de tir et interdiction de la chasse au faisan
 - Lâchers de 500 faisans avec 5 parcs de pré-lâchers
- **Depuis 2011**
 - Plantation de haies champêtres
- **En 2014**
 - Volière à ciel ouvert (1ha)
 - 3^{ème} lauréat Honneurs de la chasse Laurent Perrier/Groupama
- **En 2015**
 - Introduction de 200 faisans de souches F2 ONCFS
- **En 2016**
 - Introduction de 130 faisans de souches F2 ONCFS
 - Obtention du Label " Territoire de Faune Sauvage "
- **En 2017**
 - Introduction de 100 faisans de souches F2 ONCFS
- **En 2021**
 - Restauration de 2 mares
- **En 2021/2022/2023**
 - Introduction de 100 faisans par an de souches F2 OFB

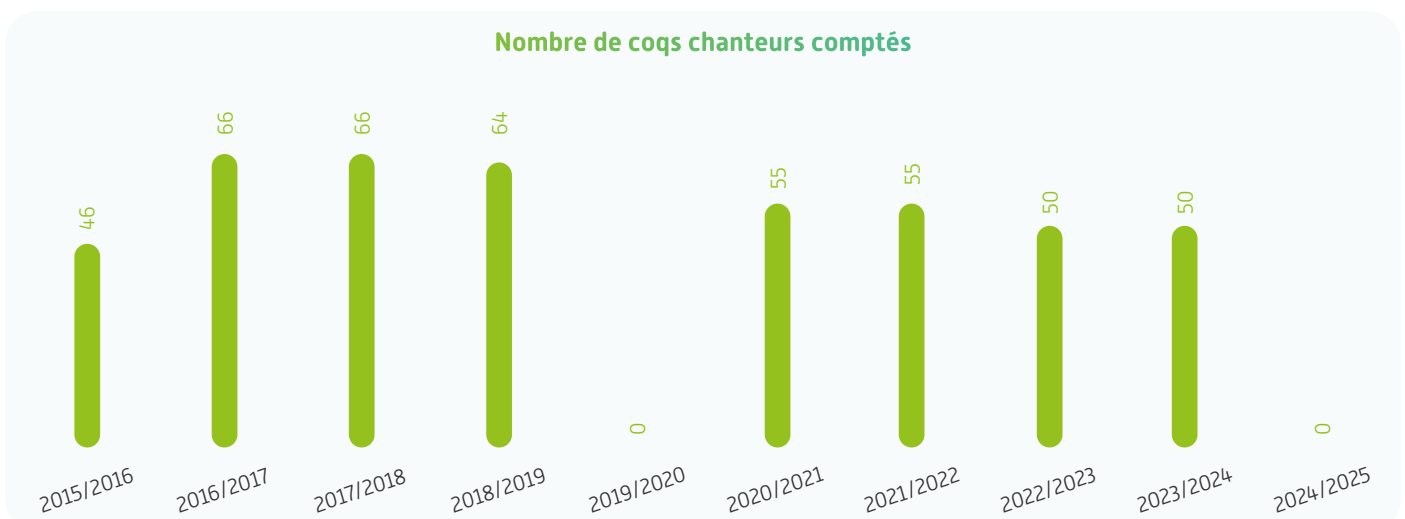
Actions complémentaires au lâcher :

- Règlement de chasse de l'association : limitation quantitative des prélèvements
- Plan de gestion approuvé par le Préfet : limitation temporelle, quantitative, qualitative
- Aménagements du territoire avec ouverture des milieux : création de layons, coupes forestières des vieux taillis ou futaies
- Amélioration de la survie avec des parc de pré-lâcher, volière anglaise et piégeage des prédateurs
- Entretien ou création d'éléments fixes (haies, talus, bandes enherbées,...) pour constituer des corridors écologiques
- Disposition d'agrains pour faciliter la recherche de nourriture et le cantonnement des animaux
- Diversification de l'assolement (JEFS, cultures à gibier, cultures intermédiaires)

COMPTAGE

Depuis 2016, un comptage est réalisé chaque année avec les bénévoles (chasseurs ou non) et les élèves du LEAP le Cluzeau. Ce comptage permet de recenser les coqs chanteurs afin de connaître l'effectif reproducteur et ses variations annuelles, et d'estimer le rapport des sexes.

Ce suivi, réalisé en avril, permet de recenser 925 ha grâce à l'observation et l'écoute de 37 points sur le territoire.





// PERDRIX ROUGE

OPÉRATION DE REPEUPLEMENT

Depuis 2017, la FDC24 s'est lancée dans une opération de lâcher de Perdrix rouges " la Royale ", une souche sauvage dont la marque est propriété de la FDC17. 3 territoires de chasse ont signé une convention.

Il est préconisé de lâcher les oiseaux sur des territoires adaptés et d'apporter des mesures complémentaires afin de favoriser leur survie et leur implantation : mise en place de parcs de pré-lâchers, d'agrains, de jachères faune sauvage, de piégeage des prédateurs, mise en réserve de chasse...

Nombre de territoires ayant participé chaque année et nombre d'oiseaux lâchés

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de perdrix achetées	3 315	2 400	2 700	2 340	1 635	/	1 710	1 530
Nombre de territoires	92	83	59	51	27	/	29	19

Depuis 2017, malgré un engouement certain avec plus de 15 630 perdrix achetées, on note une diminution du nombre d'achats de perdrix rouges.

Ces chiffres s'expliquent par une opinion mitigée des chasseurs du département. Les résultats faibles n'encouragent pas les chasseurs à continuer leurs efforts. Toutes les sociétés de chasse ne sont pas prêtes à développer des stratégies à plus large échelle pour dynamiser la population de perdrix.

Cependant, des améliorations pourraient être mise en place pour augmenter le taux de survie et de reproduction de l'espèce.

SUIVI DE L'ESPÈCE

Du fait d'un protocole contraignant, un suivi de l'espèce est réalisé ponctuellement. Ce suivi, limité au territoire relâchant le plus grand nombre de perdrix (communes de Sainte-Sabine-Born, Faurilles et Saint-Léon-d'Issigeac), a pour but d'évaluer l'efficacité de la réintroduction. Ce comptage effectué une première fois en 2021, sera renouvelé en 2026.

Lors de ce comptage, seuls les mâles chanteurs sont dénombrés. Les données sont ensuite analysées afin d'estimer une densité (nombre de couples présents pour 100 ha). Sur 3 secteurs comptés, les densités estimées variaient de 12.2 (pour 2 secteurs) et 20 couples de perdrix/100 hectares (pour le troisième secteur).

Il s'agit d'un résultat satisfaisant montrant que les efforts fournis pour la réintroduction portent leur fruit. Cependant, il faut renouveler les suivis afin de comparer les données sur plusieurs années et vérifier si le repeuplement est en bonne voie.

Ces données, mêmes si elles sont encourageantes, posent des questions quant à une surestimation des données. En effet, elles paraissent importantes comparées à d'autres études menées sur divers départements français.

2024
2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PRÉDATEURS





PARTIE 7

Prédateurs

// CARNETS PIÈGEURS

Le classement d'une espèce susceptible d'occasionner des dégâts et les modalités de sa destruction le cas échéant doivent être justifiées par l'un des quatre motifs listés à l'article R.427-6-II du Code de l'environnement : santé et sécurité publique ; protection de la faune et de la flore ; dommages aux activités agricoles, forestières et aquacoles ; dommages aux autres formes de propriété.

Nombre d'espèces concernées : 14

Nombre de piègeurs actifs : 505

Nombre de communes piégées : 215

PRÉLÈVEMENTS



ÉTAT DES PRÉLÈVEMENTS – CARNET PIÈGEUR

	Nombre de prélèvements	Nombre de communes
Belette d'europe	6	4
Blaireau européen	86	15
Corbeau freux	246	19
Corneille noire	1 118	58
Étourneau sansonnet	253	11
Fouine	167	64
Geai des chênes	84	14
Martre des pins	67	20
Pie bavarde	182	20
Pigeon ramier	66	5
Putois d'Europe	8	5
Ragondin	2 975	138
Rat musqué	139	10
Renard roux	1 672	167

Entre la saison 2020/2021 et la saison 2024/2025, le nombre de prélèvements a chuté de 36%, passant de 10 984 à 7 069.

Le Pigeon ramier et le Putois d'Europe sont les espèces les plus marquées par cette chute (respectivement -81% et -74%).

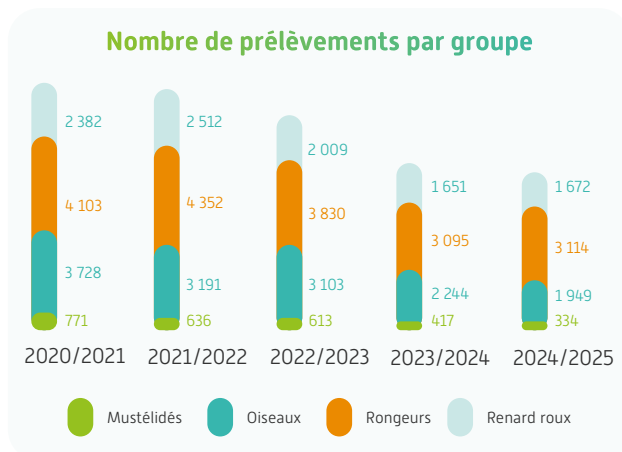
Si les populations de Pigeon ramier sont stables, les dégradations engendrées ont permis aux chasseurs de prélever les individus selon des modalités différentes (le tir notamment). Concernant le Putois d'Europe, l'état de ses populations en Aquitaine se dégrade.

L'espèce est inscrite sur la Liste rouge régionale des mammifères continentaux non-volants d'Aquitaine en 2020 comme une espèce quasi menacée.

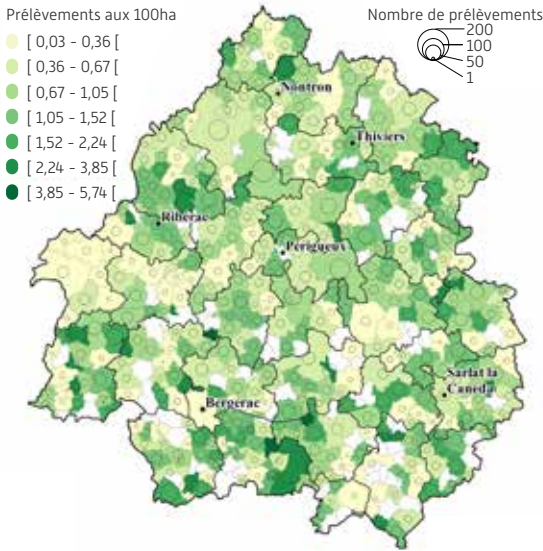
A l'inverse, le Rat musqué connaît de fortes variations sur la même période : 139 prélèvements en 2024/2025 contre 35 en 2020/2021.

Le Renard roux est également prélevé lors des chasses collectives au Grand Gibier. Sur la saison, le nombre de prélèvements déclarés est de 5 251, portant le nombre total de prélèvements à 6 923. Le Renard roux suit une tendance similaire aux autres espèces, avec une diminution des prélèvements de 23% entre 2020/2021 et 2024/2025.

	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Renard tir battue	6 599	6 035	5 862	5 407	5 251
Renard piégeage	2 382	2 512	2 009	1 651	1 672
Total	8 981	8 547	7 871	7 058	6 923



// PRÉPARATION À L'ARGUMENTAIRE TRIENNAL



Tous les trois ans, la FDC24 réalise un état des lieux sur les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Ce document sert aux membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage spécialisée ESOD pour la demande de classement triennal des espèces du deuxième groupe.

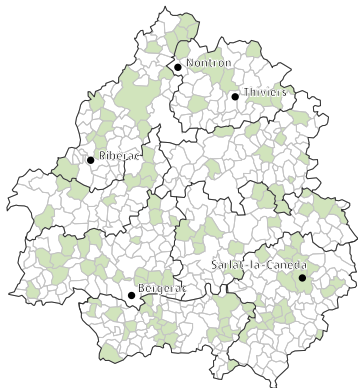
Deux opérations ont marqué la saison 2024/2025 : l'envoi d'une enquête aux mairies et la réalisation d'une enquête sur l'abondance et la répartition de la Pie bavarde.

ENQUÊTE COMMUNALE

36 espèces et enjeux environnementaux étaient soumis à la même question : est-ce présent dans votre commune ? Cette simple interrogation visait à établir une carte de présence à l'échelle communale.

L'enquête fut envoyée par mail en septembre 2024, à 96% des mairies du département. 65% des destinataires ont ouvert le mail mais seuls 41% ont téléchargé le questionnaire. 3 mairies se sont même désabonnées de nos communications ! Au total, plus de 25% des mairies [126] ont retourné l'enquête complétée. Certaines sociétés de chasse ont été sollicitées par les mairies pour y répondre.

Un total de 4 662 données a été collecté. La faune sauvage concerne pour l'essentiel des espèces relativement communes, connues, protégées, gibiers ou ESOD. La flore constitue essentiellement des plantes exotiques envahissantes, avec des impacts modérés à forts sur la biodiversité, la santé humaine ou celles des animaux domestiques.



65%
de "oui"

- 81%** Oiseaux
- 69%** Décharge
- 60%** Flore
- 58%** Mammifères

Les espèces remarquables et/ou avec un enjeu écologique fort

- 98% / 123**
Préoccupation mineure
Hérisson commun
- 45% / 57**
Quasi menacé
Putois d'Europe
- 99% / 125**
Quasi menacé
Hirondelle rustique
- 30% / 38**
Préoccupation mineure
Loutre d'Europe

Les + observées

- Pie bavarde
- Blaireau européen
- Pigeon ramier
- Renard roux
- Geai des chênes
- Héron cendré
- Ragondin

+95%

Les - observées

- Chien viverrin
- Bernache du Canada
- Chat forestier
- Vison d'Amérique
- Ratton laveur

Parmi les espèces les plus observées : 1 est protégée (Héron cendré, 121 communes), 1 est classée ESOD du groupe 1 (Ragondin, 120 communes), 3 sont susceptibles d'être classées ESOD du groupe 2 (Geai des chênes pour 123 communes, Pie bavarde pour 125 communes, Renard roux pour 124 communes), 1 est susceptible d'être classée ESOD du groupe 3 (Pigeon ramier pour 124 communes) et 1 est classée gibier (Blaireau européen, 125 communes).



Cette enquête a révélé les connaissances et perceptions locales des espèces sauvages en Dordogne. Des confusions demeurent néanmoins, comme pour la Belette d'Europe, parfois signalée en lieu et place d'autres mustélidés plus répandus comme la Fouine ou la Martre des pins.



// ENQUÊTE PIE BAVARDE

Une prospection a été réalisée au printemps 2025, à l'instar de l'étude commanditée par la Fédération Nationale des Chasseurs, l'Union Nationale des Piégeurs Agréés et l'Institut Scientifique Nord-Est Atlantique en 2017.

L'objectif était de préciser le nombre de couples nicheurs, le nombre d'individus non-nicheurs et le succès de reproduction (nombre de jeunes à l'envol par couple) chez la Pie bavarde à l'échelle départementale.

La prospection s'est faite sur la base de carrés de 10 kilomètres de côté et les données ont été recueillies par 27 bénévoles de l'Association Départementale des Gardes Particuliers de la Dordogne.

Chaque carré a été prospecté 3 fois au printemps :

- 1 passage courant mars pour repérer les nids avant la pousse des feuilles ;
- 1 passage entre avril et mai pour estimer le nombre de nids occupés, le nombre de couples nicheurs ainsi que le nombre d'individus non nicheurs ;
- 1 passage entre mai et juin pour estimer le nombre de jeunes à l'envol par couple nicheur.

Estimation du nombre de nids	2 592 soit 9,6/km ²
Estimation du nombre de nids occupés	1 529 soit 5,6/km ²
Estimation du nombre d'individus non nicheurs	993 soit 3,7/km ²
Estimation du nombre de couples nicheurs	1 942 soit 7,2/km ²
Estimation du nombre de jeunes à l'envol	2 311 soit 8,6/km ²
Estimation du succès reproducteur de pies	2,2 par couple nicheur

L'indice du succès reproducteur reflète le nombre moyen de juvéniles produits par couple nicheur. Un indice élevé peut indiquer des conditions favorables (ressources alimentaires, habitat, faible prédation), tandis qu'un indice bas peut signaler des difficultés (manque de nourriture, perturbations humaines, maladies, etc.).

Il est ainsi possible d'identifier des tendances géographiques ou des variations annuelles dans la reproduction de l'espèce. Ici, l'indice est identique à celui estimé dans l'étude de 2017.

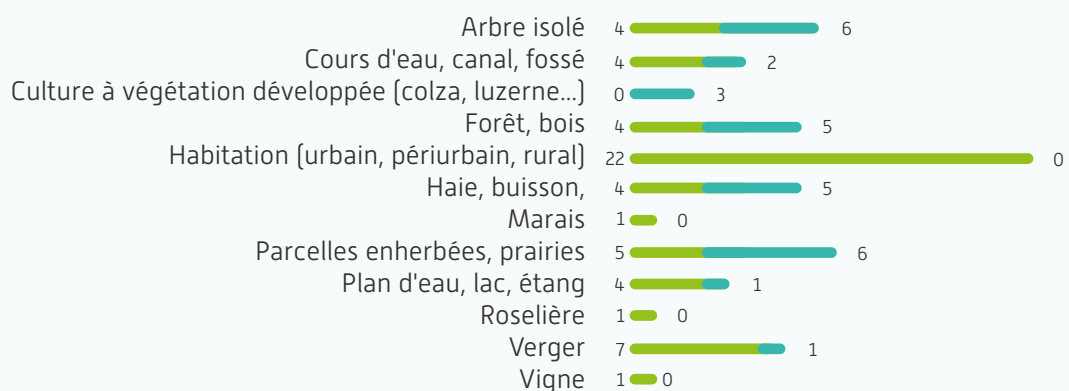






En complément des données quantitatives, il était demandé aux observateurs de renseigner sur la fiche une description de l'habitat présent sur son carré.

Les observations ont principalement eu lieu à proximité d'habitations et des corridors écologiques (arbre, bois, verger, haie). Plusieurs habitats " principaux " et plusieurs habitats " secondaires " pouvaient être mentionnés.

Habitats principaux d'observation de la Pie bavarde



 Habitat principal

 Habitat secondaire

// SUIVI DU VISON D'AMÉRIQUE

Le Vison d'Europe, espèce autochtone en danger critique d'extinction, a fait l'objet de plusieurs Plans Nationaux d'Actions (PNA) depuis 1999 en France. Son cousin, le Vison d'Amérique a été importé pour la pelletterie dès 1926 en France. Il s'agit d'une espèce exotique envahissante identifiée comme l'une des plus grandes menaces pour le Vison d'Europe.

Les évasions et libérations intentionnelles, souvent liées au vandalisme ou à la faillite des élevages, ont conduit à l'installation de populations férales. C'est notamment le cas en Charente et Dordogne, après le vandalisme de 2009 à Saint-Cybranet (24) où 4 200 visons étaient élevés. Si de nombreux visons ont pu être récupérés en 2009, une population s'est depuis installée.

LUTTE CONTRE LE VISON D'AMÉRIQUE EN DORDOGNE

Afin de limiter la propagation de l'espèce et d'éliminer la population locale, les acteurs du PNA ont déployé des radeaux à empreintes pour détecter la présence éventuelle de vison dans le réseau hydrographique proche. Ce suivi est réalisé par la FDC24 depuis 2021 sur le secteur Sud-Est Dordogne, représentant 29 radeaux répartis sur 81 communes et plus de 550 kilomètres de cours d'eau. Cette action mobilise chaque mois 2 techniciens cynégétiques.

Description du dispositif :

- un radeau est rattaché à la berge
- un tunnel limite l'accès pour éviter l'entrée de gros animaux susceptibles d'endommager le dispositif
- à l'intérieur, un bac d'argile toujours en contact avec l'eau capture les empreintes laissées par ses visiteurs.

Le protocole de suivi implique un passage par mois et par radeau. En cas d'identification d'une empreinte de vison, d'autres radeaux sont positionnés en amont et en aval à proximité. Si des empreintes sont de nouveau détectées, une campagne de piégeage est réalisée en collaboration avec des piégeurs locaux.

Attention : ne pas confondre Vison d'Europe et Vison d'Amérique !

Plusieurs critères permettent de les différencier : la taille des oreilles, le masque facial, tâche blanche autour des lèvres, pelage.



Photographie d'un piège à empreinte (© Thomas RUYS)

Photographie d'un bac d'argile avec empreintes de vison (© FDC24)





Photographies des Visons d'Amérique observés (© FDC24)

QUELS RÉSULTATS DEPUIS 2021 ?

6 détections ont été réalisées sur la saison, preuve que la population est toujours installée et que les individus se sont reproduits.

Leur espérance de vie est estimée entre 3 et 6 ans en milieu naturel.

Une campagne de piégeage a été réalisée en fin de saison 2024 et n'a pas donné satisfaction.

La FDC24 a déployé 4 radeaux complémentaires en 2024 à proximité des radeaux les plus fréquemment " positifs " au vison.

Ces nouveaux radeaux sont équipés de pièges photographiques pour observer la fréquentation et le comportement de la faune sauvage, en améliorant également la probabilité de détection des visons.

Les résultats ont été bénéfiques puisque 3 observations ont été réalisées alors qu'aucune trace n'avait été détectée sur le radeau classique.

A ce stade, ces éléments démontrent seulement une présence constante de l'espèce et les difficultés liées à la capture des individus.

Toutes les remarques, observations et suggestions sont les bienvenues pour nous aider à améliorer nos connaissances et nos pratiques !

QUE FAIRE EN CAS DE CAPTURE ?



Contactez immédiatement un référent (liste et coordonnées disponibles en scannant le QRCode).

Ne jamais détruire un animal sans validation : le référent identifie l'espèce et décide de la suite (relâcher ou euthanasier pour le Vison d'Amérique).

En cas de doute ou d'absence de référent : prendre des photos et relâcher l'animal avant midi, puis envoyer les photos au PNA Vison d'Europe.

2024
2025
RAPPORT D'ACTIVITÉ

SANITAIRE



PARTIE 8

Sanitaire

// ÉQUARRISSAGE

CONTEXTE

La réglementation sur les déchets interdit d'abandonner les sous-produits animaux dans la nature et oblige d'assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans des conditions propres à éviter tout effet nocif sur l'environnement. Pendant de nombreuses années, l'élimination des déchets de chasse était réalisée par enfouissement.

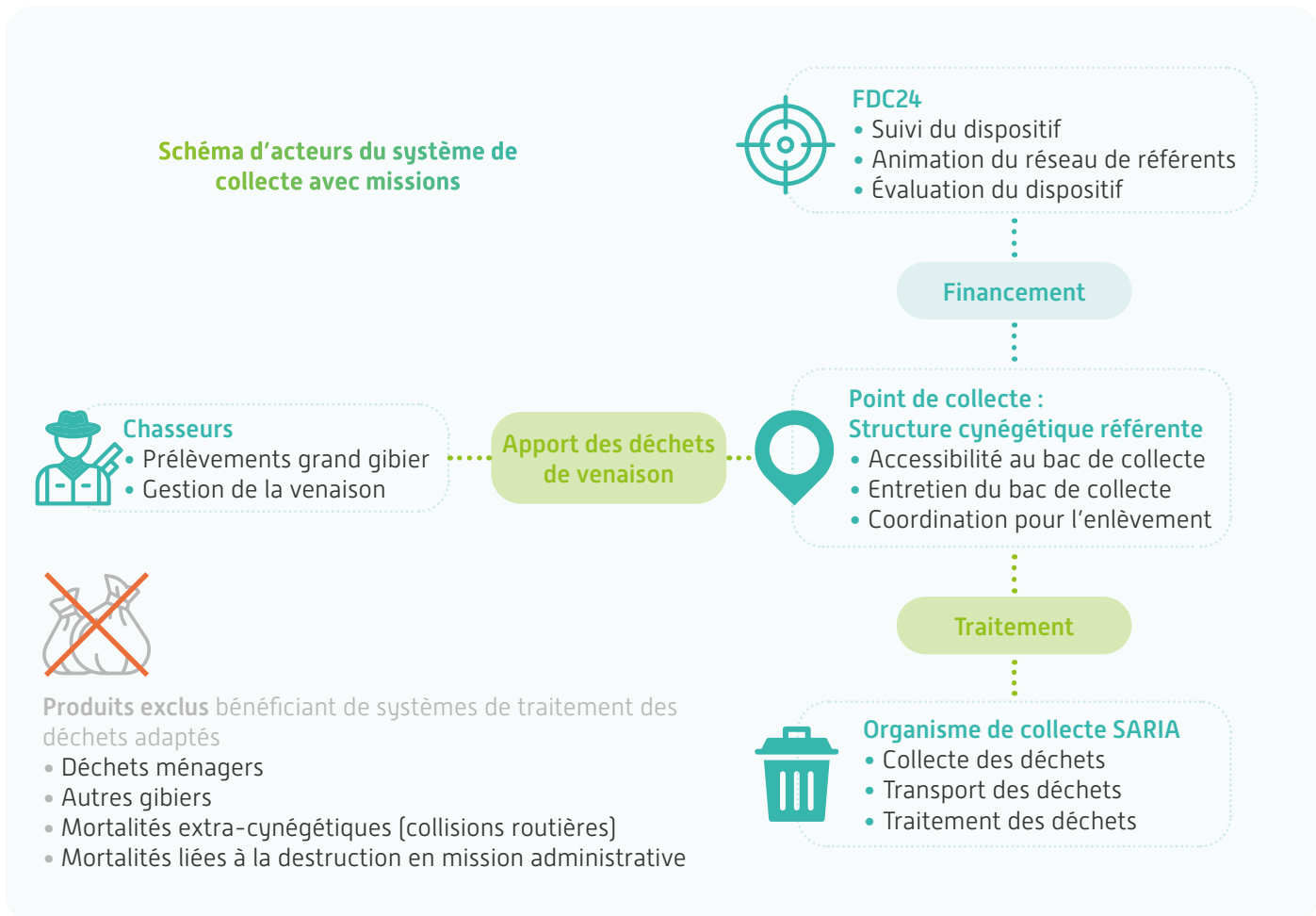
L'évolution des tableaux de chasse et les enjeux sanitaires liés à la Tuberculose bovine dans le département ont incité la FDC24 à trouver des solutions pour limiter les désagréments. C'est ainsi que le système de collecte des déchets a été développé en Dordogne dès 2011. La mise en place a été rendue possible grâce à la participation du Conseil Régional d'Aquitaine, du Conseil Général de la Dordogne et de la DDETSPP.

ACTIONS EN DORDOGNE

Sur la saison, 54 bacs de collecte étaient disposés dans l'ensemble du département. La collecte, organisée sur la période où les prélèvements sont les plus importants (d'août à mars), vise à optimiser la logistique. Cette approche pragmatique permet de garantir un service efficace, tout en maîtrisant les coûts.

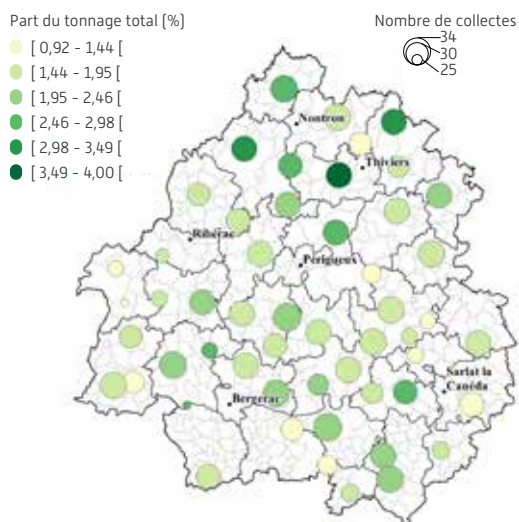
Poids collectés et nombre de passages effectués chaque année par la SARIA

	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Masse (Tonnes)	494	569	515	579	739	941
Nombre passages	1 472	1 467	1 442	1 539	1 553	1 627





Carte du résultat d'équarrissage sur la saison 2024/2025 : cercles proportionnels pour masse totale et étiquettes du nombre de passage



Le bilan financier de l'équarrissage sur la saison est négatif. Les charges s'élèvent 246 613 € (227 741 € pour la collecte et le traitement des déchets, 9 944 € pour le soutien aux structures cynégétiques référentes et 8 928 € d'achat de bacs et totalement subventionnés par la DDETSP). Les produits s'élèvent à 33 593 €, correspondant à la participation des établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes, etc.). Le résultat affiché est ainsi de -204 904 € pour le compte " Dégâts de grand gibier " de la FDC24.

PERSPECTIVES

Ce service représente une avancée significative dans la gestion sanitaire et environnementale des déchets de venaison. Son efficacité repose sur une responsabilité collective, essentielle pour prévenir les erreurs d'usage et éviter toute saturation du circuit. Face aux évolutions constantes du contexte cynégétique départemental, son adaptation constitue un enjeu clé pour en assurer la pérennité.

Plusieurs pistes méritent d'être explorées en ce sens pour garantir la pérennité et l'efficacité du service : l'augmentation du tonnage collecté en corrélation avec le Plan de Chasse Grand Gibier, l'optimisation des points de collecte, tant en nombre qu'en répartition géographique, afin de répondre aux besoins réels des chasseurs et éviter les zones "blanches" ; la recherche de partenariats et de subventions pour alléger la charge financière supportée par les chasseurs dans la réalisation de leurs missions de service public ; et enfin, une sensibilisation renforcée des chasseurs et des autres parties prenantes concernées par la gestion des cadavres d'animaux sauvages.



// EXAMEN INITIAL DU GIBIER SAUVAGE

Institué en 2008 par le " paquet hygiène " européen (CE n°853/2004) concernant les denrées alimentaires datant du 1^{er} janvier 2006, l'examen initial du gibier sauvage a été confié aux fédérations, chargées de fait de former les chasseurs.

Depuis 2018, il figure dans le SDGC 2018-2024, sous la règle 20 : " à partir du 1^{er} juillet 2020, une personne formée à l'examen initial devra être désignée à chaque battue pour effectuer l'examen initial de la venaison.

Elle devra être inscrite au carnet de battue avec son numéro légal d'attestation de formation. "

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se conformer à l'évolution de la législation en termes d'hygiène de la venaison.
- Identifier et hiérarchiser les risques sanitaires.
- Maîtriser des moyens simples pour se prémunir des risques.

CONTENU

- Connaissance de la réglementation.
- Identification et détection des pathologies les plus communes.
- Etablissement de fiches d'examen initial.
- Amélioration de l'hygiène.
- Conditionnement des prélèvements pour effectuer des recherches sanitaires.

Au cours d'une demi-journée, les chasseurs appréhendent la nécessité du suivi sanitaire de la venaison et de façon plus large de la faune sauvage.

Les chasseurs sont formés à reconnaître les anomalies sur les carcasses et les symptômes de maladies.

Les chasseurs sont aussi sensibilisés aux diverses maladies affectant la faune sauvage et les programmes de veille sanitaire mis en place dans ce cadre (notamment le réseau Sylvatub).



A l'issue de cette formation, le chasseur obtient une attestation qui lui permet de remplir une fiche d'examen nécessaire dans le cas de cession de viande pour un repas de chasse, à un boucher, une grande ou moyenne surface ou à un atelier de traitement.



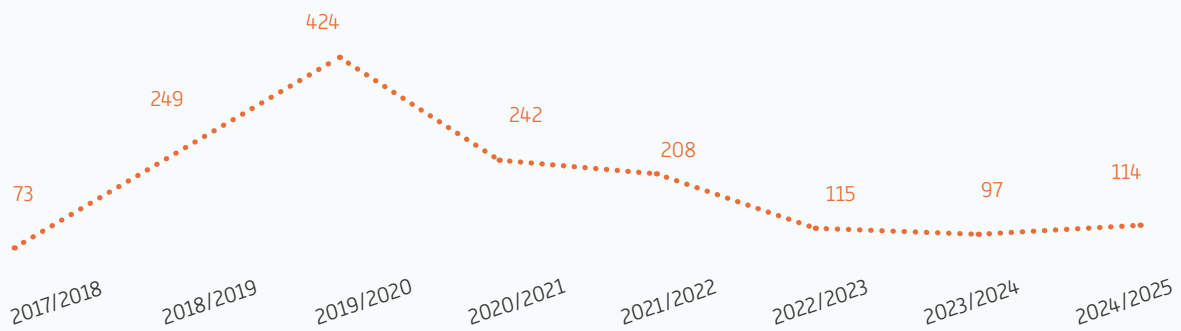


PROFIL DES FORMÉS

Depuis l'apparition de la règle 20 du SDGC en 2018, 1 522 chasseurs périgourains ont été formés à l'examen du gibier sauvage. La formation existe cependant depuis l'année 2007.

Sur la saison 2024/2025, 3 sessions de formations ont été réalisées au siège social de la FDC24, auprès de 114 chasseurs.

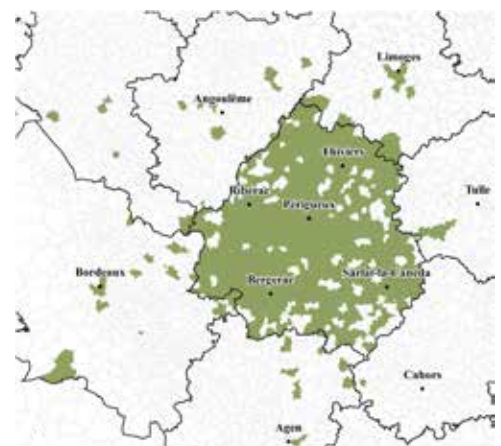
Nombre de chasseurs formés à l'examen initial du gibier sauvage



La formation intéresse aussi bien les hommes que les femmes, qui représentent plus de 4% des formés depuis 2017/2018.

La moyenne d'âge des chasseurs formés est de 51 ans. 66% des chasseurs formés sont âgés de 45 à 74 ans.

Carte des communes de résidence des chasseurs formés à l'examen initial du gibier sauvage depuis la saison 2017/2018



// SAGIR

CONTEXTE

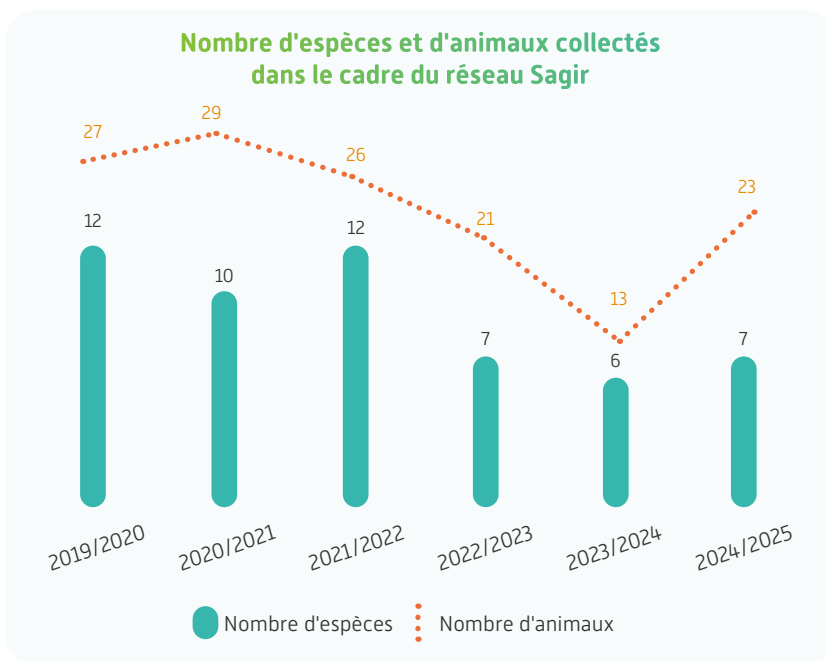
Le réseau Sagir est un dispositif national de surveillance épidémiologique dédié à la faune sauvage (oiseaux, mammifères terrestres, amphibiens et reptiles). Il a pour but de détecter précocement l'émergence de maladies qui peuvent affecter la conservation des espèces, la santé des animaux domestiques, la santé humaine, l'économie des filières agricoles ou qui peuvent indiquer la dégradation de la qualité de l'environnement.

Administré par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), le réseau Sagir repose sur un partenariat avec les fédérations de chasseurs et les laboratoires vétérinaires départementaux (LVD). Il existe dans sa forme actuelle depuis 1986 et couvre la France hexagonale et l'Outre-mer (Antilles et La Réunion). Il collabore aussi avec les Terres australes et antarctiques françaises (Taaf) pour la surveillance événementielle de la faune sauvage.

ACTIONS EN DORDOGNE

Les agents techniques de la FDC24 sont les principaux collecteurs de données dans le département. Sur la saison, 21 animaux (ou échantillons) issus de la faune sauvage ont été collectés pour un total de 6 espèces : Cerf élaphe, Chevreuil européen, Lièvre d'Europe, Mouflon, Sanglier, Tourterelle turque.

Pour les services départementaux de l'OFB, 2 animaux (ou échantillons) ont été collectés : Blaireau européen et Lièvre d'Europe. Depuis la saison 2019/2020, ce dispositif a permis de collecter et analyser 139 animaux (ou échantillons), pour un total de 27 espèces.



VIGILANCE

La qualité de ce réseau de surveillance repose essentiellement sur les signalements réalisés par les usagers de la nature.

En cas de découverte d'un animal mort de façon suspecte, contactez :

- ☎ La semaine, la FDC24 : 05 53 35 85 00
- ☎ Le week-end, l'OFB : 05 53 13 17 72

Vous ne devez pas intervenir seul : toute action de collecte des cadavres doit être décidée par l'OFB ou la FDC24. Une fiche de suivi de mortalité est complétée par ces services.

// SYLVATUB

CONTEXTE

Le réseau SYLVATUB est un dispositif national de surveillance de la Tuberculose bovine dans la faune sauvage non captive. Il permet d'affiner les connaissances scientifiques sur le rôle épidémiologique des espèces sensibles et d'aider les autorités sanitaires à mettre en œuvre des mesures de lutte adéquates tant dans la faune sauvage que pour la sécurisation des élevages.

Pour cela, SYLVATUB s'appuie sur une combinaison de plusieurs modalités de surveillance événementielles et programmées chez les blaireaux, sangliers et cervidés qui sont appliquées selon le niveau de surveillance du département.

Ce dispositif a été créé en 2011 par le ministère en charge de l'Agriculture, les services déconcentrés de l'État (DDPP, DDETS-PP), le réseau des fédérations des chasseurs, l'ONCFS, l'ADILVA et l'ANSES.

Le département de la Dordogne se trouve au niveau le plus élevé, le niveau 3.

ACTIONS EN DORDOGNE

Le département de la Dordogne est très impacté par les enjeux sanitaires de la Tuberculose bovine. Une zone de surveillance comprenant une zone de lutte et une zone de surveillance regroupant 346 communes, soit près de 70% des communes du département.

La FDC24 transmet chaque année des outils de collecte du sang (appelés " buvards ") aux détenteurs de droit de chasse concernés par cette zone et bénéficiant d'un plan de chasse pour le Sanglier.

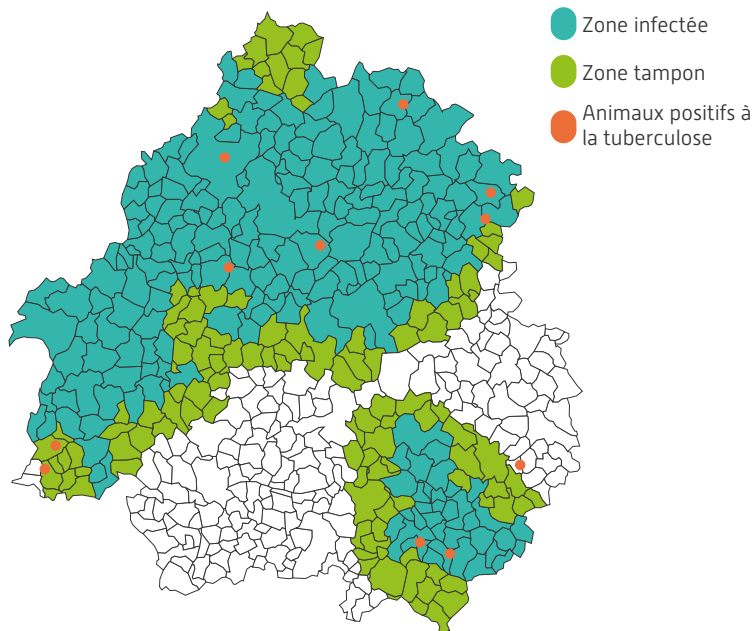
Après séchage, les buvards sont envoyés aux laboratoires compétents pour analyse. Sur les 500 buvards transmis, 322 ont été retournés sur la saison 2024/2025, représentant 177 communes.

Le Cerf élaphe peut également être porteur de la maladie. Aucun buvard spécifique n'est déployé puisque cette maladie est facilement observable lors de l'examen initial des animaux.

Les agents techniques de la FDC24 sont les principaux collecteurs de données dans le département. Sur la saison, 5 animaux (ou échantillons) ont été trouvés morts pour un total de 2 espèces : Blaireau européen et Sanglier.

2 animaux (ou échantillons) de ces espèces ont également été collectés par le service départemental de l'OFB. Depuis la saison 2019/2020, ce dispositif a permis de collecter et analyser 32 animaux (ou échantillons), pour un total de 4 espèces.

Carte des zones à risque à la tuberculose



SURVEILLANCE PROGRAMMÉE SANGLIER

La FDC24 transmet chaque année aux sociétés de chasse de la zone infectée et tampon 500 buvards. Pour 2024/2025, 316 échantillons ont été analysés dont 11 sont revenus positifs.

SURVEILLANCE ÉVÉNEMENTIELLE (SAGIR, EXAMEN INITIAL)

Pour 2024/2025, 10 analyses ont été faites sur 3 cerfs et 7 sangliers, qui se sont toutes révélées négatives.



// AUJESZKY

CONTEXTE

La maladie d'Aujeszky, aussi appelée " pseudo-rage ", est une préoccupation importante pour les chasseurs et les propriétaires de chiens. Elle touche principalement les sangliers et les porcs domestiques, qui en sont les réservoirs naturels.

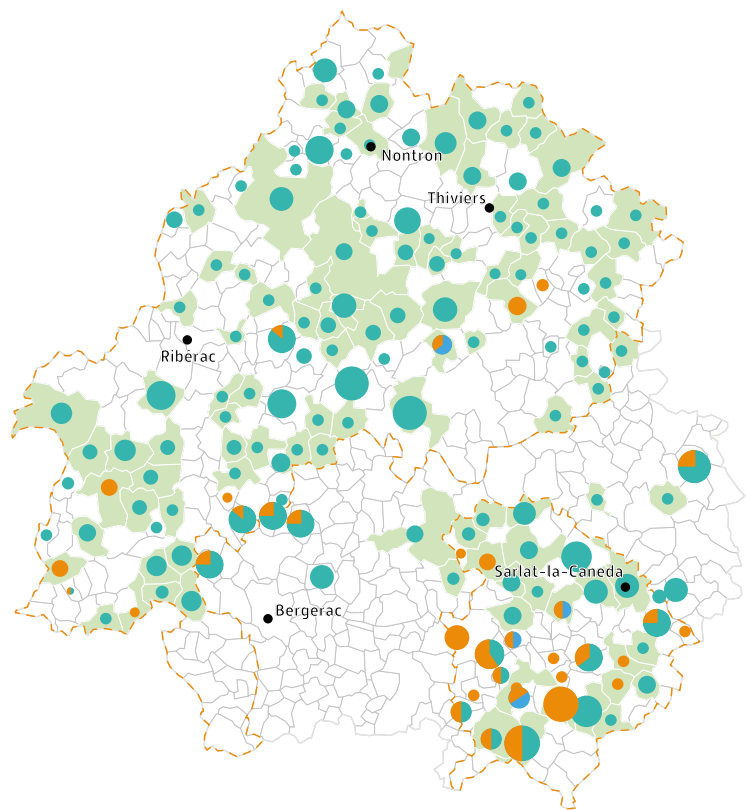
Elle fait l'objet d'un dispositif de surveillance événementielle (tout mammifère domestique) et d'un dispositif de surveillance programmée en élevage (porcs et sangliers) par analyse sérologique.

Régulièrement des foyers de la maladie d'Aujeszky sont détectés dans le cadre de cette surveillance, non seulement dans les élevages plein-air de porcs domestiques, mais aussi dans des élevages de sangliers.

Carte des résultats par commune

Maladie d'Aujeszky Résultats sérologiques pour la saison 2024-2025

- Communes testées [161]
Nombres de retours [340]
- Négatifs [285]
- Positifs [55]



Pour chaque foyer primaire, la faune sauvage est mise en cause en lien avec des non-conformités vis-à-vis des mesures de biosécurité au niveau des clôtures. Parallèlement, des cas de maladie d'Aujeszky sont observés chez le chien mais une sous-déclaration de ces cas est fortement suspectée.

La France continentale (hors Corse) et la Réunion sont reconnues indemnes de maladie d'Aujeszky en élevages porcins depuis 2008. La maladie circule toutefois chez les sangliers sauvages





ACTIONS EN DORDOGNE

La saison de chasse 2024/2025 a été particulièrement marquée avec 5 chiens atteints par la maladie.

Dans ce climat de peur pour les chiens de chasse, l'association de plusieurs chasseurs menée par M. Albié a commandé une étude. En parallèle, la FDC24, avec la DDETSPP, a aussi mené une étude sur l'appui des buvards Tuberculose.

Tout ceci a permis d'analyser 340 sangliers et de détecter 55 positifs soit 16% des échantillons. Ce résultat est concordant avec d'autres études faites sur le sujet et considéré comme dans les normes (voir la carte ci-contre).

Toutes ces données sont essentielles pour mieux connaître l'état de la maladie, améliorer les dispositifs de surveillance et de prévention.

VIGILANCE

Pour prévenir la maladie et réduire les risques, il est recommandé de :

- Limiter le contact du chien avec des sangliers ou des porcs,
- Proscrire la viande de porc/sanglier crue de l'alimentation du chien,
- Ne pas donner d'abats ou de viande d'origine douteuse,
- Nettoyer et désinfecter le matériel souillé par du sang ainsi que les plaies.

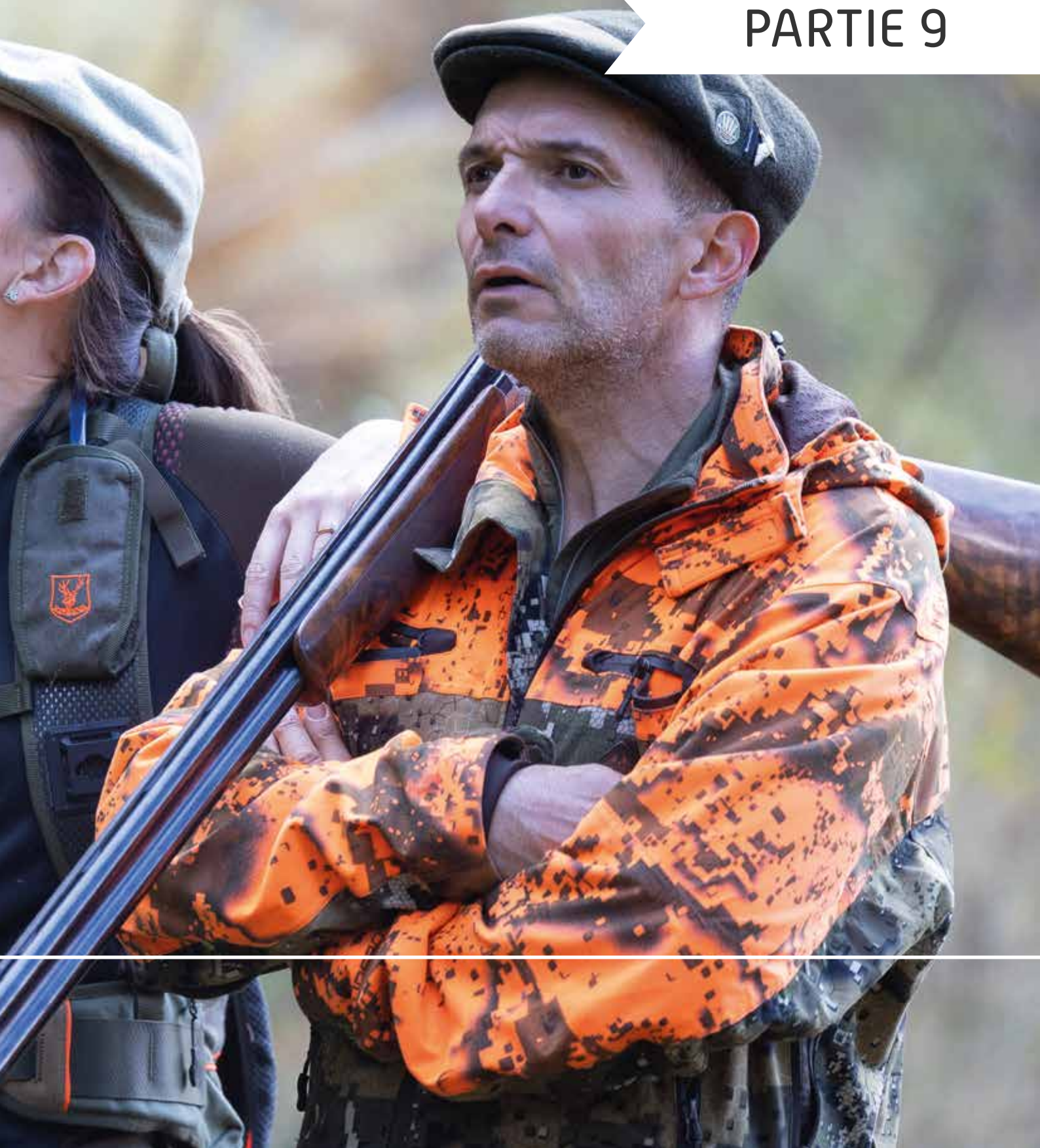
Il n'existe **aucun vaccin contre la maladie d'Aujeszky autorisé chez le chien**. Aussi, l'efficacité de la vaccination chez le chien n'a pas été démontrée.

A woman wearing a green cap and a black jacket with gear straps is looking upwards in a forest setting. The background is a blurred forest with green and brown foliage.

2024
2025
RAPPORT D'ACTIVITÉ

SÉCURITÉ

PARTIE 9



Sécurité

La sécurité est une priorité pour la FDC24 qui met régulièrement en place des mesures pour améliorer la sécurité de tous. Certaines actions sont inscrites au SDGC de la FDC24, d'autres émanent de la réforme de la chasse comme la formation sécurité décennale obligatoire.

// FORMATION SÉCURITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Cette formation est rendue obligatoire par la réforme nationale de la chasse et a pris effet en octobre 2020. Tous les chasseurs doivent suivre cette formation à la sécurité, tous les 10 ans afin de pouvoir valider leur permis de chasser.

La formation est composée de 4 modules dont la validation requiert de répondre correctement à 3 questions par module. Depuis 2020, 7 391 chasseurs ont déjà suivi cette formation, dont 5 260 en distanciel et 2 131 en présentiel. Les sessions de formation en présentiel ont débuté en septembre 2023.

Sur la saison 2024/2025, les 8 techniciens cynégétiques ont déjà réalisé 31 sessions de formations délocalisées sur le territoire périgourdin (sur 26 communes du département), permettant de former 955 chasseurs en présentiel (sur un total de 1 432 personnes formées en 2024/2025).

La formation en présentiel a été mise en place à l'attention, en priorité, des chasseurs n'ayant pas accès à internet ou ne possédant pas d'adresse mail.

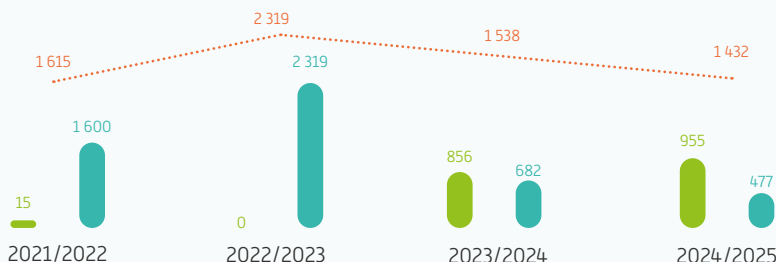
Âge des chasseurs ayant suivi la formation sécurité décennale obligatoire

	Présentiel	Distanciel
Âge moyen	58	64,5

Effectivement, les chasseurs formés en présentiel sont globalement plus âgés que ceux formés en distanciel. La formation en distanciel attire un public plus jeune et plus hétérogène en termes d'âge.

Nombre de chasseurs ayant suivis la formation sécurité décennale obligatoire

- Présentiel
- Distanciel
- Total





// FORMATION DIRECTEUR DE BATTUE

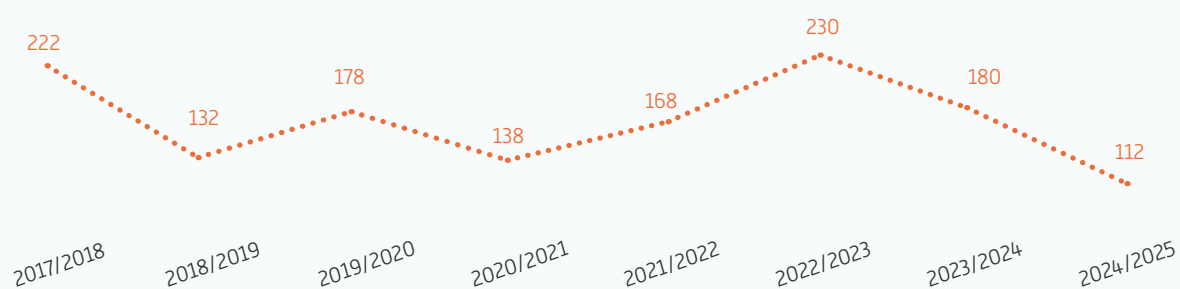
Depuis 2004, plus de 5 300 chasseurs périgourdins ont suivi la formation Directeur de battue.

Sur la saison 2024/2025, 4 sessions de formations ont été réalisées au siège social de la FDC24, auprès de 112 chasseurs.

La formation intéresse aussi bien les hommes que les femmes, qui représentent plus de 4% des formés depuis 2017/2018.

La moyenne d'âge des chasseurs formés est de 45 ans. Plus de la moitié des chasseurs ayant passé la formation a moins de 50 ans.

Nombre de chasseurs ayant suivi la formation Directeur de battue



// MIRADORS

Afin de répondre à l'action 57 du SDGC (" Encourager la mise en place de poste de tir surélevé (" mirador de battue ") afin de favoriser les tirs fichants en toute sécurité et de matérialiser clairement les postes. Une aide financière pourra être envisagée par la FDC24. "), la FDC24 propose régulièrement des opérations miradors.

Ces opérations, déjà réalisées en 2017, 2021 et en 2023, permettent aux associations de chasse du département de s'équiper pour renforcer la sécurité sur leurs territoires de chasse.

Ces trois opérations ont permis à 322 territoires de chasse de s'équiper de 8 miradors en moyenne, pour un total de 2 738 miradors.

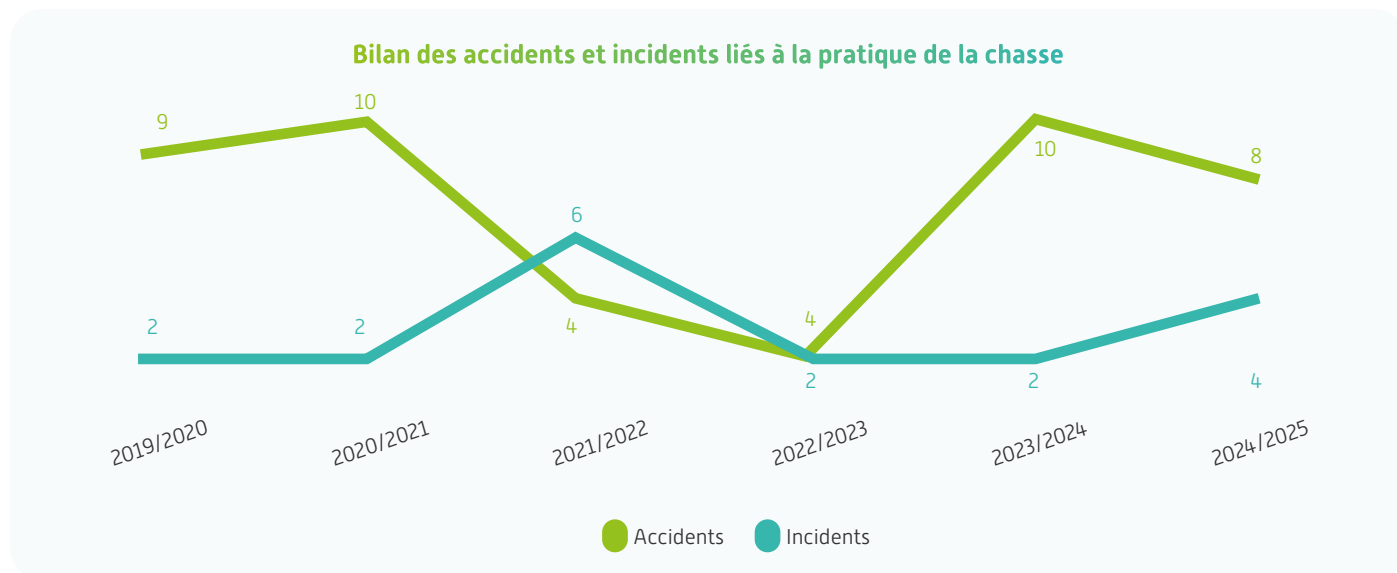
L'opération a été renouvelée sur la saison 2025/2026.

// ACCIDENTS ET INCIDENTS LIÉS À LA CHASSE

Chaque année, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) relève et transmet à la FDC24 la liste des accidents et incidents liés à la chasse, intervenus sur la saison passée.

Sur la saison 2024/2025, 4 accidents ont été relevés : 1 accident envers un non-chasseur, et 3 accidents envers des chasseurs [2 auto-accidents mortels].

Concernant les incidents, 9 ont été relevés : 3 sur des chiens de chasse et 6 sur des bâtiments ou infrastructures.





// CONTRÔLES PAR L'OFB

Chaque année, les agents de l'OFB, accompagnés des gendarmes, réalisent des contrôles auprès des chasseurs. Sur la saison 2024/2025, les agents ont ainsi noté 11 infractions.

Ces infractions, dont la nature n'est pas obligatoirement divulguée à la FDC24, s'ajoutent aux incidents et accidents cités précédemment.



// CONCERTATION AVEC LES USAGERS DE LA NATURE

La FDC24 a relancé en 2024, avec la signature d'une convention avec le Comité départemental de randonnée pédestre, la concertation avec les différents usagers de la nature afin de faciliter la cohabitation.

A ce titre, la FDC24 était présente lors de la Fête départementale de la randonnée, organisée en octobre 2024, par le Comité de randonnée pédestre. Une présence bien appréciée des randonneurs qui peuvent ainsi échanger avec la FDC24 et poser leurs questions souvent liées à la sécurité.

Un flyer à destination des randonneurs et chasseurs avait également été produit afin de rappeler les règles élémentaires pour une bonne cohabitation et compréhension. Ce document distribué largement lors des différentes manifestations contribue à améliorer la prise en compte des activités de chacun.

2024
2025
RAPPORT D'ACTIVITÉ



PATRIMOINE _____

A group of four ram heads with large, curved horns standing in a grassy field. The rams have thick, reddish-brown fur and white faces. The background is a blurred green field.

PARTIE 10

Patrimoine



// SIÈGE SOCIAL



Commune
Marsac-sur-l'Isle



Surface totale
0,7 hectares



Surface bâtie
1500 m² et 470 m² de stockage



Ouverture au public
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h (fermé le jeudi matin)



Amphithéâtre
198 places, usage pour nos formations théoriques et pour des évènements externes à la FDC24



Travaux effectués en 2024/2025
Entretien extérieur, réfection des escaliers aux entrées, aménagement du stockage (mezzanine), travaux électriques



// SITE DE FORMATION



Commune
Saint-Astier



Surface totale
17,85 hectares



Surface bâtie
419 m² à l'École Chasse Nature et 71 m² sur le parcours pratique (chalet)



Ouverture au public
Réservé aux candidats et formateurs, selon les formations dispensées par la FDC24



Deux parties
L'École Chasse Nature, indépendante, et le parcours situé en contrebas



Travaux effectués en 2024/2025
Entretien extérieur, aménagements intérieurs pour les PMR

// LES ANTENNES



// CREYSSE



Commune : Creysse



Surface totale : 0,15 hectares



Surface bâtie : 164 m²



Ouverture au public : Mercredi matin (8h30 - 12h30), 52 ouvertures sauf jours fériés et situations exceptionnelles.



// RIBÉRAC



Commune : Ribérac



Surface totale : 0,06 hectares



Surface bâtie : 525 m²



Ouverture au public : Vendredi matin (8h30 - 12h30), 52 ouvertures sauf jours fériés et situations exceptionnelles



Logement : Une maison en location



Travaux effectués en 2024/2025

Emplacement du dispositif d'eau chaude sanitaire (ECS), réfection du stockage extérieur (fenêtres, maçonnerie), panneau d'accueil



// SARLAT-LA-CANÉDA



Commune : Sarlat-la-Canéda



Surface totale : 0,10 hectares



Surface bâtie : 358 m²



Ouverture au public : Mercredi matin (8h30 - 12h30), 52 ouvertures sauf jours fériés et situations exceptionnelles



Logement : un appartement en location



// THIVIERS



Commune : Thiviers



Surface totale : 0,08 hectares



Surface bâtie : 238 m²



Ouverture au public : Vendredi matin (8h30 - 12h30), 52 ouvertures sauf jours fériés et situations exceptionnelles



Logement : un appartement en location



Travaux effectués en 2024/2025

Entretien extérieur, aménagements intérieurs pour les PMR



2024

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LEXIQUE

A photograph of several tree trunks in a forest. The trunks are light-colored with some dark, irregular patches. A white banner with a black arrow pointing left is overlaid on the right side of the image, containing the text "PARTIE 11".

PARTIE 11

Lexique

A

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
ADILVA : Association française des Directeurs et cadres des Laboratoires Vétérinaires publics d'Analyses
AICA : Association Intercommunale de Chasse Agréée
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

C

CD24 : Conseil Départemental de la Dordogne
CDCFS : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
CDRP24 : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 24
CNPF : Centre National de la Propriété Forestière
CRBPO : Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux
CRNA : Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

D

DEETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DDT : Direction Départementale des Territoires
DocOb : Document d'Objectifs
DPF : Domaine Public Fluvial

E

EEE : Espèce Exotique Envahissante
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESOD : Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts
ETP : Équivalent Temps Plein

F

FDC24 : Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne
FNC : Fédération Nationale des Chasseurs
FPN : Fondation pour la Préservation de la Nature
FPPMA24 : Fédération de Dordogne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FRC NA : Fédération Régionale des Chasseurs de Nouvelle-Aquitaine

G

GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique

I

ICE : Indicateur de Changement Écologique

M

MNP : Musée National de Préhistoire

O

OFB : Office Français de la Biodiversité
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF : Office National des Forêts

P

PC : Plan de Chasse
PGC : Plan de Gestion Cynégétique
PNR : Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

R

RC : Responsabilité Civile
RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
RI : Règlement Intérieur
RNR : Réserve Naturelle Régionale

S

SDGC24 : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Dordogne
SIA : Système d'Information sur les Armes
SICTOM Périgord noir : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SMBI : Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
SMBVVD : Syndicat mixte du Bassin Versant de la Vézère en Dordogne
SMCTOM Nontron : Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SMD3 : Syndicat Mixte Déchets de la Dordogne
SPFS : Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
SSC : Stage de sensibilisation à la Sécurité à la Chasse
STOC : Suivi Temporel des Oiseaux Communs

U

UG : Unité de Gestion
UMS PatriNat : Unité Mixte de Service Patrimoine Naturel

Z

ZI / ZT : Zone Infectée / Zone Tampon
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique





ZAE Péri Ouest
5 Boulevard de Saltgourde
24430 MARSAC SUR L'ISLE

 05 53 35 85 00

 contact@chasseurs24.com

 www.chasseurs24.com

Suivez-nous sur les réseaux



**ACTEURS DE LA NATURE,
PARTENAIRES DU VIVANT**